

L'EMPLOI VARIABLE DES SIGNES DIACRITIQUES DANS LE FRANÇAIS TCHATÉ :
UNE ÉTUDE VARIATIONNISTE EN TEMPS APPARENT

Omar Al-Rashdan, B.A.

Thesis Prepared for the Degree of
MASTER OF ARTS

UNIVERSITY OF NORTH TEXAS

May 2010

APPROVED:

Lawrence Williams, Major Professor
Marie-Christine Koop, Committee Member
and Chair of the Department of
Foreign Languages and Literatures

Marijin S. Kaplan, Committee Member

Michael Monticino, Dean of the Robert B.
Toulouse School of Graduate
Studies

Michael Monticino, Dean of the Robert B.
Toulouse School of Graduate
Studies

Al-Rashdan, Omar. L'emploi variable des signes diacritiques dans le français tchaté : une étude variationniste en temps apparent [The variable use of diacritics in French-language chat: An apparent-time variationist study]. Master of Arts (French), May 2010, 134 pp., 9 tables, references, 31 titles.

After providing an historical overview of the French spelling system and orthographic variation, this study analyzes selected internal (i.e., linguistic) factors and one external (i.e., social) factor that can influence the use of diacritics in online French-language chat sessions. From a corpus of synchronous computer-mediated communication, 3,855 tokens of graphemes capable of bearing diacritics were coded with the following scheme: Letter, Diacritic, Grapheme (i.e., Letter and Diacritic combined), Date of Participation, and Age Group of Participant. A multivariate (VARBRUL) analysis determined that Grapheme exerts the most influence on variation.

Copyright 2010

by

Omar Al-Rashdan

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
Chapitre	
1 INTRODUCTION.....	1
1.1 La problématique de l'orthographe française.....	1
1.2 L'objectif de l'étude	2
1.3 La sociolinguistique variationniste	4
2 L'HISTOIRE ET L'ÉVOLUTION DE L'ORTHOGRAPHE	6
2.1 Le proto-français.....	8
2.2 L'ancien français : une écriture phonétique	8
2.3 Le moyen français	17
2.3.1 Les caractéristiques principales du moyen français	18
2.3.1.1 Une écriture étymologique	18
2.3.1.2 L'apparition des diagrammes et trigrammes	19
2.3.1.3 L'écriture gothique	22
2.4 Le latin : réponse ou problème ?	23
2.5 L'orthographe du XVI ^e siècle à nos jours.....	27
2.5.1 Les traités orthographiques	27
2.5.2 Le rôle des imprimeurs et des écrivains.....	29
2.5.3 Les dictionnaires de l'Académie française.	30

3 LES RÉFORMES DU VINGTIÈME SIECLE	33
3.1 Les rectifications de l'orthographe du français et le concept de réforme	33
3.2 Les réformistes et les contre-réformistes.....	37
3.3 Les tolérances orthographiques du 26 février 1901 (l'arrêté Leygues)	41
3.4 L'arrêté Haby de 1977	42
3.5 Les « rectifications » orthographiques de 1990	43
3.5.1 Le trait d'union dans les mots composés	44
3.5.2 L'accent circonflexe	48
3.5.3 Le tréma.....	50
3.5.4 L'accent aigu et l'accent grave.....	51
3.5.5 Les verbes en <i>-eler</i> et <i>-eter</i>	54
3.5.6 L'accord du participe passé des verbes pronominaux	55
3.5.7 Anomalies diverses	58
3.5.8 Recommandations aux créateurs de néologismes	60
3.6 Comparaison des trois rectifications de 1901, 1977 et 1990.....	61
3.6.1 Le trait d'union ..	61
3.6.2 Les accents aigu, grave et circonflexe	62
3.6.3 Les verbes en <i>-eler</i> et <i>-eter</i>	63
3.6.4 L'accord du participe passé des verbes pronominaux	63
3.6.5 Anomalies diverses	64

3.6.6 Un aperçu général	64
4 ÉTUDE VARIATIONNISTE	65
4.1 Méthode	65
4.1.1 Participants	65
4.1.2 Procédure	66
4.2 Description des résultats	69
4.2.1 Les signes diacritiques	71
4.2.2 Le jour de la discussion	73
4.2.3 L'âge	75
4.3 Analyse multivariée (VARBRUL)	77
4.3.1 Facteur (variable indépendante) 1 : Graphème	77
4.3.2 Facteur (variable indépendante) 2 : Tranche d'âge	80
5 CONCLUSION	85
5.1 Caractéristiques de l'orthographe du français	85
5.2 L'orthographe et l'enseignement du français	87
5.2.1 La graphonie de René Thimonnier.....	87
5.2.2 L'orthographe de règle.....	87
5.2.3 Les homophones	88
5.2.4 Les accents	89
5.3 L'histoire du français	90

5.4 Les réformes à venir	90
APPENDICES	91
RÉFÉRENCES	132

LISTE DES TABLEAUX

4.1.2	Tableau 1. Variable indépendante préliminaire 1 : Lettre	69
4.2.1	Tableau 2. Variable indépendante préliminaire 2 : Signe diacritique.....	72
4.2.2	Tableau 3. Variable indépendante préliminaire 3 : Jour de la discussion	74
4.2.3	Tableau 4. Variable indépendante préliminaire 4 : Tranche d'âge.....	76
4.3.1	Tableau 5. Facteur (variable indépendante) 1 : Graphème.....	78
4.3.1	Tableau 6. Facteur (variable indépendante) 1 pour Goldvarb X : Graphème.....	80
4.3.2	Tableau 7. Facteur (variable indépendante) 2 pour Goldvarb X : Tranche d'âge.....	81
4.3.2	Tableau 8. Graphème et Tranche d'âge	82
4.3.2	Tableau 9. L'analyse VARBRUL des facteurs Graphème et Tranche d'âge.....	83

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

1.1 La problématique de l'orthographe française

Le mot *orthographe* vient du mot latin *orthographia*, emprunté de deux mots grecs : *orthos* qui signifie « droit », et *graphein* qui signifie « écrire ». Le fameux dictionnaire de la langue française *Le Robert* définit l'orthographe comme « la manière d'écrire un mot qui est considérée la seule correcte » et « l'ensemble des règles, officiellement enseignées ou imposées par l'usage, selon lesquelles on doit écrire » (Robert, 1966).

Le Robert note qu'il y a deux types d'orthographe : l'orthographe d'usage et l'orthographe d'accord ou de règle. Le premier type est « l'ensemble des conventions qui régissent la graphie des mots indépendamment de la fonction qu'ils peuvent remplir dans une phrase ». Donc, l'orthographe d'usage concerne seulement les mots eux-mêmes tels qu'ils sont dictés dans les dictionnaires. L'orthographe d'usage touche aux mots dont la graphie ne change pas quelle que soit la fonction grammaticale du mot dans la phrase. *Ex* : le mot *fleur* appartient à l'orthographe d'usage parce que sa graphie ne change pas suivant sa fonction dans la phrase ; on écrit : *la fleur^{sujet} s'est embellie* ; *j'ai cueilli une fleur^{objet}*, etc. L'orthographe d'accord ou de règle est « l'ensemble des règles qui régissent la graphie des mots selon la fonction qu'ils remplissent dans une phrase ». L'orthographe de règle concerne les mots dont la graphie change suivant la fonction grammaticale du mot dans la phrase. Par exemple : la forme verbale *venaient* (le verbe *venir*, conjugué à l'imparfait à la troisième personne

du pluriel), appartient à l'orthographe d'accord parce que *venaient* peut changer dans d'autres formes verbales suivant la syntaxe : on écrit, je *viens*, tu *venais*, il *viendra*, elle *viendrait*, nous serions *venu(e)s*, etc. Contrairement à l'orthographe d'usage, les dictionnaires ne réservent pas d'entrées à ces mots, sinon, ils leur mettent un renvoi à un autre mot d'usage. *Ex* : pour chercher *venaient* dans le dictionnaire, celui-ci vous envoie d'abord à l'infinitif *venir* dont il explique le sens. L'orthographe d'accord concerne principalement les conjugaisons verbales, l'accord du participe passé, l'accord des adjectifs, l'accord des articles.¹

1.2 L'objectif de l'étude

Dans ce mémoire, nous exposons les résultats d'une étude sur la variation des signes diacritiques dans un corpus de communication synchrone sur Internet (c.-à-d., du français tchaté, pour emprunter le terme de Pierozak, 2003). Au cours de l'étude, nous avons observé et relevé l'emploi des cinq signes diacritiques du français—l'accent aigu, l'accent grave, l'accent circonflexe, la cédille et le tréma—chez des internautes dans deux salons de tchat différents : Vingtaine et Cinquantaine. L'objectif est de voir quels sont les facteurs qui influencent l'absence ou la présence de ces signes diacritiques. Il s'agit des facteurs suivants :

1. Le signe diacritique lui-même : il y a une différence entre signe diacritique et accent. Le Trésor de la langue française informatisé définit le signe diacritique en orthographe comme « *Signe qui est ajouté à une lettre de l'alphabet pour en modifier la prononciation* ». Selon cette définition, les accents peuvent être considérés comme signes diacritiques, les signes de ponctuation sont aussi des signes diacritiques puisqu'ils indiquent la façon dont un mot ou une phrase doit

¹ Attention : l'article lui-même est d'orthographe d'usage, son accord est d'orthographe d'accord

être prononcé(e). D'autre part, le même dictionnaire définit l'accent comme « Augmentation de l'intensité ou élévation de la hauteur de la voix, qui met en relief telle syllabe ou telle articulation d'un mot ou d'un groupe de mots ». Il ajoute : « Au sens strict, *accent* ne désigne que les 3 signes fondamentaux communs aux fonctions: aigu, grave, circonflexe; au sens large, il désigne aussi le tréma qui relève de la définition et de la fonction ». Donc, tout accent est un signe diacritique mais un signe diacritique ne désigne pas forcément un accent aigu, grave ou circonflexe.

Nous cherchons à savoir si la nature du signe lui-même favorise son emploi ou pas, autrement dit, quel signe diacritique est le plus fréquent ? Quel est son pourcentage de fréquence par rapport aux autres signes ? On a l'impression que l'accent aigu est le plus fréquent en français. On ne sait pas trop si l'accent grave est plus ou moins fréquent que la cédille. Aussi, on se demande également si l'informatique n'influence pas l'orthographe des participants de celle des usagers. On sait bien que le clavier français a des touches réservées à certains signes diacritiques tels que les à, é, ç, tandis que le clavier anglais n'a pas cette particularité. Pour taper é sur un clavier anglais par exemple, il faut appuyer constamment sur la touche *ALT* et taper *130*. Nous allons classer tous les signes diacritiques en fonction de leur fréquence.

2. La lettre portant le signe diacritique : comme nous venons de le mentionner, on a l'impression que l'accent aigu est le plus fréquent en français. on le voit partout sur les lettres *e*, *a*, *u*. Pourtant, l'accent aigu sur le *e* semble plus répandu que sur le *a* et le *u*. En analysant les résultats de l'étude, nous allons voir si la

lettre elle-même influence le pourcentage de fréquence du signe diacritique qu'elle porte. Si la fréquence d'emploi du signe change en fonction de la lettre à laquelle le signe est lié.

3. L'âge : l'âge peut éventuellement jouer un rôle important dans la fréquence de l'usage des signes diacritiques. On dit toujours que les jeunes ne maîtrisent pas l'orthographe aussi bien que les personnes plus âgées, que les jeunes n'accordent pas beaucoup d'attention à l'emploi des signes diacritiques. Nous allons voir à quel point l'âge est un facteur influent sur l'orthographe.

1.3 La sociolinguistique variationniste

Dans une étude sociolinguistique variationniste (Labov 1972), il s'agit de choisir un élément structural fréquent qui s'emploie dans certains contextes, mais pas dans d'autres, alors la variable dépendante est toujours Absence/Présence de X.

First, we want an item that is frequent, which occurs so often in the course of undirected natural conversation that its behavior can be charted from unstructured contexts and brief interviews. Secondly, it should be structural: the more the item is integrated into a larger system of functioning units, the greater will be the intrinsic linguistic interest of our study. Third, the distribution of the feature should be highly stratified: that is, our preliminary explorations should suggest an asymmetric distribution over a wide range of age levels or other ordered strata of society. (Labov, 1972, p. 8)

L'étude effectuée pour ce mémoire s'inscrit dans le cadre des études variationnistes en temps apparent, ce qui veut dire qu'on essaie d'identifier un

changement en cours en regardant des données synchroniques (de la même époque) de deux (ou plusieurs) générations différentes.

Le modèle du temps apparent, perspective classique développée par Labov dans les années 60, postulait le changement à partir du comportement différentiel des générations à un moment précis en synchronie. En proposant une façon originale d'inférer le passage du temps à partir de la synchronie, Labov faisait contrepoids au manque de données diachroniques socialement représentatives de la communauté à l'époque de ses premières études sociolinguistiques. Ce modèle du temps apparent s'appuyait sur la prémisse sous-jacente de la stabilité des grammaires individuelles, une fois le stade de l'acquisition initiale dépassé. Ainsi, prenant pour acquis la stabilité du comportement linguistique des locuteurs une fois l'âge adulte atteint, une différence significative entre deux générations peut s'avérer un indice de changement en cours dans la communauté linguistique. Signalons toutefois que Labov n'a jamais balayé l'hypothèse qu'un comportement différentiel des générations pouvait aussi être lié au phénomène de la gradation d'âge tel que défini par Hockett (1950) ; voir la discussion dans Labov (1994). En définitive, c'est l'analyse particulière de chaque communauté à travers les évidences synchroniques et, ultimement diachroniques, qui permettent de départager entre les différentes hypothèses s'offrant au chercheur. (Blondeau, 2006, p. 76)

CHAPITRE 2

L'HISTOIRE ET L'ÉVOLUTION DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

Lorsque le français est né en tant que langue écrite autour de 842, lors des Serments de Strasbourg, les scribes ont adopté l'alphabet de la langue dont le français est issu, l'inventaire alphabétique qu'offrait le latin n'était pas encore suffisant pour transcrire tous les sons du latin. Il y avait plus de sons que de lettres, le problème s'est aggravé en français vu que le français a beaucoup plus de sons que le latin tandis qu'il garde le même nombre de lettres pour transcrire ces sons. Cela a permis à ce qu'une seule lettre remplisse plusieurs fonctions phonétiques. La lettre devient multifonctionnelle. Elle représente plus d'un seul son et un son peut être représenté par différentes lettres ou groupes de lettres. Ex : le *v* transcrivait jusqu'au XVI^e siècle deux sons, le [v] et le [y] ; le *i* transcrivait également deux sons, le [i] et le [ɜ]. La constitution de l'orthographe et son évolution se sont étendues sur plus de douze siècles. Alors, comment l'orthographe du français est-elle devenue si compliquée ? Est-ce qu'elle a été toujours comme ça ? Est-ce qu'elle était facile et s'est compliquée au fil du temps ? Ou bien, est-ce qu'elle s'est simplifiée après avoir été plus complexe ? Est-ce qu'il y a toujours eu une seule et unique orthographe ? Pour répondre à ces questions, nous allons parcourir, à travers le deuxième chapitre de ce petit mémoire, l'histoire de l'orthographe du français depuis sa naissance jusqu'à nos jours. Nous allons essayer de comprendre les facteurs qui l'ont influencée et, par voie de conséquence, l'ont conduite à l'état où elle est aujourd'hui. Nous étudierons de près les caractéristiques qui ont marqué l'orthographe du français au cours de son évolution que nous allons diviser en quatre étapes : la naissance du français du IX^e au XI^e siècle ; l'ancien français du

XII^e au XIII^e siècle ; le moyen français du XIV^e au XV^e siècle ; l'orthographe du XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Depuis le XVI^e siècle, on est devenu plus sensible à la particularité du système graphique du français. Cerquiglini affirme, dans son ouvrage *L'Orthographe* (p. 99), que les mouvements réformateurs ont évolué grâce au développement de l'imprimerie et à l'extension de la langue française. Les tentatives de réforme ont commencé autour des écrivains, des poètes et des imprimeurs. La polémique de l'orthographe les a divisés entre réformistes, partisans d'une simplification, et contre-réformistes, partisans d'une orthographe assez complexe. La raison pour laquelle le mouvement contre-réformiste s'est développé s'explique par le fait que la réforme de l'orthographe du français éveille beaucoup d'interrogations : d'abord, elle suscite des interrogations sur le terme *réforme* lui-même ; est-ce qu'on veut une réforme qui changerait la physionomie de notre langue ? Ou des aménagements orthographiques, çà et là, sans se presser à débarquer dans une réforme bouleversante dont personne n'est jamais sûr des conséquences ? Ensuite, la réforme orthographique des interrogations sur la réforme elle-même la remet en question ; accepter de parler d'une réforme implique la reconnaissance que le système graphique du français est défectueux, et qu'on est prêt à changer nos habitudes et à adopter de nouvelles formes graphiques. Puis, qui doit réformer ? Quelle est l'institution qui serait capable de relever un tel défi et d'accomplir une telle mission ?

C'est à quoi nous allons essayer de répondre dans le troisième chapitre. Ensuite, nous allons parcourir quelques réformes orthographiques au cours du XX^e siècle, les

comparer les unes aux autres et tenter de comprendre les raisons pour lesquelles ces réformes ont réussi ou échoué.

Dans le quatrième chapitre, nous allons exposer les résultats de cette étude, qui traite de l'emploi des accents en français. Au cours de l'étude, nous avons observé l'emploi des accents chez des internautes dans un forum de discussion instantanée. L'objectif est de voir quels sont les facteurs qui influencent les internautes à se servir d'un accent plus que d'autre, ou à favoriser l'emploi d'un accent sur un autre.

Le cinquième chapitre, qui conclura notre étude, comprendra des exercices de français. Les exercices traiteront principalement des accents, de la conjugaison des verbes en *-eler* et *-eter*, et de l'emploi syntaxique du trait d'union. Le choix de ces trois sujets d'exercices semble naturel après les avoir étudiés dans le chapitre sur les réformes.

2.1 Le proto-français

Le proto-français désigne la langue maternelle parlée en Gaule à partir du moment où on a commencé à l'écrire à l'époque des Serments de Strasbourg en 842. C'est-à-dire qu'on parle du proto-français à partir du moment où on a pris conscience que la langue maternelle parlée en Gaule n'était plus considérée comme du latin tardif puisqu'elle en était trop éloignée et que cette langue pouvait s'écrire différemment du latin, sans être assez évoluée pour qu'on parle d'*ancien français*. Les Serments de Strasbourg, par exemple, ont été rédigés en proto-français (en roman et en tudesque).

2.2 L'ancien français : une écriture phonétique

Lorsque le français est passé à l'écrit vers 842 à l'époque des Serments de Strasbourg, il a adopté, étant issu du latin, l'alphabet de ce dernier pour transcrire ses

sons, tandis que les sons de l'ancien français, déjà plus nombreux que ceux du latin, ont continué à évoluer au fil des temps, les lettres latines ne semblant plus suffisantes pour représenter tous les sons de l'ancien français. La grande présence d'un nombre de sons, que ce soient des consonnes ou des voyelles, restreints à un nombre assez limité de graphies, a abouti à ce qu'une seule graphie représente plusieurs sons ou qu'un seul son soit transcrit par plusieurs graphies, d'où vient principalement le décalage entre sons et lettres en français. « L'orthographe française », explique Albert Dauzat (1967, p. 126) dans son ouvrage *Tableau de la langue française*, « s'est développée parallèlement aux débuts de la langue littéraire. Mais elle s'est fixée de très bonne heure, tandis que la prononciation continuait à évoluer : d'où un décalage, toujours plus grand, entre les sons et les lettres. D'autre part, notre orthographe, modelée sur l'orthographe latine, correspondait à un système phonétique très différent de celui du français ».

L'écriture du latin était presque phonétique, elle était fidèle à la prononciation dans la mesure où on n'écrivait que ce que l'on prononçait. Cette écriture de la langue mère a laissé ses traces dans celle de l'ancien français. Les premiers clercs qui ont commencé à écrire le français ont essayé de rester fidèles au principe phonétique : un seul son pour une seule lettre et une seule lettre ne transcrit qu'un seul son. C'est pour cette raison qu'entre le IX^e siècle et le début du XIII^e siècle, l'écriture de l'ancien français était phonétique, quasi transparente dans le sens où l'on écrivait plus ou moins ce que l'on prononçait, « L'ancien français, raconte *Marcel Cohen* dans son ouvrage *Histoire d'une langue : Le français*, a bénéficié au début d'une certaine clarté de l'orthographe latine où les lettres étaient toutes employées pour noter des sons

effectivement articulés, sans lettre supplémentaires non prononcées...» (Cohen, 1967, p. 94). Les lettres dites parasites n'étaient pas encore entrées dans l'écriture, on n'écrivait plus les lettres qui ont cessé de se prononcer. « Une orthographe simple, soutient Maurice Grevisse (1993) dans le *Code de l'orthographe française*, claire et rationnelle, tout en veillant à garder l'étymologie, ils reproduisaient, aussi fidèlement que possible, les sons tels que la prononciation les faisait entendre ; ils supprimaient les lettres qui ont cessé d'être prononcées : astenir (lat. abstinere), cors (lat. corpus), batesme (lat. baptisma), etc.» (p. 9).

Il y avait énormément de variations orthographiques dans les manuscrits de l'époque, et ces variations étaient justifiées par les différents dialectes et parlers d'entre les régions. Les mots s'écrivaient de plusieurs façons dans les différents manuscrits. Il arrivait parfois que plusieurs orthographe du même mot cohabitent dans le même texte car on écrivait ce que l'on prononçait et on transmettait de manière approximative les sons que l'on entendait. « Les variations », explique Michèle Perret (2005) dans son *Introduction à l'histoire de la langue française*, « sont en particulier plus nombreuses quand il s'agit de transcrire des voyelles que des consonnes parce que le système vocalique à l'époque était très compliqué et représente un grand nombre de diphtongues ou triptongues (eu, ue, oi, au, eau, ieu . . .) » (p. 134).

La notion de faute d'orthographe était différente de ce qu'on entend aujourd'hui. En effet, l'orthographe des mots n'était pas si importante que ça, peu importaient les variations orthographiques pour un conteur qui savait déjà son texte. Tant que l'on disposait d'un signe pour indiquer un son, peu importait que ce signe corresponde vraiment à ce son ou pas, « les notations orthographiques sont », mentionne Michèle

Perret (2005) dans son *Introduction à l'histoire de la langue française*, « approximatives parce que leur transmission se fait oralement et que les manuscrits ne servent que d'aide-mémoires aux conteurs qui les récitent à haute voix » (p. 133). Prenons l'exemple du graphème *u* qui peut, jusqu'au XVI^e siècle, représenter deux phonèmes : soit le [y] comme dans le pronom personnel *tu* ou le [v] comme dans le mot *ville*. On écrivait *u* pour indiquer ces deux phonèmes surtout à l'intérieur des mots, on écrivait *v* quand ils sont au début du mot ou en majuscule. Ces complications orthographiques ne semblaient pas gênantes à l'époque parce que pour un lecteur, surtout des conteurs de chansons et de fables, qui savait déjà son texte et qui savait également qu'il s'agissait de *ville* et non pas d'*huile* dans un texte, la notation orthographique par *u* pour transcrire deux sons très distincts l'un de l'autre n'est guère une source de confusion ou d'ambiguïté quant à la compréhension du texte. Cet état de choses nous incite à nous poser des questions sur les fonctions de l'écriture et de la lecture au XI^e et au XII^e siècle.

Les textes de la littérature épique du XI^e et du XII^e siècle sont faits pour être lus à voix haute, une lecture en silence ou à voix basse ne permettant pas de parfaitement saisir le contenu de ces textes, parce que les conteurs individualisaient les signes graphiques ; un tel conteur se servait d'un signe graphique pour noter un son alors que d'autres conteurs se servaient d'autres signes graphiques pour noter le même son. Chacun écrivait à sa guise, et c'est pour cette raison qu'une compréhension parfaite du texte n'était point possible pour un lecteur qui ne savait pas encore de quoi il s'agissait quand deux mots s'écrivaient de la même façon. Le signe graphique discriminant est tout-à-fait discriminant pour l'auteur du texte et non pas pour les lecteurs puisqu'on

avait tendance à individualiser les signes graphiques. Se basant sur ce fait, certains linguistes tel que Bernard Cerquiglini (2004) tirent des conclusions intéressantes quant aux fonctions de la lecture et de l'écriture à cette époque, entre le XI^e et la fin du XII^e siècle ; Aujourd'hui, on lit pour apprendre quelque chose de nouveau, pour acquérir de nouvelles connaissances, alors qu'à l'époque de l'ancien français, on lisait ce que l'on avait déjà appris, on ne lisait pas nécessairement pour apprendre mais pour se rappeler des connaissances, on lisait afin de remédier à ses lacunes de mémoire. Dans les monastères, les clercs enseignaient les prières par cœur aux enfants dont ils avaient la charge ; c'était un simple travail de mémoire, l'élève entendait et apprenait un texte bien avant de le lire ou de le voir écrit sur un parchemin. Il réussissait à le lire parce qu'il savait déjà ce qu'il allait lire, et non pas nécessairement parce qu'il savait très bien lire. Il n'est pas étonnant qu'on apprenne un texte avant de le voir écrit dans un manuscrit étant donné que les textes écrits n'étaient pas répandus parce que déjà une minorité maîtrisait la lecture et moins l'écriture, et que les conditions matérielles nécessaires pour exercer ces deux activités n'étaient pas accessibles à tout le monde. Donc, la lecture et l'écriture avaient d'autres fonctions. On lisait ce qu'on avait déjà appris et on écrivait, entre autres, pour archiver des savoirs. On créait des archives auxquelles on avait recours quand on avait un trou de mémoire et non pas forcément pour transmettre des connaissances au plus grand nombre de la population.

La lecture n'était plus un outil indispensable de connaissance. Elle servait seulement à aider leur mémoire en cas d'oubli et de défaillance. Elle leur permettait seulement de « reconnaître » ce qu'ils savaient déjà et non de découvrir quelque chose de nouveau,

et l'importance de la lecture se trouvait ainsi diminuée. Cette fonction d'aide-mémoire de l'écriture française des plus anciens temps n'est pas sans évoquer le rôle que jouent les proverbes sur le plan de la langue. (Cerquiglini, p. 73)

Charles Beaulieux (1927) ne cache pas son admiration pour cette écriture transparente à la prononciation. Il déclare, dans sa thèse *Histoire de l'orthographe française*, « Notre orthographe est à son apogée au XII^e siècle » (ch. V, p. 42). L'écriture de cette époque-là est, selon Beaulieux, une réussite sur plusieurs plans : tout d'abord parce que cette écriture s'entête à rester transparente à la prononciation malgré les imperfections de l'alphabet latin adopté ; deuxièmement, parce que l'étymologie ne laisse pas une très grande influence sur l'orthographe, les caractères superflus ne sont pas nombreux ; et finalement parce que, même au niveau de la lettre, on se servait de la caroline, une écriture inventée au temps de la renaissance carolingienne ; c'est une écriture très claire, élégante, facilement lisible et qui détache ses lettres sur la ligne. *Charles Beaulieux* défend cette orthographe dans sa thèse de 1927 en citant une page des *Mélanges linguistiques* de *Gaston Paris* :

Dans les mss. qui remontent à la deuxième moitié du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e siècle, on trouve vraiment une orthographe excellente : j'entends surtout les mss. d'œuvres poétiques, par exemple ceux de Chrétien de Troyes. Ces textes satisfont sous tous les rapports : ils n'emploient pas un nombre excessif de caractères, ils ont quand ils viennent de scribes habiles et soigneux, une grande conséquence dans les procédés de notation ; ils n'ont pas de préoccupations étymologiques

exagérées, et cependant ils conservent quelques traditions utiles : ce sont des modèles, et depuis l'orthographe n'a fait que perdre. Ils nous représentent dans l'écriture ce que les poèmes de Chrétien sont dans l'histoire de la littérature et de la langue ; ils ont aussi quelque chose d'élégant et de simple, de concis et en même temps de clair, de fini et cependant de naturel. C'est plaisir de lire dans ces textes » le bel François » que les successeurs du charment trouvère champenois lui reprochaient d'avoir épuisé. (Beaulieux, ch. V, p. 43)

La création littéraire en langue vulgaire est restée orale jusqu'au début du XIII^e siècle. Des poèmes épiques circulaient à l'époque et se transmettaient oralement par des conteurs ou jongleurs que Charles Beaulieux qualifie dans sa thèse de 1927, *Histoire de l'orthographe française*, de chanteurs de geste. La prédominance du latin et le caractère oral de la littérature vulgaire faisaient que les besoins d'écriture étaient quasi inexistantes ; si on écrivait, cela se faisait en latin. Pourtant la langue vulgaire ou la langue du peuple, ignorant du latin dans sa majorité, va paradoxalement attirer progressivement de l'admiration des gens mais souffrir d'un mépris quand on vient à la comparer au latin. Les chanteurs de geste que mentionne Charles Beaulieux rédigeaient leurs chansons afin de les conserver et de s'en servir au cas où leur mémoire les trahirait, des lacunes de mémoire les atteindraient. On imagine bien qu'il leur arrivait d'oublier certains mots ou passages, la rédaction leur permettant de réviser et de maîtriser leurs textes. Beaulieux ne cache pas son admiration pour le système orthographique phonétique adopté par les chanteurs de geste. Il souligne dans son ouvrage mentionné auparavant que les rares chansons de geste qui nous sont

parvenues représentent un système graphique perfectionné, parfaitement approprié aux conditions de la diffusion des œuvres littéraires. Selon le même auteur, des écoles destinées à ces jongleurs devaient se constituer dans les différentes régions afin qu'ils puissent apprendre et perfectionner leur métier. C'est dans ces écoles que l'écriture phonétique de l'ancien français a été constituée.

Il est évident que les chanteurs de geste sont passés maîtres dans l'écriture qu'ils ont inventée, une écriture de grande simplicité, quasi phonétique dont s'inspirent les phonéticiens partisans de l'écriture phonétique de nos jours. Pourtant il faut souligner deux points qui nous semblent importants : le premier point consiste à montrer que l'étymologie latine et germanique continuait à exercer son influence dans l'orthographe des mots en langue vulgaire ; bien que cette influence soit minime, on la trouve dans l'écriture des jongleurs. À titre d'exemple : dans un texte qui date du XIII^e siècle, *Le Bel Inconnu*, vers 625 (*Sor l'erbe fresce u il gisoit*). Dans *fresce*, le *s* ne se prononce pas ; c'est, selon certains, une lettre étymologique d'origine germanique (*friska*) et, selon d'autres, c'est un signe diacritique qui marque l'allongement de la voyelle *e* qui précède. Que ce soit la raison de ce *S*, le choix de s'en servir comme un signe diacritique, et non pas un autre graphème, met en évidence le rôle de l'étymologie qui exerçait son influence dans l'orthographe française depuis sa genèse. Il est vrai que l'écriture était plutôt phonétique mais pas exclusivement phonétique. Cela implique que certains chanteurs de geste sont informés ou ont une connaissance plus ou moins importante en latin ou en langue ancienne en général. Le deuxième point est que ces chanteurs ne sont pas les seuls à maîtriser cette écriture ; certains clercs se sont délivrés à raconter la vie des saints en chansons, par voie de conséquence, ils ont

dû aller apprendre le système orthographique de cette écriture dans les écoles des chanteurs. Pourquoi écrire en langue vulgaire ? Pourquoi ne pas écrire en latin ? La réponse à cette question suscite, à mon avis, un débat que nous n'avons l'espace de traiter dans le présent mémoire, Je pourrais dire tout de même que tout simplement parce que l'écriture phonétique respecte mieux les conventions rythmiques de l'époque que l'écriture latine. D'autre part, ils sont toujours influencé en partie par l'étymologie latine ce qui les mène à insérer quelquefois dans leurs textes des consonnes qui ne correspondent à rien dans la prononciation. On peut aussi imaginer que les disciples qui apprennent les prières se servaient de cette écriture pour leur mémorisation, le temps qu'ils perfectionnaient le latin. Cela peut expliquer également, bien que peu nombreuses, les lettres étymologiques dans ces textes.

On trouve ci-dessous un exemple de l'écriture en ancien français. Le texte est un extrait de *La vie de saint Alexis*. Il a été rédigé vers 1040. C'est une transcription quasi fidèle de la langue parlée du XI^e siècle :

bons fut li secles al tens anciënur
quer fait iert e justise et amur,
si ert creance, dunt ore n'i at nul prut;
tut est müez, perdu ad sa colur:
ja mais n'iert tel cum fut as anceisurs.
al tens Nöé et al tens Abraham
et al David, qui Deus par amat tant,
bons fut li secles, ja mais n'ert si vailant;
velz est e frailes, tut s'en vat remanant:

si'st ampaiet, tut bien vait remanant
puis icel tens que Deus nus vint salver
nostra anceisur ourent cristientet,
si fut un sire de Rome la citet:
rices hom fud, de grant nobilitet;
pur hoc vus di, d'un son filz voil parler.
Eufemien -- si out annum li pedre --
cons fut de Rome, des melz ki dunc ieret;
sur tuz ses pers l'amat li emperere.
dunc prist muiler vailante et honurede,
des melz gentils de tuta la cuntretha
puis converserent ansemble longament,
n'ourent amfant peiset lur en forment
e deu apelent andui parfitement:
e Reis celeste, par ton cumandement
amfant nus done ki seit a tun talent.
(Leclerc, 2007, ch. 3)

2.3 Le moyen français

La période du moyen français s'étend du XIII^e siècle jusqu'au XVI^e. C'est une période de transition entre l'ancien français et le français moderne. L'orthographe du français moderne se fonde dans sa plus grosse partie sur le système linguistique du moyen français.

2.3.1 Les caractéristiques principales du moyen français

2.3.1.1 Une écriture étymologique

À partir du XIII^e siècle, l'orthographe du français a commencé à se transformer de manière considérable. Charles Beaulieux explique dans *L'histoire de l'orthographe française*, p. 43, qu'en même temps que le français entrait progressivement dans l'administration, et la transmission de la littérature est passée de l'oral à l'écrit, le français a commencé à s'éloigner progressivement du principe phonétique de l'orthographe des chanteurs du geste pour s'approcher du principe idéographique. C'est à partir de ce moment-là que l'on s'est mis à insérer dans le corps des mots des lettres, majoritairement des consonnes, qui ont une valeur pure discriminante, ces lettres, muettes ou superflues, ne correspondaient à rien dans la prononciation des mots, autrement dit, elles ne se prononçaient guère. La raison principale pour laquelle on ajoutait ces lettres muettes était pour différencier les homonymes ou indiquer la prononciation d'une lettre qui suit ou qui précède la lettre muette; nous savons déjà qu'en ancien français, étant donné que l'écriture était phonétique, l'identification des mots se faisait par les lire à haute voix, c'était le seul moyen pour différencier *vile* (*ville*) d'*uile* (*huile*), tandis qu'en moyen français, la lecture à haute voix n'est plus nécessaire pour reconnaître un mot. Par exemple : le diagramme *ai* venait distinguer la conjonction *mais* de l'adjectif possessif *mes* ; sur le même principe idéographique, le *b* dans *fèbve* venait distinguer le *u* du *v*. Nous avons déjà expliqué que la lettre *v* représentait à la fois deux sons : le [v] et le [u]. Le mot *fève* pouvait être lu, soit correctement *fève* avec un *v*, soit incorrectement *feue* avec un *u*. Or, le fait de voir un *b* dans *febve* empêchait la lecture incorrecte en *feue*. Le *b* vient ici pour discriminer le *v*

du *u* et indiquer ainsi au lecteur qu'il s'agit d'un *v* et non pas d'un *u* ; dans *subiect*, le *b* sert à distinguer le *i*, le *b* indique qu'il s'agit d'un *i* consonne *j* et doit ainsi se prononcer [ʒ], et non pas d'un *i* voyelle *i* ; le *b* dans *debuoir* sert à distinguer le *u*, le *b* indique qu'il s'agit d'un *u* consonne *v* et doit ainsi se prononcer [v], et non pas d'un *u* voyelle *u* ; le *f* dans *brefue* sert également à distinguer le *u* consonne *v* du *u* voyelle *u*. (Catach, 1998, p. 22)

Ainsi, les lettres superflues du moyen français deviennent des signes diacritiques qui ont pour fonction d'indiquer la prononciation et de lever l'équivoque ou l'ambiguïté sur la prononciation. « C'est à ce moment », explique Perret Michèle (2005) « que l'orthographe française devient de type idéographique, c'est-à-dire que chaque mot commence à avoir une physionomie particulière qui permet de l'identifier par appréhension globale, la lecture à haute voix n'est plus nécessaire pour déchiffrer un texte, les mots peuvent être reconnus en silence par la méthode globale » (p. 134).

2.3.1.2 L'apparition des diagrammes et trigrammes

La période du moyen français témoigne de l'apparition des diagrammes et trigrammes du français. Les diagrammes se constituent tout simplement de deux lettres qui se prononcent en un seul son. *Ex* : *ai, en, un* dans *gai, examen, quelqu'un* sont des diagrammes, tandis que les trigrammes se constituent de trois lettres qui se prononcent en un seul son. *Ex* : *eau* dans *bureau* et *ein* dans *peint* sont des trigrammes. Avec l'apparition des diagrammes et des trigrammes, un problème s'est alors posé en moyen français: Comment pouvait-on distinguer une lettre qui représente un seul son d'une lettre qui fait partie d'un diagramme quelconque ? Par exemple, comment pouvait-on savoir s'il fallait lire le groupe de lettres *ou* en deux sons ou en un seul son, [oy] ou [u] ?

Comment savoir s'il fallait lire le groupe de lettre *eu* en [ø] ou en [əy]. Pour résoudre ce problème, les savants de l'époque ont employé le même moyen dont ils se servaient pour distinguer des lettres isolées. C'est-à-dire, ils ont ajouté des lettres muettes souvent après le diagramme ou le trigramme pour distinguer sa prononciation. *Ex* : le *h* dans *tohu-bohu* et dans *cohue* a été ajouté pour empêcher la prononciation des lettres *o* et *u* en un seul son ; le *l* dans le verbe conjugué *peult* vient pour indiquer au lecteur que les lettres *e* et *u* se prononce en un seul son et non pas en deux sons, autrement dit, *l* est un rappel au lecteur qu'il s'agit d'un diagramme et qu'il faut prononcer *peu-t* et non pas *pe-ut* ; encore, l'orthographia gallica qui a apparu au XV^e siècle, explique que le *g* muet doit s'écrire entre les lettres *i* et *n* quand celles-ci relèvent de deux syllabes différentes, alors qu'on n'écrit pas le *g* quand elles font partie de la même syllabe, autrement dit, lorsque le *n* dans le groupe *in* est dénasalisé, il faut écrire le *g* entre le *i* et le *n*, lorsque le groupe *in* se prononce en un son nasal, le *g* n'est plus nécessaire dans l'orthographe du mot. C'est certainement pour ça que l'orthographe de *certainement* était différente de celle de *certein* (Cerquiglioni, pp. 58-59).

Lorsque le français est né comme langue écrite et a alors adopté l'alphabet latin, les sons du français étaient déjà beaucoup plus nombreux que ce que l'inventaire alphabétique latin pouvait représenter. L'établissement des diagrammes et des trigrammes répondaient à un besoin réel de trouver un moyen pour représenter les nouveaux sons du français. Sur l'autre côté, l'établissement des diagrammes et des trigrammes avait certainement compliqué de plus en plus le système graphique du français, puisque déjà les diagrammes ont commencé à faire concurrence avec des lettres isolées comme le diagramme *eau* et la lettre *o*, et puisqu'il fallait introduire

d'autres lettres étymologiques et historiques à fonctions diacritiques pour contrôler la prononciation des diagrammes.

Les trigrammes sont en nombre limité en français, en effet, cela dépend de la façon dont on les compte, Maurice Grevisse (1993) cite dans *Le Bon usage* que « les lettres muettes peuvent être considérées comme faisant partie de diagramme ou de trigramme » (p. 79). Par exemple : on dira soit que le *d* dans *aud* est muet et la suite de lettres *au* est un diagramme, soit que le *d* fait partie du trigramme *aud* ; on dira soit que le *e* dans *ein* est muet et la suite de lettres *in* est un diagramme, soit que le *e* fait partie du trigramme *ein* ; on dira soit que le *h* dans *th* est muet et le *t* est une lettre isolée, soit qu'elle fait partie du diagramme *th*. Bernard Cerquiglini (2004) ne compte pas les lettres muettes comme faisant partie des diagrammes, par conséquent, il souligne dans la *Genèse de l'écriture française* que le français ne dispose pas de beaucoup de trigrammes puisque la disparition du *e* de la suite de lettres *eau* ne change pas la prononciation du *au*, il va de même pour le *a* dans *aim* et *ain* ; pour le *e* dans *ein* ; pour les lettres *l* et *t* dans *aolt*, même pour le trigramme *aon* comme dans *paon* où la disparition du *a* changerait la prononciation du trigramme du [ã] en [ɔ̃], mais la disparition du *o* n'affecterait en rien la prononciation (voir p. 61).

Vous trouverez ci-après un texte qui date de la fin du moyen français, notez les diagrammes et trigrammes et les lettres muettes en position médiane et finales des mots, certaines de ces lettres ont disparu ou ont été remplacées par un accent dans le français d'aujourd'hui : notez l'*l* mouillé dans *fault*, l'*s* impulsif dans *mesme* ; *gist* ; *eslection* ; *estre* ; *esté* cet *s* s'est fait remplacer par un accent aujourd'hui, notez

également les lettres diacritiques *c, b, e* dans *droicture ; doibt ; debvoir ; soubzmis ; veu ; receu*, l'absence de l'accent sur le *e* dans *delibération ; précéder...*

Il nous fault maintenant examiner la volonté, en laquelle gist la liberté, si aucune y en l'homme. Car nous avons veu que l'eslection appartient à icelle plus qu'à l'entendement. Pour le premier, à fin qu'il ne semble que ce qui a esté dict des Philosophes, et receu communément, serve pour approuver quelque droicture estre en la volonté humaine, c'est que toutes choses appètent naturellement le bien, il nous fault noter que la vertu du franc Arbitre ne doibt pas estre considerée en un tel appétit, qui procède plustost d'inclination de nature que de certaine delibération. Car les théologiens Scolastiques mesmes confessent qu'il n'y a nulle action du franc Arbitre, sinon là où la raison regarde d'une part et d'autre. Par laquelle sentence ilz entendent l'object de l'appétit debvoir estre tel qu'il soit soubzmis à l'eslection, et la delibération debvoir précéder, pour donner lieu à l'eslection. (Calvin, 1541, tome I, p. 308)

2.3.1.3 L'écriture gothique

La métamorphose de l'orthographe des mots s'est accompagnée de l'apparition d'une nouvelle écriture qui avait remplacé l'écriture caroline de l'ancien français. Il s'agit de l'écriture gothique. Cette écriture est peu lisible et difficilement déchiffrable ; les lettres pointues et anguleuses s'empressent dans les mots, les lettres muettes sont nombreuses et les consonnes se dessinaient avec une hampe qui les rendait méconnaissables telles que le *p*, le *b* et le *f*, les mots, chargés des consonnes diacritiques élancées, sont plus serrés que jamais sur la même ligne, les textes sont bourrés de ligatures, d'accolements et d'abréviations. Les variantes calligraphiques

depuis la fin du XII^e siècle restaient d'usage dans les écritures du moyen français ; certaines lettres pouvaient changer de forme et représenter plusieurs phonèmes en fonction de leur position, Nina Catach (1998) en cite quelques-unes telles que le *s* qui avait la forme ronde en position finale mais longue en position initiale et médiane ; le *i* accentué puis pointé pour indiquer le *i* voyelle, le *l* long pour indiquer, suivant sa position, le *i* consonne ou le *j* et le *y* ; le *v* qui s'écrivait toujours en majuscule au début des mots et notait indifféremment le *u* et le *v* ; le *u* qui s'écrivait en minuscule en position médiane ou finale et notait indifféremment les mêmes deux phonèmes précédents. « Elle a le défaut », souligne Charles Beaulieux (1927) dans sa thèse, « d'uniformiser tous les caractères, en particulier des lettres sans haste comme le *n*, *m*, *u*. Les textes deviennent indéchiffrables et difficile à lire pour les non initiés » (ch. VI).

2.4 Le latin : réponse ou problème ?

L'entrée du français dans l'administration et la justice et son adaptation du français au domaine de la justice impliquait son perfectionnement, c'est pourquoi il fallait lui doter des outils nécessaires qui lui permettraient le plus haut niveau possible de précision et de clarté, d'où venait le souci des gens de la justice de distinguer les homonymes par la graphie. Le latin s'est alors servi de source d'où venaient la plupart des lettres muettes à valeur discriminante. Cela paraissait naturel pour différentes raisons : d'abord, parce que le français utilise l'alphabet latin. On ne s'attendait pas à emprunter des signes graphiques à des langues qui ne se servaient pas du même alphabet, on ne s'attendait pas non plus à inventer de signes graphiques nouveaux, car il est facile d'emprunter un signe ou d'en inventer un mais il est très difficile de intégrer ce signe dans le système graphe de la langue. Le français a été toujours destiné à

adopter l'alphabet de la langue dont il est issu et cela paraissait naturel. Ensuite, le latin, ayant été considéré comme langue de science et de civilisation, langue mère du français et définitivement la plus proche à lui, se prêtait du respect de tout le monde, c'est une des raisons qui encourageaient le calque sur le latin, car on appréciait le latin et tout ce qui s'y associait.

On ajoutait des lettres étymologiques discriminantes mais tout le monde ne parlait pas latin, et peu de ceux qui le parlaient le maîtrisaient suffisamment pour ne pas faire de fautes, par voie de conséquence, il leur arrivait d'ajouter des lettres discriminantes qu'ils croyaient étymologiques mais elles ne l'étaient pas. Par exemple, selon Perret (2005, p. 134), le verbe *savoir* s'écrivait en moyen français *sçavoir* parce qu'on croyait qu'il était issu de *scire* alors que *savoir* vient de *sapere*. C'est entre le XIII^e et le XV^e siècle que *piéd* a reçu son *d*, qu'*hiver* a acquis son *h* et que *fève* s'est doté d'un *b*. Le manque de connaissance en langue latine était, selon Charles Beaulieux, désastreux sur la graphie de la langue française ; il accuse le personnel de la justice d'avoir gâté la belle orthographe des jongleurs de gestes pour faire de l'argent et se faire fortune. En effet, les praticiens avaient pour fonction principale de rédiger les documents administratifs qui sortaient de la Cour et du Palais de justice. Ils étaient payés à la ligne, plus que le document est long plus qu'il rapporte de l'argent. Selon Beaulieux, les praticiens ont très bien compris comment se servir de cette astuce pour faire de l'argent. Ils allongeaient leurs phrases et faisaient recours à des tournures qui sollicitaient plus de mots, et lorsque leur amour pour le gain matériel devenait plus grand que leur souci pour la langue, ils ont commencé à ajouter dans le squelette des mots des lettres de l'étymon latin pour rendre les mots plus longs et les lignes plus

étendues. Beaulieux explique dans son *Histoire de l'orthographe française* (pp. 142-143) qu'il [c.-à-d. le personnel de la justice] abuse des lettres soi-disant étymologiques, surtout pour appliquer le principe de la distinction qui, pour lui, passe avant tout. Une analogie tout empirique lui sert aussi dans ce but. Il crée une graphie faite pour la lecture des yeux, où les homonymes sont différenciés par toute sorte de moyens ; il ajoute sans vergogne des lettres afin d'étoffer les mots, remplir les pages et augmenter son salaire. Le résultat est une orthographe traditionnelle, maladroitement étymologique et empirique ». Au moment où Beaulieux prône l'orthographe des jongleurs, il criminalise les praticiens d'avoir corrompu l'orthographe. Les deux orthographe constituent pour lui deux extrêmes qui ne peuvent jamais se rencontrer. Accusant les praticiens d'avidité pour le gain matériel, d'ignorance en latin, de fantaisie orthographique peu justifiée, il conclut que la complication de l'orthographe et les formes aberrantes de mots sont le résultat de leur intervention.

Bernard Cerquiglini (2004) explique que la thèse de Charles Beaulieux (1927) n'expose pas la réalité de l'époque ou bien toute la vérité sur la complication de l'orthographe. Il n'est pas tout à fait du même avis que Beaulieux, il soutient dans sa *Genèse de l'orthographe française* (p. 33) que les praticiens ne sont pas responsables ou les seuls responsables de la complication de l'orthographe. Cerquiglini ne criminalise pas les praticiens, au moins il ne met pas toute la responsabilité de l'orthographe sur eux. Il réfute l'opinion de Beaulieux sur deux points, expliquant dans la *Genèse de l'écriture française* (pp. 33-34) que les praticiens auraient pu recourir à d'autres moyens pour augmenter leurs salaires ; Ils auraient pu élargir leurs marges, coordonner leurs

synonymes ou rappeler des procédures antérieures, sinon ils n'auraient pas fait usage d'abréviations dans leurs écritures. Les abréviations sont une preuve de leur bonne foi. D'autre part, lorsque l'orthographe des jongleurs de geste a été remplacée par celle des praticiens, l'histoire ne raconte rien sur une sorte de résistance à cette dernière. Un conflit quelconque entre les deux orthographe n'aurait pas eu lieu. L'orthographe des praticiens a été admise sans problème, cela laisse supposer que l'orthographe du moyen français était une réponse propice et non contestable aux besoins orthographiques de l'époque.

L'auteur de *L'accent du souvenir* explique que les praticiens ont fait recours aux lettres à fonction diacritique pour ne pas confondre la prononciation. Il soutient que la complication d'orthographe avait des raisons matérielles, il explique par l'exemple ci-dessous que l'évolution phonétique du français à l'époque était si grande qu'il fallait trouver un moyen de donner aux homophones des formes distinctes et de discriminer les homographes. Chaque mot doit avoir une forme graphique reconnaissable distincte du signifiant phonique. Le calque de la graphie sur la parole n'est pas aussi important que la volonté de rendre la graphie indépendamment capable d'exister à part entière loin de la parole. La forme du signifiant graphique ne dépend pas forcément du signifiant phonique du mot, il devient la deuxième face du mot et gagne sa propre individualité. D'où l'importance de la lecture ou de la mémoire visuelle dans l'écriture du français.

Avant le développement de l'impression, les manuscrits figuraient les nombres par leurs formes latines : I, II, III, IIII, V, VI, VII, VIII, etc. d'autre part, les lettres *m*, *n*, *u* se confondaient entre elles en écriture gothique, et la lettre *n* se confondait avec le

chiffre romain II, la lettre *v* se confondait avec le *u* depuis l'ancien français, c'est pour cette raison, le chiffre VII, écrit en écriture cursive, se confondait avec le numéral *un*. La lettre *g* vient ainsi pour indiquer qu'il s'agit du numéral *un* et non pas du chiffre romain VII (voir Cerquiglini, 2004, p. 36, pour cette justification apportée par Étienne Pasquier, un juriste du XVI^e siècle).

2.5 L'orthographe du XVI^e jusqu'à nos jours

2.5.1 Les traités orthographiques

La lutte pour la fixation de la langue française en tant que langue écrite a réellement commencé au début du XVI^e siècle. Le développement de l'imprimerie a énormément influencé l'évolution de l'orthographe du français et a encouragé par la suite sa codification. Cette codification de l'orthographe n'a jamais été facile pour des raisons diverses. En effet, les dialectes de deux France « la langue d'oïl et celle d'oc » étaient si nombreux qu'il était quasi impossible de se mettre d'accord sur une orthographe commune. Henriette Walter (2005) explique que dans le Nord, on parlait le normand, le picard, le wallon, le champenois, le lorrain, le franc-comtois, le gallo, l'angevin, le tourangeau, le berrichon, le bourbonnais, le bourguignon, le poitevin, le saintongeais, le basque et enfin le franco-provençal qui était différents des langues d'oïl et d'oc dès l'époque carolingienne. Dans la moitié sud, on parlait le provençal alpin, l'auvergnat, le limousin, le niçar, le provençal, le languedocien, le catalan, le béarnais, le gascon, et le corse. Il y avait encore des langues non issues du latin comme le basque, qui se divisait en trois dialectes en France : le labourdin, le bas-navarrais et le souletin.

Tout le monde écrivait plus ou moins à sa manière et à la façon dont on jugeait miroitante de la langue parlée. Par conséquent, le XVI^e siècle a témoigné d'un amour

extraordinaire pour le latin qui jouait majestueusement encore son rôle de langue écrite de civilisation et de sciences, alors que le français se servait de l'alphabet latin. La cohabitation de ces deux langues assez différentes et qui utilisaient le même alphabet impliquait que la modification ou l'évolution de l'une influencerait celle de l'autre. On voulait que l'orthographe copie la langue parlée mais sans un peu trop négliger du latin. « Coexistence », souligne Nina Catach (1998) « de forme appartenant à deux systèmes linguistiques différentes, qui va gêner considérablement la fixation de notre orthographe » (p. 25). « Ces deux raisons avec le bas niveau d'instruction et la diffusion encore insuffisante des textes imprimés », comme l'explique René Thimonnier (1967) dans *Le Système graphique du français*, « rendaient la tâche encore plus difficile et encourageaient une sorte d'anarchie orthographique à son comble » (p. 77). À partir de ce moment-là les intéressés à l'orthographe ont commencé à se diviser en deux camps : les partisans de la nouvelle orthographe et ceux qui sont partisans de l'ancienne orthographe ou bien l'orthographe des praticiens.

Nina Catach (1998) confirme que les premières tentatives de la réforme orthographique sont nées plutôt chez les imprimeurs que chez les écrivains, car la typographie impliquait l'adoption des caractères romains et l'abandon des procédés gothiques (pp. 26-27). Ainsi, les lettres ont commencé à avoir chacune une forme distincte les unes des autres, les mots sur la ligne ont aussi commencé à se séparer alors que l'espace entre eux s'agrandissait, les abréviations et les ligatures disparaissaient et un système progressivement normalisé de majuscules, de signes de ponctuation et d'accents se mettait en place.

Plusieurs traités de typographie française ont été publiés à l'époque comme *L'adolescence clémentine* de Clément Marot en 1533. Cet ouvrage servait de guide pour les imprimeurs et a inspiré la conception d'autres traités typographiques qui ont été suivis par pas mal d'imprimeurs de livres. Il s'agit du *traité de Champfleury* et celui de la *Briefue Doctrine*. Le premier traité a été recueilli par le graveur-imprimeur Georges Tory en 1529. Il a publié dans cet ouvrage ses principes typographiques ; il y a préconisé l'usage des caractères accentués, de l'apostrophe, de la cédille et d'autres signes de ponctuation comme le point-crochu ou bien la virgule que les écritures médiévales alors ignoraient. Quant au traité de la *Briefue Doctrine pour deuement escripe en language francoys*, dont Nina Catach (1998) parle dans *L'orthographe*, on n'a pas pu confirmer son auteur ou bien ses auteurs, il est possible que sa conception soit le fruit d'un travail collectif d'un ensemble d'éditeurs-imprimeurs dont Clément Marot, George Tory et son apprenti Clément Garamond. Catach estime, alors, que l'auteur de cet ouvrage est Georges Tory, mais non sans l'aide et l'inspiration de Marot et de Garamond. *La Briefue Doctrine* régularise l'emploi des signes diacritiques comme les accents et les signes de ponctuation aux imprimeurs. « Ouvrage de matière », explique Nina Catach, « où se trouvent pour la première fois enseignés aux imprimeurs et aux usagers les signes auxiliaires et les accents qui vont permettre certaines simplifications ultérieures : L'ébranlement du système traditionnel a été donné par un typographe » (p. 27) .

2.5.2 Le rôle des imprimeurs et des écrivains

Parallèlement aux traités orthographiques, d'autres éditeurs et écrivains avaient leurs propres orthographes, comme Robert Estienne, grâce à qui l'adoption de l'accent

aigu au lieu du z en position finale a été suivie à partir de 1530, Pourtant Estienne n'est pas allé jusqu'au bout dans sa réforme phonétique de l'orthographe. Il a publié son dictionnaire latin-français en 1538 où il observait les coutumes orthographiques des praticiens du XIII^e et XIV^e siècle. Charles Beaulieux (1927) l'accuse par conséquent d'avoir éconduit, voire déformé l'orthographe et d'avoir participé à son anarchie. Beaulieux explique pourtant qu'Estienne était un des premiers qui faisaient recours à l'usage lorsque le principe de distinction des homonymes et celui de rapprochement des mots apparentés ne lui fournissaient pas d'éclairage ; suivant l'usage il a redoublé le *l* et le *t* dans certains mots comme *appelle* et *comette* (*comète*) ; il a écrit *février* et *devoir* sans *b* (lat. *februarius*, *debere*) alors qu'il a écrit *temps* et *corps* avec un *p* parce qu'ils viennent du latin *tempus* et *corpus* ; il a gardé l'emploi du *s* muet pour noter le *e* fermé comme dans *esgal* (*égal*) et *escrire* (*écrire*) et il a employé le *y* grec pour noter le *i* voyelle (exemples tirés de Catach, 1998, p. 29 et Thimonnier, 1967, p. 79). Un siècle plus tard, Ronsard est devenu partisan de l'amélioration de l'orthographe et a été largement suivi.

2.5.3 Les dictionnaires de l'Académie française

L'Académie française a été créée par Richelieu en 1635. Elle a jusqu'à l'heure publié huit éditions de son dictionnaire. Dans chaque édition il y a eu des aménagements orthographiques (voir Catach, 1998, pour un résumé).

La première édition du dictionnaire a été publiée en 1696 sous la direction de Mézeray. L'Académie française a choisi de suivre l'ancienne orthographe dans cette édition. Malgré cela, il y a eu quelques changements dans cette édition : l'emploi du *j* et le *v* pour indiquer respectivement le *i* et le *u* consonantiques ; cela a conduit à la

suppression de certaines lettres discriminantes (*apuril* devient *avril*) ; la suppression d'une quantité de consonnes à la finale des mots (*bled* devient *blé*) ; l'adoption de *gn* au lieu de *ign* ou *ngn* (*charongne* devient *charogne*) ; l'élimination des anciens hiatus (*aage* devient *âge*) ; le remplacement du groupe de lettre *en* par *an* dans beaucoup de mots (*embassade* devient *ambassade*).

La deuxième édition du dictionnaire a été publiée en 1718 sous la direction de Rénier-Desmarais. Elle a suivi l'ancienne orthographe et a maintenu les changements qui ont été abordés dans la première édition. La nouveauté dans cette édition est que les mots sont classés en ordre alphabétique.

La troisième édition du dictionnaire a été publiée en 1740 sous la direction de l'abbé d'Olivet, qui a d'ailleurs dirigé la publication de la quatrième édition. La troisième édition a fait de grands changements dans l'orthographe : suppression quasi-totale des anciens hiatus sauf pour les groupes de lettres qui sont devenus graphèmes comme *eau*, des consonnes diacritiques comme l'*s* muet ; mise en place de l'accent grave ; emploi strict de l'accent circonflexe ; simplification continue des lettres grecques ; réglementation des signes du pluriel.

La quatrième édition du dictionnaire a été publiée en 1762. Cette édition applique plus systématiquement les aménagements orthographiques débutés dans la troisième édition : emploi généralisé de l'accent grave et règlement d'usage de l'accent circonflexe ; remplacement du *z* en position finale des mots par un accent aigu sur le *e* qui précède (*bontez* devient *bonté* ; *amitez* devient *amitié*) sauf pour les mots courts comme *nez*, *assez*, *chez* et dans les conjugaisons à la deuxième personne du pluriel (*vous marchez*, *vous chantez*...).

Neuf ans après la Révolution française, la cinquième édition du dictionnaire a été publiée en 1798. Cette édition avance encore plus de changements : consolidation du système d'accentuation ; simplification des lettres doubles ; simplification des mots d'origine grecque ; suppression du e muet devant ou après voyelle (*écheoir* devient *échoir*).

La sixième édition du dictionnaire a été publiée en 1835. Les aménagements orthographiques dans cette édition se résument en l'adoption définitive de la même forme au singulier et au pluriel, des adjectifs et des participes présents en *-ant, -ent* (*enfants, présents, aimants* au lieu de *enfans, présens, aimans*) ; le remplacement du diagramme *oi* par *ai* lorsqu'il correspond à un e ouvert [ɛ]. Ce dernier point a été proposé par Voltaire au XVIII^e siècle mais n'a pas été retenu que dans la sixième édition du dictionnaire de l'Académie.

La septième édition du dictionnaire de l'Académie, publiée en 1878, a introduit beaucoup de mots simplifiés sous forme de variantes, et la période pendant laquelle l'édition a vu le jour s'est caractérisée, comme l'explique Nina Catach, d'une idée nouvelle ; celle des tolérances orthographiques dans les examens des candidats aux postes de l'instruction publique.

La huitième édition a été publiée en 1932. Elle n'a pas présenté de nouveaux aménagements orthographiques, sinon, c'est une édition qui ressemble beaucoup à la sixième édition. Cela veut dire, on y trouve plus de complications que de simplifications ; suppression des variantes déjà admises dans les éditions précédentes. Elle soude pourtant certains mots composés.

CHAPITRE 3

LES « RÉFORMES » DU VINGTIÈME SIÈCLE

3.1 Les rectifications de l'orthographe du français et le concept de réforme

Le terme *réformer* vient du latin *reformare*. Voici la définition du *Trésor de la langue française informatisé*: « Correction, changement profond, transformation, par des moyens conformes aux règles existantes, de quelque chose en vue de le réorganiser, d'améliorer son fonctionnement, ses résultats. Réforme électorale, hospitalière, scolaire; réforme grégorienne, julienne; réforme de l'enseignement, de l'orthographe ».

Bien que tous les dictionnaires de la langue française se convergent plus ou moins sur cette première définition, qui nous apparaît d'ailleurs neutre et objective, les intéressés de la réforme orthographique, adversaires et partisans, ne cessent pas depuis le XVII^e siècle d'amalgamer l'orthographe avec la politique et la religion. En effet, le terme *réformer* et ses dérivés *réforme*, *réformation* et *réformateurs* se sont associés aux XVI^e et XVII^e siècles aux tentatives de la Réforme religieuse de Luther et de Calvin. Ces mêmes termes qui ont été employés pour dénommer la Réforme religieuse de Luther et de Calvin, comme d'ailleurs la Contre-Réforme catholique, ont été transposés dans le domaine linguistique pour désigner la reformulation ou bien la réorganisation du système graphique. Liselotte Pasques (1991) confirme le rapport implicite entre la réforme orthographique et celle de la religion chrétienne à travers d'autres termes tels que *prétendu*. Cet adjectif était employé par les catholiques contre-réformistes pour désigner les calvinistes ; au XVII^e siècle, le grammairien jésuite Chiflet s'oppose aux *prétendus réformateurs*. Selon Pasques, Furetière parle de *La Religion prétenduë*

Réformée. Le grammairien Régnier Desmarais et plus tard le lexicographe Féraud à la fin du XVIII^e siècle, emploient le même terme pour traiter de la Réforme religieuse. Sur l'autre côté, *prétendu* était utilisé par Mezeray afin de désigner l'accent aigu que les modernes du XVII^e siècle voulaient substituer à l's muet latin qui avait cessé de se prononcer. Ainsi, *réforme* et *réformer* rappellent dans l'inconscience collective le schisme de la structure sociale ou bien le bouleversement social qu'avait entraîné la Réforme protestante. La réforme de l'orthographe nourrit la crainte d'une atteinte à l'ordre social et prédit dans les esprits une éventuelle catastrophe sociale capable d'apporter l'anarchie ou le cahot dans la société. Comme l'explique Pasques (1991), lorsqu'Oudin dénonce « quelques modernes, qui sans aucune considération se sont meslez de *réformer*, mais plustost de *renverser* nostre orthographe » (p. 21), le choc des mots *réformer* / *renverser* n'est pas loin d'évoquer le bouleversement encore présent dans les esprits, suscité par la Réforme religieuse.

Bien qu'aujourd'hui, la plupart des gens utilisent le mot « réforme » dans son sens général, qui désigne les changements progressifs, le renouvellement ou le rajeunissement, le mot « réforme » fait peur, il permet des agitations et menace les esprits des bouleversements incontrôlables. C'est pour cette raison qu'il faudrait peut-être éviter le mot *réforme* et la remplacer par *modifications* ou *rectifications*. Lors d'un discours le 24 octobre 1989, le Premier ministre français, Michel Rocard, a invité le Conseil supérieur de la langue française à abandonner le terme *réforme* pour ne pas amener aux esprits sa connotation radicale.

Une véritable réforme, qui modifierait les principes mêmes de la graphie de notre langue et altérerait donc son visage familier, me paraît absolument exclue. À vrai

dire, personne ou presque ne la propose / ... / En Revanche, en dépit des modifications effectuées depuis deux siècles, il reste encore à opérer des « rectifications utiles. (Cibois, p. 90)

Donc, on ne parlerait plus de *réforme* mais de *rectifications* ou d'*aménagement orthographique*.

En novembre 1989, quand la revue *Lire* avait lancé une enquête auprès une centaine d'étudiants pour savoir si on était favorable ou hostile à une réforme de l'orthographe, une question a été posée : « Indiquez en quelques phrases ce que vous pensez de la réforme de l'orthographe ». Philippe Cibois (1991), également l'auteur de *Que vive l'orthographe* avec Jacques Leconte, a mentionné qu'après l'analyse des réponses de cette enquête, une partie non négligeable des étudiants qui étaient hostiles à la réforme accepterait l'idée de la réforme si cette dernière était confiée à des instances respectables et dignes de cette tâche comme l'Académie française ou les Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale (p. 89). Ces mêmes étudiants hostiles à la réforme avaient employé dans leurs réponses des termes comme *certaines, modifications, simplifier, difficultés, changements*. On était donc hostile à la réforme mais non à des modifications.

En plus de la connotation radicale du mot « réforme » qui rend les gens hostiles à la réforme, on peut ajouter une autre raison dont la politique du XIX^e siècle est l'origine. En effet, la France du XIX^e siècle était divisée entre une gauche républicaine héritière des idées révolutionnaires, et une droite royaliste qui essayait de lutter contre les effets que la Révolution avait apportés. La Révolution s'est faite contre une certaine idée de la société, celle de la monarchie absolue, les Français révolutionnaires

revendiquaient, entre autres, une constitution pour le royaume, l'égalité devant les impôts, la suppression des privilèges et l'amélioration des conditions de la vie ouvrière. Le problème de l'orthographe n'était pas posé et peu important dans une période de faim et de misère. Par voie de conséquence, l'orthographe n'a pas été touchée par la Révolution, alors la droite du XIX^e siècle, majoritairement adversaire de la réforme orthographique, considérait l'orthographe comme un monument de l'Ancien Régime. La droite défendait l'orthographe parce que celle-ci était une des peu de choses qui lui restaient de l'ordre social qu'elle aspirait un jour à reconstituer. Elle trouvait dans la fixation de l'orthographe une des positions qu'elle pouvait maintenir contre tout ce qu'elle avait perdu devant la gauche républicaine. Comme l'expliquent Jacques Leconte et Philippe Cibois (1989) :

Or de par sa proximité avec la langue, l'orthographe n'a que peu été touchée par la Révolution et on peut donc dire que cette institution est en quelque sorte une « butte témoin » de l'Ancien Régime. Passée inaperçue des révolutionnaires, elle est défendue avec passion par le courant antirévolutionnaire pour des raisons liées à l'ordre sociales ». (pp. 87-88)

La réforme impliquait pour la droite la reconnaissance que l'homme pourrait désormais modifier ses lois et apporter des aménagements, considérés jadis comme un sacrilège, aux institutions soi-disant dotées des pouvoirs transcendants. Pour que ce camp d'adversaire disparaisse, il faut qu'il accepte la société en tant que basée sur un contrat social entre les hommes et que ce contrat est modifiable par les hommes et non pas une société soutenue d'un pouvoir divin à l'égard duquel l'homme ne peut rien faire.

3.2 Les réformistes et les contre-réformistes

En jetant un coup d'œil rapide sur les différents points de vue de la réforme de l'orthographe, on peut en discerner trois camps distincts : le premier camp est celui des défenseurs de l'orthographe actuelle avec ses règles d'écriture et ses anomalies. Ceux-ci, tel que René Thimonnier, reconnaissent généralement que l'orthographe du français est complexe mais pas trop difficile à maîtriser. Il y a dans le système graphique du français un assez grand nombre de règles qui permettent une maîtrise de l'orthographe. Ainsi, le problème posé n'est pas celui de l'orthographe mais celui de la méthode pour l'enseigner. Par voie de conséquence, la nécessité d'une réforme de l'orthographe ne s'impose pas pour eux. René Thimonnier (1967), par exemple, reconnaît la complexité de l'orthographe française :

En dépit de l'opinion commune, notre orthographe forme un système, certes complexe, mais assez cohérent pour se prêter à une étude raisonnée . . . notre orthographe n'est pas une nomenclature plus ou moins anarchique, mais un système régi par quelques principes fort simples, pratiquement applicables à toutes les difficultés orthographiques et notamment à celles qui, de prime abord, semblent le plus aberrantes : familles de mots irrégulières, homonymies préfixales et suffixales, emploi des accents, des consonnes doubles, des lettres à valeur multiple . . . ». (pp. 25-28)

Thimonnier (1967) élabore dans ce même ouvrage trois constatations qui prouvent que le système graphique du français est un système raisonné, rationnel et non anarchique :

1. L'orthographe est phonétique dans certaines de ses parties. On peut se formuler des règles phonético-graphiques qui permettent de codifier un grand nombre de mots. *Ex* : un *s* entre deux voyelles se prononce [z] comme dans *bisou, jaser, et basilique*. Alors qu'un double *s* se prononce toujours [s] dans tous les cas. Pour obéir à cette règle, on écrit un seul *s* dans *présupposer* mais on ajoute un *s* en plus entre le préfixe *re* et le verbe *saisir* dans *ressaisir*.
2. La quasi-totalité des mots qui figurent au *Dictionnaire officiel* (35000 environ) sont répartis sur 4500 séries analogiques, c'est-à-dire en groupes de formes associées par le sens, il s'agit de groupes caractérisés par un élément morphologique possédant le même sens et la même valeur phonique et la même forme graphique: *Ex* : comme le mot *terre* contient deux *r*, ce dernier sera doublé dans tous les mots appartenant à la famille de *terre* (*terrain, terrier, enterrer, territoire...*).
3. Les termes qui font exception aux séries analogiques représentent 5% des cas, On peut analyser et trouver des règles particulières à ces cas. *Ex* : dans les mots en *-ion*, l'*n* est toujours doublé sauf dans le cas du suffixe *-al*. *Confessionnal* et *millionième* font exception. *Ex* : dans la famille d'*honneur*, on écrit avec un *n* simple tous les mots formés sur le radical *honor-*. Alors qu'on écrit avec un double *n* tous les mots formés sur le radical *honn-*.

Le deuxième camp des réformateurs est celui des phonéticiens très favorables à une réforme profonde de l'orthographe. Ceux-ci considèrent l'orthographe comme complexe, anarchique et arbitraire. Pour en trouver le remède, ils proposent une

réforme totale du système graphique du français. Ils sont partisans d'une écriture phonétique pure transparente à la parole. Ils s'inspirent ainsi de l'écriture de l'ancien français ; un graphème ne transcrit qu'un seul son et un seul son ne peut être représenté que par un seul graphème. Ils sont dans ce sens-là partisans d'une réforme radicale qui basculerait nos habitudes. Un phonéticien canadien Alexis Patagos, avait proposé dans une conférence de presse dans les années soixante, une refonte totale de l'orthographe du français. Le contenu de son projet a vu le jour au milieu des années soixante avec la publication de *Plumons l'oiseau* (Bazin, 1966). En consultant ce projet, on se rend rapidement compte que Patagos est un partisan extrême d'une écriture phonétique qui obéit à une seule loi fondamentale : écrire ce qu'on entend, tout ce qu'on entend, rien que ce qu'on entend (les mots de Patagos). Dans son projet, Bazin garde la plupart des lettres de l'alphabet du français, il en rejette quelques-unes et en invente d'autres. (Pour un résumé de ce projet, voir l'Appendice A.)

Les inconvénients de ce genre de proposition de réforme bouleversante de l'orthographe sont nombreux. Cette réforme altérerait le visage familier du français et dérouterait tous ses usagers dans le monde entier. Les usagers auraient à désapprendre ce qu'ils avaient appris toute leur vie pour apprendre un nouveau système tout à fait différent.

Le troisième camp est celui des réformateurs modérés, ceux-ci soutiennent que le système graphique du français est clair et applicable, ils considèrent également que les anomalies, les exceptions et quelquefois l'anarchie orthographique ne sont pas aussi importantes pour abandonner l'orthographe du français ou pour le remplacer par un autre système graphique. Ils reconnaissent également que l'orthographe est difficile

et que pour la maîtriser, il faudra faire des efforts pour la rectifier. Ils sont partisans d'une réforme lente et prudente, ils cherchent à réaliser les aménagements orthographiques nécessaires sans aller jusqu'à déranger trop nos habitudes orthographiques. C'est pourquoi, il est important pour eux que les rectifications se fassent sur une longue période et toujours suivant la norme. Nina Catach s'inscrit dans ce courant de réformateurs déclarés.

Quand on envisage l'hypothèse de la réforme, il s'agit de savoir à qui confier une réforme de l'orthographe. Quelle est l'instance qui serait digne d'une telle mission ? Les candidats sont nombreux : l'Académie française, les écrivains français, le ministère de l'Éducation nationale, les réalisateurs des dictionnaires ou une collectivité représentatives de tous ceux-ci ?

On est généralement d'accord sur une commission qui représente tous les concernés en France et à l'Étranger, mais certains divergent sur le caractère imposant de la réforme et le temps qu'il faut prendre pour la faire. Il est vrai que l'État pourrait jouer un rôle important en imposant une réforme par un arrêté ministériel. Si le Parlement imposait certaines graphies dans les documents administratifs, cela servirait comme point de départ à infléchir l'usage avec le temps. Jacques Leconte et Philippe Cibois (1989) sont de cet avis. Dans leur livre *Que vive l'orthographe*, ils mentionnent que le Parlement est l'instance à qui il revient d'imposer la réforme, et qu'il faut commencer par les anomalies de l'orthographe. « Nous suggérons qu'une commission ad hoc soit créée auprès du Premier ministre, qu'on y trouve des personnes qualifiées : écrivains, linguistes, académiciens, représentants des ministères et que dans un premier temps cette commission ne s'attaque qu'à la réforme des anomalies » (p. 130).

Donc, nos chers auteurs précédents sont pour une collectivité représentative sous l'égide de l'État, qui imposerait la réforme. Nina Catach est pour cette collectivité, mais elle préfère deux orthographe qui cohabitent : l'orthographe actuelle et celle qui est réformée ou aménagée. Ensuite, les usagers et le temps décideront du sort des deux orthographe. Et c'est ce que l'on a décidé de faire lors des rectifications orthographiques de 1991. « Les rectifications de 1991 n'ont aucun caractère de contrainte. Chacun peut continuer à écrire comme il l'entend » (Catach, 1991, p. 88).

3.3 Les tolérances orthographiques du 26 février 1901 (L'arrêté Leygues)

L'arrêté Leygues, qui porte le titre de *Tolérances grammaticales ou orthographiques*, a été publié au *Journal officiel* de la République française le 26 février 1901. L'article premier de cet arrêté confirme de façon claire et nette que les rectifications ou bien les tolérances orthographiques sont destinées aux candidats aux examens et concours aux postes du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, aujourd'hui ministère de l'Éducation nationale. L'article dicte que

Dans les examens ou concours dépendant du Ministère de l'Instruction publique, qui comportent des épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des tolérances indiquées dans la liste annexée au présent arrêté. La même disposition est applicable au jugement des diverses compositions rédigées en langue française, dans les examens ou concours dépendant du Ministère de l'Instruction publique qui ne comportent pas une épreuve spéciale d'orthographe.

Dans l'ensemble, l'arrêté traite de l'accord des adjectifs et des participes passés, du singulier et du pluriel des substantifs, de leur genre, des articles et du trait d'union et

des mots composés. Certaines des tolérances orthographiques de cet arrêté ont été révisées et maintenues dans l'arrêté Haby de 1977. (Pour un résumé et des exemples de cette réforme, voir l'Appendice C. Pour des commentaires, voir Clédat, 1901.)

3.4 L'arrêté Haby de 1977

L'arrêté Haby sur la réforme de l'orthographe a paru le 28 décembre 1976 et a été publié au *Journal officiel de la République française* le 9 février 1977 sous René Haby, ministre de l'Éducation nationale à l'époque. L'arrêté Haby a proposé une nouvelle liste de rectifications orthographiques, qui a abrogé celle de l'arrêté de 1901. L'arrêté de 1977, tout en gardant certaines tolérances orthographiques de 1901, a également avancé de nouveaux aménagements orthographiques et grammaticaux.

Ne nous laissons pas tromper par l'article 2 de l'arrêté. Celui-ci dispose que « Le directeur général de la Programmation et de la Coopération, le directeur des Lycées, Le directeur des Collèges et le directeur des Écoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté » (pp. 118-119). L'application du contenu de l'arrêté est facultative dans les établissements divers de l'Éducation nationale, exactement comme les rectifications de l'orthographe du 6 décembre 1990. L'Association pour l'information et la recherche sur les orthographes et les systèmes d'écriture (AIROE) explique sur son site web qu'il s'agit de tolérances destinées aux candidats aux examens et concours de l'Éducation nationale, et non au grand public, pendant une courte période de leur existence (le jour de l'examen).² Cela explique peut-être la raison pour laquelle l'application des rectifications de l'arrêté n'a pas été suivie. (Pour un résumé et des exemples de cette réforme, voir l'Appendice C.)

² URL : <http://www.renouvo.org/assoc.php>

3.5 Les rectifications orthographiques de 1990

Juste après avoir créé le Conseil supérieur de la langue française en octobre 1989, le Premier ministre français, Michel Rocard, l'a chargé de préparer un rapport sur des aménagements sur cinq points précis de l'orthographe. Il s'agissait du trait d'union, de l'accent circonflexe, de l'accord du participe passé, du pluriel des noms étrangers et finalement de la régularisation d'anomalies et d'absurdités orthographiques diverses. Le rapport intitulé « Les rectifications de l'orthographe », a été publié le 6 décembre 1990 au *Journal officiel de la République française*.

Il est très important de souligner qu'il ne s'agissait pas d'une réforme de l'orthographe, mais plutôt d'aménagements et des rectifications présentées sous forme de propositions. Ces aménagements sont censés éliminer un certain nombre d'anomalies et d'absurdités et donner des précisions claires sur l'orthographe du français. L'idée de la réforme complète a été éliminée par deux faits : d'abord, les aménagements porteraient sur un nombre limité de points orthographiques et, ensuite, le mot *réforme* n'a été mentionné que pour le rejeter. Voici les mots de Maurice Druon (1990) lors de sa présentation du rapport sur les rectifications de l'orthographe :

En installant, en octobre dernier, le Conseil supérieur ici assemblé, vous le chargiez, entre autres missions, de formuler des *propositions claires et précises* sur l'orthographe du français, d'y apporter des *rectifications utiles* et des ajustements afin de résoudre, autant qu'il se peut, les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes ou contradictions, et de permettre aussi une formation correcte aux mots nouveaux que réclament les sciences et les techniques.

Dans le rapport, on note l'emploi des termes comme *aménagement*, *rectifications*, *propositions* et *retouches* de l'orthographe.

3.5.1 Le trait d'union dans les mots composés

Le trait d'union a deux emplois principaux en français : l'emploi lexical ; il sert à unir deux termes ou plus pour former un mot composé comme *grand-mère*, *train-train*, *tape-à-l'œil*, *va-nu pied*, *qu'en-dira-t-on* et un emploi syntaxique ; il sert à former l'inversion entre le sujet et son verbe dans les structures interrogatives comme *Avez-vous accompli la mission que je vous avais confiée ? Parlez-vous le japonais ?* Le trait d'union s'emploie également dans les structures impératives. À l'impératif, il apparaît entre le verbe et le pronom complément d'objet. Par exemple : *Amène-le. Parlez-lui. Mangeons-en. Allez-y.* Quant à l'emploi lexical du trait d'union, il y a une sorte de compétition entre la soudure ou l'agglutination et le trait d'union. Le procédé de la soudure consiste à laisser tomber le trait d'union et à souder les deux éléments qui forment le mot composé en un seul mot ou composant. Par exemple : *passe-partout* devient *passpartout*. *Haut-parleur* devient *hautparleur*. L'emploi syntaxique du trait d'union n'a pas fait l'objet de modifications, alors que son emploi lexical a été étendu sur un certain cas et restreint dans une série de mots :

A. Les experts du Conseil supérieur ont décidé de promouvoir l'extension du procédé de la soudure ou de l'agglutination pour une centaine de termes répartis sur trois catégories :

1. Les mots dont le premier composant est un élément verbal à l'origine, (y compris les mots dont le premier élément est *porte-*, et ceux dont le second élément est *tout* ou *partout*) ou dont le second élément est *tout*

ou partout, : *Arrachepied, boutentrain, brisetout, chaussetrappe, clochepied, coupecoupe, couvrepied, crochepied, croquemadame, croquemitaine, croquemonsieur, croquemort, croquenote, faitout, mangetout, mêletout, passepartout, passepasse, piquenique, porteculé, portecrayon, portemine, portemonnaie, porte voix, poucepied, poussepousse, risquetout, tapecul, tirebouchon, tirebouchonner, tirefond, tournedos, et vanupied.*

2. Les mots dont les composants sont des noms ou des adjectifs :
Arcboutant, autostop, autostoppeur, bassecontre, bassecontriste, bassecour, bassecourier, basselisse, basselissier, bassetaille, branlebas, chauvesouris, chèvrepied, cinéroman, hautecontre, hautelisse, hautparleur, jeanfoutre, lieudit, millefeuille, millepatte, millepertuis, platebande, potpourri, prudhomme, quotepart, sagefemme, saufconduit, téléfilm, terreplein, vélopousse, véloski et vélotaxi.
3. Les onomatopées : *blabla, bouiboui, coincoin, froufrou, grigri, kifkif, mélimélo, pêlemêle, pingpong, prêchprêcha, tamtam, tohubohu, traintrain, troutrou et tsétsé.*
4. Les mots d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage et n'ayant pas valeur de citation: *cowboy, weekend, statuquo, vadémécum.* Nina Catach (1991), qui faisait partie du groupe du travail, ajoute sur le même principe les mots suivants : *Baseball, basketball, blackout, bluejean, chichékébab, chowchow, covergirl,*

fairplay, globetrotteur, handball, harakiri, hotdog, lockout, majong, motocross, ossobuco, pipeline, sidecar, striptease et volleyball. (p. 56)

5. Les mots formés avec les éléments prépositifs *entre* et *contre* comme dans *contrecourant, s'entraîner*.
6. Les mots composés sur des thèmes savants comme dans *autovaccin, électroménager, et cirrocumulus*.
7. Les mots formés au moyen de préfixes latins : *extra, intra, ultra, infra, supra* comme dans *extraconjugal, ultraviolet*.

B. Les numéraux composés inférieurs à cent qui sont unis par un trait d'union, c'était la règle d'avant les rectifications d'orthographe. On devait écrire : *vingt-quatre, soixante-dix-sept, quatre-vingt-dix-neuf*, mais *deux cent vingt-trois, trois mil soixante-dix-huit*. Le rapport des rectifications de l'orthographe a délimité la règle ; Les numéraux formant un nombre complexe seront unis par un trait d'union, que ce soit un nombre inférieur ou supérieur à cent même si la préposition *et* apparaît dans le numéral ou pas. On pourrait écrire : *trois-cent-mil-quatre-vingt-dix-sept*, ou *deux-millions-quatre-mille-cinq-cent-trente-et-un*.

Remarque : Normalement, on tend plutôt à omettre le trait d'union. Le rapport des rectifications va contre l'usage à l'égard des nombres composés. Au lieu de supprimer le trait d'union dans les nombres composés de 17 à 100, il généralise le trait d'union pour tous les nombres composés. Cette rectification orthographique pourrait ne pas être suivie par le public concerné puisqu'elle va contre une faute habituelle très répandue. D'autre part, cette rectification

se voit justifiée puisque le trait d'union joue quelquefois un rôle de discriminant dans les nombres. Ex : on écrit *trente-et-un tiers* pour signifier 31 tiers de quelque chose, alors que l'on écrit *trente et un tiers* pour signifier 30 pièces et un seul tiers de quelque chose. Cette valeur discriminante semble justifier la décision des membres du comité du rapport. Pourtant, la question qui se pose est : Est-ce que ce rôle minime du trait d'union en tant que signe discriminant est assez important pour appliquer le trait d'union à tous les nombres complexes ?

- C. Les mots composés avec un trait d'union, et dont le premier composant est un verbe ou une préposition suivi d'un nom prendront désormais la marque du pluriel s ou x, lorsque le mot composé lui-même est au pluriel. On écrira par exemple : *un garde-meuble (sans s), des garde-meubles (avec un s), un pèse-lettre (sans s), des pèse-lettres (sans s)*. Certains mots composés font exception à cette nouvelle règle comme *prie-Dieu*, étant donné que le second élément *Dieu* est un nom propre commençant par une majuscule ; *trompe-l'œil* ne prend pas non plus de marque du pluriel parce que le second élément *œil* est précédé d'un article défini au masculin singulier ; *trompe-la-mort* est une exception parce que le second élément *mort* est précédé d'un article défini au féminin singulier. Ainsi, on écrira : *un prie-Dieu, des prie-Dieu (sans s) ; un trompe-l'œil, des trompe-l'œil (sans s), un trompe-la-mort, des trompe-la-mort (sans s)*.
- D. Les mots et les adjectifs empruntés d'origine latine ou étrangère suivront les règles du singulier et du pluriel des mots français. C'est-à-dire, qu'ils prennent

la marque du pluriel quand ils sont au pluriel et qu'ils la perdent quand ils sont au singulier. On écrira : *un ravioli, des raviolis ; un graffiti, des graffitis ; un jazzman, des jazzmans ; le média, les médias ; un scénario, des scénarios.*

3.5.2 L'accent circonflexe³

L'accent circonflexe serait obligatoirement conservé sur les lettres *a, e, et o*, mais il sera facultatif sur les lettres *i et u*. *Ex* : l'accent circonflexe resterait obligatoire sur *grâce, vêtements et plutôt*, alors que l'on ne serait plus contraint de l'écrire dans *île* et *soûlard* puisque l'accent sur les lettres *i et u*, n'entraîne plus une distinction du timbre. Néanmoins, l'accent circonflexe resterait obligatoire sur les lettres *i et u* dans tous les cas où son absence pourrait prêter à confusion. *Ex* : On devrait toujours écrire *mûr, jeûne, sûr* avec un accent circonflexe quand ils sont respectivement dans le sens de *prêt, d'abstention de manger, et de certain*. L'accent circonflexe est ici obligatoire parce qu'il sert de moyen de différencier ces termes précédents de leurs homophones *mur* dans le sens de *cloison, jeune* dans le sens de *juvénile* et la préposition *sur* qui est le contraire de *sous*. Autrement dit, l'accent circonflexe resterait obligatoire dans tous les mots où il apporte une distinction de sens utile. Il resterait également obligatoire sur les terminaisons verbales du passé simple (première et deuxième personne du pluriel) et du subjonctif imparfait et du plus-que-parfait (troisième personne du singulier). *Ex* : On continuerait à écrire au passé simple : *Nous marchâmes* et *vous marchâtes*. *Nous suivîmes, vous suivîtes*. On continuerait à écrire au subjonctif de l'imparfait : *Il chantât* et *il suivît*. On continuerait à écrire au subjonctif du plus-que-parfait : *Il eût marché* et *il eût perdu*.

³ Pour tous les détails, il faut consulter le rapport officiel du Conseil supérieur de la langue française sur les rectifications de l'orthographe publié dans le *Journal officiel* du 6 décembre 1990.

Il faudrait préciser quelques points essentiels. Premièrement, ces rectifications ne s'appliquent pas aux noms propres de lieux et de personnes.⁴ On continuerait à écrire *Nîmes* et *Benoît* de la façon qu'on avait apprise à l'école. Elles ne s'appliquent pas également sur les dérivés de ces noms propres. On écrirait *Nîmois* parce qu'il est dérivé de *Nîmes*. Deuxièmement, ces rectifications s'appliquent aux terminaisons verbales du présent de l'indicatif. Par exemple : dans la conjugaison des verbes *connaître* et *apparaître*, on aurait le choix, soit d'écrire, *il connaît* et *il paraît* avec un accent circonflexe, soit sans accent ; *il apparait* et *il connait*. Finalement, le maintien de l'accent circonflexe est obligatoire sur les lettres *i* et *u* lorsque sa présence apporte une distinction de sens utile. Cela implique que l'accent ne sera pas obligatoire sur les dérivés de ces noms. Par exemple : l'accent circonflexe restera obligatoire sur la lettre *u* de l'adjectif qualificatif *sûr* parce qu'il a une valeur discriminante de la préposition *sur*. Pourtant lorsqu'on écrit *surement*, on ne sera plus contraint de transcrire l'accent parce que la discrimination entre l'adjectif *sûr* et la préposition *sur* sera prise en charge par le changement de la catégorie grammaticale elle-même ou plus précisément par le suffixe *ment*. Autrement dit, *sur* en tant que préposition et *surement* en tant d'adverbe sont déjà trop distincts pour que l'on se soucie de les différencier par l'accent circonflexe. Dans son résumé du rapport sur les rectifications de l'orthographe, l'Académie française note que « [l']exception ne concerne pas les dérivés et les composés de ces mots. Ex: *sûr* mais *sureté*. Comme c'était déjà le cas pour *dû*, les adjectifs *mûr* et *sûr* ne prennent un accent circonflexe qu'au masculin singulier » (Rectifications, ¶ l'accent circonflexe).

⁴Pour tous les détails, il faut consulter le site de l'Académie française : *Résumé du rapport du conseil supérieur de la langue française. L'accent circonflexe*.

Le choix de garder (ou non) l'accent circonflexe sur certains des homographes semble un choix logique et assez raisonnable.

L'adjectif *sûr* et la préposition *sur* sont différenciés par l'accent circonflexe mais comment faire pour distinguer l'adjectif *sur-* dans le sens d'*âcre* ou *acide-* de la préposition *sur* ? Le rapport ne traite pas de ce détail parce que les deux *sur* ne prennent pas d'accent circonflexe dans tous les cas alors que le comité a été chargée d'aménager l'emploi de l'accent circonflexe seulement. Remarque : il faudrait veiller à ce que l'accent circonflexe ait d'autres fonctions que celle de distinguer des homographes. Dans certains contextes, l'accent a une valeur poétique importante et participe à l'interprétation du texte littéraire.

3.5.3 Le tréma

Le rapport fournit des régularisations quant à l'emploi du tréma. Ce dernier a pour fonction d'interdire la prononciation de deux lettres en un seul son. Ainsi, on comprend la fonction du tréma comme le contraire de celle des diagrammes ; un diagramme est un ensemble de deux lettres qui se prononcent en un seul son, altérant ainsi la prononciation et changeant le sens des homographes. *Ex* : dans les mots : *Renaud, pain, mais* et *beauté*, on compte quatre diagrammes : *-aud, -ain, -ais* et *-eau*. Le tréma intervient lorsqu'il ne faut pas prononcer deux lettres en un seul son. *Ex* : *mais* est une conjonction et quelquefois un adverbe qui se prononce [mɛ]. *Maïs* est un nom masculin qui se prononce [ma is]. Le tréma ne pose pas de problème quand il surmonte une voyelle prononcée. *Ex* : on écrit *naïf* et on entend [na if]. Les deux lettres *a* et *i* s'y prononcent séparément. Mais il pose un problème quand il surmonte une voyelle muette comme dans *aiguë*. Pour remédier à ce problème, le tréma sera transposé sur

la voyelle prononcée. *Ex* : *aigüe* et *ambigüité* au lieu d'*aiguë* et *ambiguïté*. Le tréma sera également écrit sur certaines lettres afin d'empêcher des prononciations fautives.

Ex : On mettra un tréma sur la lettre *u* dans *arguer* pour indiquer que cette lettre est prononcée dans ce verbe. Un lecteur ne prononcera plus *argüer* [argue] comme *narguer* [nargé]. Dans les deux points précédents, le tréma a gardé son ancienne fonction, il restera toujours indicateur de la prononciation. La nouveauté est qu'il a changé de lettre pour mieux remplir sa fonction.

3.5.4 L'accent aigu et l'accent grave

L'accent aigu sur la voyelle *e* marque la prononciation d'un *e* fermé comme dans *marché* [marfe], *céder* [sede], *étudier* [etudie]. L'accent grave sur la voyelle *e* marque, au contraire, la prononciation d'un *e* ouvert comme dans *père* [pɛr], *guère* [gɛr], *ère* [ɛr].

Il y a deux règles qui régissent la quasi-totalité des cas :

1. La voyelle *e* ne se parseme ni d'accent aigu ni d'accent grave s'il n'est pas en final de la syllabe graphique. On met un accent sur le *e* dans des mots comme *é/tudier*, *mé/content*, *march/é*. Mais on ne met pas d'accent sur le *e* dans des mots comme *eff/acer*, *ex/position*, *inter/national*. On continue à mettre un accent aigu ou grave sur le *e* si la syllabe graphique se termine par un *s*, que ce soit un *s* prononcé ou non. *Ex* : *Abcès* [abse], *progrès* [progre], *palmarès* [palmarɛs] et *herpès* [ɛrpeɛs]. On continue également à mettre un accent aigu ou grave sur le *e* dans les mots composés dont les deux composants sont considérés comme ayant leur propre signification. *Ex* : *pré/scolaire* se compose de deux éléments dont chacun a sa propre signification, c'est pour cela que le *e* dans *pré* peut recevoir un accent. Alors

que le premier élément du mot composé *pre/scrire* n'a pas de signification propre et indépendante du deuxième élément, c'est pour cela que le e dans *pre* ne reçoit pas d'accent.

2. La voyelle e reçoit un accent grave quand elle est précédée d'une autre lettre voyelle ou consonne, et suivie d'une syllabe qui comporte un e muet. Ex : on écrit *fidèle* mais *fidélité*, *privilege* mais *privilegié*, *règlement* mais *régler*, *Ardèche* mais *Ardéchois*. Les mots formés à l'aide des préfixes *dé-* et *pré-* et quelques mots comme *ère*, *médecin* et *èche* font exception à cette règle.

Dans le but de rendre ces deux règles plus systématiques, les membres du Conseil supérieur se sont résolus à doter d'un accent aigu tous les mots dont la prononciation a changé en e fermé [e] ou dont l'accent a été omis par le dictionnaire de l'Académie française. Par exemple : *asséner*, *québécois*, *bésicles*, *réclusionnaire*, *sénestre* et *réfréner*. On a également décidé d'accentuer certains mots latins ou étrangers tels que *média*, *facsimilé*, *sénior*, *révolver*, *sombrero* et *chébec* (Catach, 1991, p. 37).

Quant à l'accent grave, le e se prononce ouvert devant une syllabe contenant un e muet. C'est pourquoi, l'accent grave remplacera l'accent aigu sur le e dans les syllabes contenant un e muet. Une série assez limitée de mots seront affectés par cette règle, tels qu'*abrègement*, *assèchement*, *crèmerie* et *évènement* et *fèverole*. Certaines terminaisons verbales changeront d'accent telles que *puissè-je*, *aimè-je*. Les verbes qui se conjuguent sur le modèle du verbe *semer* (je *sème*, tu *sèmes*, il *sème*, nous *semons*, vous *semez*, ils *sèment*) porteront désormais l'accent grave au lieu de

l'accent aigu dans leur terminaisons verbales du futur et du conditionnel. *Ex : je cèderai(s), je considèrerai(s), je céderai(s).*

On note qu'il y a une règle phonético-graphique qui persiste quant à l'emploi de l'accent grave sur la voyelle e ; En effet, il faut mettre un accent grave sur le premier e dans tous les mots qui comportent deux e entre lesquels il y a une consonne, à condition que cette consonne soit la dernière chose qu'on entende dans la syllabe phonique. *Ex : dans père, mère, frère, je lève, tu préfères, il considère, il y a toujours deux e qui entourent la consonne fermant la syllabe phonique. Le premier e reçoit un accent grave. Alors que dans fidélité, privilégié et appréciation, le deuxième e disparaît et, par voie de conséquence, l'accent grave tombe. Dans des verbes conjugués tels que préférez, conférez et célébrez, il y a deux e qui entourent une consonne mais cette consonne ne ferme pas la syllabe phonique, autrement dit, cette consonne n'est pas le dernier son qu'on entende, d'où le fait que le e ne reçoive pas d'accent grave. L'accent grave tombe si cette consonne est double. Ex : ficelle, Rochelle, terre, paresse. Dans certains cas, on note la présence de deux consonnes entre les deux e ouvert et muet, comme dans mèche, Si ces deux consonnes produisent un seul son, on les traitera comme si elles étaient une seule consonne et donc, on met toujours un accent grave. Et si les deux consonnes produisent deux sons différents, on prononce le e ouvert mais sans y mettre d'un accent grave dessus. Ex : perte, certes, Dans d'autre cas, on note la présence d'une consonne accompagnée d'une voyelle entre les deux e ouvert et muet ; si cette voyelle n'est pas prononcée, on suit toujours la règle. Ex : le e dans bibliothèque prend toujours un accent grave étant donné que la voyelle u ne se*

prononce pas dans ce mot. Un nombre très limité des mots font exception à cette règle : *allégrement, régler* et ses dérivés.

Ainsi, les termes *ère* et *èche*, exceptions selon le rapport, ne le sont plus selon cette règle simple. Que la voyelle *e* soit précédée d'une autre lettre n'est plus un facteur pour appliquer la règle. Quant au terme *médecin* et aux termes formés à l'aide des préfixes *pré-* et *dé-*, le *e* se prononce fermé et il serait aberrant de mettre un accent grave si le *e* était fermé.

3.5.5 Les verbes en *-eler* et *-eter*

Quant aux verbes qui se terminent à l'infinitif par *-eler* et *-eter*, on en conjuguera la quasi totalité sur le modèle du verbe *peler* et *acheter*, c'est-à-dire que le *e* du radical changera en *e* ouvert avec un accent grave *è* quand la syllabe suivante contient un *e* muet. Ex : v. *marteler* : je *martèle*, tu *martèles*, il/elle/on *martèle*, nous *martelons*, vous *martelez*, ils/elles *martèlent*. Ex : v. *pelletter*. Je *pellète*, tu *pellètes*, il/elle/on *pellète*, nous *pelletons*, vous *pelletez*, ils/elles *pellètent*.

Les verbes *appeler* et *jeter* et les verbes de leurs familles feront exception à la règle précédente. Ils continueront à se conjuguer par un redoublement du *l* ou du *t* devant la syllabe contenant un *e* muet. Ex. v. *appeler* : j'*appelle*, tu *appelles*, il/elle/on *appelle*, nous *appelons*, vous *appelez*, ils *appellent*. Ex. v. *jeter*, je *jette*, tu *jettes*, il/elle/on *jette*, nous *jetons*, vous *jetez*, ils *jettent*.

Remarque : le verbe *épeler*, qui vient du francique *spellôn*, n'est pas de la famille d'*appeler* (lat. *appellare*). Il doit donc se conjuguer selon la grande majorité des verbes, c'est-à-dire qu'il ne suit pas le modèle du verbe *appeler* dans sa conjugaison et doit suivre le modèle du verbe *acheter*. Son *e* du radical prend un accent grave quand le

verbe se conjugue avec la première, la deuxième et la troisième personne du singulier et la troisième personne du pluriel (Catach, 1991, p. 47) : j'*épèle*, tu *épèles*, il/elle/on *épèle*, nous *épelons*, vous *épelez*, ils/elles *épèlent*.

Remarque : le verbe *interpeler* ne fait pas partie de la famille du verbe *peler*, il fait partie de celle du verbe *appeler*. Il doit se conjuguer par un redoublement du *l* du radical et non pas par un accent grave sur le *e* du radical : J'*interpelle*, tu *interpelles*, il/elle/on *interpelle*, nous *interpelons*, vous *interpelez*, ils *interpellent*.

Ces deux règles de conjugaison affecteront la façon d'orthographier les dérivés des verbes. Si le verbe se conjugue par un redoublement du *l* ou du *t*, les dérivés de ce verbe redoubleront du *l* ou du *t*. *Ex* : on écrit j'*appelle* et *appellation*. Sur le même principe, si le verbe se conjugue par un accent grave sur le *e* du radical, les dérivés de ce verbe prendront un accent grave sur le *e* au lieu de redoubler leur *l* ou *t*. On écrit j'*amoncèle* et un *amoncèlement*.

3.5.6 L'accord du participe passé des verbes pronominaux

Le Conseil supérieur n'a fait qu'une seule recommandation à ce sujet, mais d'abord, il faudrait peut-être rappeler les règles qui régissent l'accord du participe passé. La règle générale présume que l'on fait l'accord du participe passé avec le sujet de la phrase lorsque le verbe est conjugué avec l'auxiliaire *être*- *Elle est morte de chagrin*. *Ils sont descendus la voir*, alors que l'on n'accorde pas le participe passé avec le sujet lorsque le verbe est conjugué avec l'auxiliaire *avoir*- *Nous avons travaillé toute la journée*. *Elle a beaucoup écrit*. Le participe passé reste invariable lorsque le verbe est conjugué avec l'auxiliaire *avoir*. *Ex* : *Quelle chaleur il a fait hier*. *Il a fallu qu'il change d'adresse*, mais on accorde le participe passé avec l'objet lorsque celui-ci est placé

avant le verbe de la phrase. *Ex : la lettre que tu m'as envoyée m'a fait énormément de plaisir. Je garde toujours les fleurs que vous m'aviez achetées.* Les participes passés de pouvoir, croire et devoir sont invariables lorsqu'ils sont suivis d'un infinitif sous-entendu. *Ex : Elle n'a pas fait tous les efforts qu'elle aurait dû.* Quelquefois, le participe passé suivi d'un infinitif, s'accorde avec l'objet direct lorsque celui-ci est le sujet de l'infinitif. *Ex : La femme que j'ai vue danser hier soir. Mais, la chanson que j'ai entendu chanter m'a rappelé des souvenirs.* Finalement, le participe passé du verbe *faire* est invariable lorsqu'il est suivi d'un infinitif, même si l'objet est placé avant le verbe. *Ex : C'est la maison qu'il a fait construire.*

En ce qui concerne l'accord du participe passé des verbes pronominaux, les règles sont aussi nombreuses que les précédentes. Comme les verbes pronominaux se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, la règle générale dispose qu'il faut accorder le participe passé avec le sujet. *Ex : Ils se sont tapés dessus.* Or, il ne faut pas faire l'accord lorsque le verbe pronominal est suivi d'un complément d'objet direct. *Ex : Les deux frères se sont disputé la ferme qu'ils avaient héritée de leur père décédé.* Mais, on fait l'accord si le complément d'objet direct est placé avant le verbe pronominal. *Ex : C'est la ferme que les deux frères se sont disputés.* Les participes passés des verbes se construisant avec une préposition sont invariables. *Ex. Ils se sont rappelés, mais, ils se sont téléphoné. Ils se sont vus, mais ils se sont parlé.* D'où l'exemple fameux « *Que d'hommes se sont craints (avec un s), déplu (sans s), détestés (avec un s), nui (sans s), haïs (avec un s), succédé (sans s).* Ce sont les règles générales que l'on apprend à l'école sans devenir spécialiste en la matière.

À bien observer les exemples précédents, on en conclura que l'accord du

participe passé des verbes pronominaux, dont les règles sont si multiples, n'est plus une question d'orthographe, c'est également une question de syntaxe et de sens. C'est la raison pour laquelle le Conseil supérieur a jugé qu'une intervention pour régulariser l'accord du participe passé entraînerait trop de modifications et de changements bouleversants nuisibles à la langue. En effet, la rectification des règles d'accord du participe passé des verbes pronominaux nécessiterait la rectification de celles des verbes en emploi non pronominal. Et une suppression éventuelle de l'accord entraînerait trop de confusion et d'ambiguïté et paralyserait la réflexion sur la syntaxe et le sens de la phrase. Par voie de conséquence, les participes passés des verbes pronominaux n'ont pas fait l'objet de rectification.

La seule modification que l'on ait apportée concerne le participe passé du verbe *laisser*. Celui-ci sera invariable dans tous les cas où il est suivi d'un infinitif ; en emploi pronominal - *Elle s'est laissé arnaquer par des étrangers* et quand il est conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, même si l'objet est placé avant le verbe - *Mes petits chats, tu les as laissé sortir dans la rue*. Bref, il restera invariable tant qu'il est suivi par un infinitif. En effet, le verbe *laisser* devant un infinitif joue un rôle analogue à celui du verbe *faire* devant un infinitif. Ex : *Elle s'est fait appeler La princesse aux pieds roses*, comme, *elle s'est laissé appeler La princesse aux pieds roses*. *Faire* est invariable lorsqu'il est suivi d'un infinitif en emploi pronominal et lorsqu'il est conjugué avec l'auxiliaire *avoir*. C'est pourquoi, on a décidé d'appliquer la même règle aussi bien au verbe *laisser* qu'au verbe *faire*. Désormais, on écrira : *Elle s'est laissé couper les cheveux*, comme *elle s'est fait couper les cheveux*. *Ils se sont laissé tatouer sur le mollet*, comme *ils se sont fait tatouer sur le mollet*.

3.5.7 Anomalies diverses

Les anomalies, comme les définit le rapport dans son analyse, sont des graphies non conformes aux règles générales de l'écriture du français (comme *ign* dans *oignon*) ou à la cohérence d'une série précise.⁵ Par exemple : on écrit, *bizutage* et *bizuter* mais *bizuth* ; on écrit *pagaille*, *pagaïe* et *pagaye* ; on écrit *balai* et *balayer*, *essai* et *essayer* mais *relais* (avec un *s*) et *relayer*. Ces anomalies ne correspondent ni à l'étymologie, ni à l'esthétique de la langue. Le rapport a repris les recommandations de l'Académie française de 1975 sur la régularisation des anomalies et a régularisé quelques autres séries brèves. Voici les mesures qui ont été prises à cet égard :

1. La suppression du premier *i* dans les mots qui se terminent par le suffixe -
illier. Car ce *i* ne s'entend pas à l'oral. Les mots concernés sont : *joailler*,
marguiller, *quincailler*, *ouillère* et *serpillère*.
2. La simplification de la consonne double *l* dans les mots qui se terminent par
le suffixe *-olle*. Réduire la consonne double en une seule consonne n'altérera
pas la prononciation. Les mots concernés sont : *barcarole*, *bouterole*, *carole*,
fumerole, *girole*, *grole*, *guibole*, *lignerole*, *mariole*, *muserole*, *rousserole*,
tavaïole et *trole*.
3. La simplification de la consonne double *l* et *t* dans les mots suivants pour
permettre à la voyelle *e* de se prononcer muette et non pas ouverte:
dentelière (au lieu de *dentellière*) ; *interpeler* (au lieu de *interpeller*) ; *prunelier*
(au lieu de *prunellier*) et *lunetier* (au lieu de *lunettier*).

⁵ Voir Le rapport officiel sur les rectifications de l'orthographe pour tous les détails (Journal officiel de la République française du 6 décembre 1990, p. 12).

4. La rectification d'une série de mots particuliers. Voici un aperçu général de ces cas particuliers avec des exemples du rapport.
- a. Régularisation des consonnes doubles. Certains mots simples comprennent une consonne double tandis que cette consonne double est réduite à une seule consonne dans leurs dérivés. On a décidé de doubler cette consonne dans les dérivés. On écrira : *prudhomme et prudhommie (au lieu de prud'homie) ; bonhomme et bonhommie (au lieu de bonhomie) ; boursouffler et boursoufflure (au lieu de boursouffle) ; hutte et cahutte (au lieu de cahute) ; battre et embattre (au lieu d'ematre) ; combattif et combattivité (au lieu de combativité) ; nommer et innommé (au lieu d'innomé) ; siffler, persiffler et persifleur (au lieu de persifleur) ; charriot (au lieu de chariote) ; imbécile et imbécilité (au lieu d'imbécillité). etc.*

Catach (1991, pp. 76-77) constate que dans les graphies rectifiées *prudhomme* et *prudhommie*, on a en outre supprimé l'apostrophe et on a aussi agglutiné *chaussetrappe*, le redoublement du *p* est dû à l'analogie avec *trappe*. Et bien que l'on ait redoublé la consonne dans les dérivés des mots concernés, elle fait la remarque que le seul cas où l'on a simplifié la consonne double dans le dérivé au lieu de la garder double est dans le mot *imbécilité*. Suivant l'étymologie, on a dû doubler la consonne *l* dans l'adjectif *imbécile* mais, contrairement à l'étymologie, on a choisi de simplifier la consonne double dans *imbécilité* dont la graphie est dix fois plus répandue que celle d'*imbécile*.

- b. Élimination des procédés graphiques anciens. La cédille sur le *c* remplacera le *c* suivi d'un *e*. on écrira *douçâtre* au lieu de *douceâtre*. Le *i* devant le *n* mouillé disparaîtra devant *oignon*.
- c. Suppression du *e* dans *asseoir*, *rasseoir* et *surseoir*. Par conséquent, le *e* disparaîtra de la conjugaison ; *j'assois*, *tu assois*, *il s'assoit*, *nous nous assoyons*, *vous vous assoyez*, *ils s'assoient*.
- d. Dans des cas isolés tels que la suppression du *h* dans *sorgho*, *ghilde* et *bizuth*, on écrira : *sorgo*, *guilde* et *bizut*. Dans *ghilde*, on a dû ajouter la lettre *u* après le *g* pour ne pas déformer la prononciation de [*g*] en [*ʒ*]. Les lettres *c* et *z* seront remplacées par un *x* dans *eczéma*. La combinaison des lettres *c*, *z* est très rare en français tandis que celle des *e*, *x* est beaucoup plus fréquente. La graphie *pagaille* sera préférée à *pagaye* et à *pagaië*. La première est la plus claire et la plus logique. La lettre *f* remplacera les lettres grecques *ph* dans *nénufar*, parce que la graphie avec un *f* est beaucoup plus fréquente que celle avec *ph*. Les participes passés *absous* et *dissous* seront remplacés par *absout* et *dissout*. *Appâts* remplacera *appas*. *Levreau* remplacera *levraut* par analogie avec *chevreau* et *lapereau*, et on écrira plutôt *cuisseau* que *cuissot* (voir la liste officielle pour toutes les graphies rectifiées).

3.5.8 Recommandations aux lexicographes et créateurs de néologismes

Le rapport recommande aux lexicographes et aux néologistes de franciser les mots qu'ils empruntent des langues étrangères, c'est-à-dire, qu'ils sont invités à donner aux mots empruntés une autre graphie que la sienne, familière à l'écriture du français. Cela implique qu'ils évitent les signes diacritiques étrangers tels que les signes *å*, *ä*, *ò*,

ú, ì ; ces signes diacritiques seront supprimés des mots empruntés. On écrira *nirvana* (au lieu de *nirvâna*) ; *volapuk* (au lieu de *volapük*) ; *maelstrom* (au lieu de *maelström*), etc.

On évitera également l'emploi des lettres étrangères comme les *ñ* et *ll* espagnols, le *gl* italien. On acceptera les graphies comme *taliatelle* (au lieu de *tagliatelle*) ; *lianos* (au lieu de *llanos*) ; *paélia* (au lieu de *paella*) ; etc. Quand il y a plusieurs graphies dans un seul mot, il est recommandé de choisir la graphie la plus proche du français comme un *bogie* (qui ressemble assez bien à *bougie*), un *canyon* (qui ressemble bien à *crayon*).

Lorsque le suffixe *-er* en fin de mot est l'équivalent du suffixe *-eur*, il serait préférable de favoriser ce dernier. Lorsqu'il existe un verbe de même forme à côté du nom, le suffixe *-eur* en fin de nom sera obligatoire. Ex : *kidnappeur*, verbe *kidnapper*.

Il sera préférable également d'orthographier avec un seul *n* simple tous les dérivés des mots en *-an*. Pour les mots en *-on*, il sera préférable d'écrire leurs dérivés avec un *n* simple en particulier avec les terminaisons suffixales commençant par *a*, *i* ou *o*. On écrira par exemple : *-onite*, *-onologie*, *-onaire*, *-onalisme*, etc.

3.6 Comparaison des trois rectifications de 1901, 1977 et de 1990

Dans cette petite partie, nous ne comparerons en détails que les points orthographiques qui ont été traités dans le rapport des rectifications de l'orthographe du 16 décembre 1901.

3.6.1 Le trait d'union

Dans les rectifications de 1901, le trait d'union a été totalement supprimé ainsi que l'apostrophe dans les mots composés, les adjectifs et les adverbes composés, les

nombres et les structures interrogatives. Si le rapport de 1901 donne une liberté totale quant à l'emploi du trait d'union, le rapport de 1977 fait de même mais non sans une petite restriction ; le trait d'union reste obligatoire dans tous les mots où son absence confondrait l'orthographe de deux mots différents, ou altérerait la prononciation correcte du mot.

Le rapport de 1991 tolère le non-emploi du trait d'union mais avec plus de restrictions. Il tolère la substitution du trait d'union par la soudure ou l'agglutination quand l'un ou les deux éléments du mot composé répondent à certains critères. Suivant le bon sens du rapport de 1977, celui de 1991 mentionne que le trait d'union reste obligatoire lorsque sa présence enlève une ambiguïté. D'autre part et contrairement aux deux rapports précédents, le rapport de 1991 maintient l'usage obligatoire du trait d'union dans les structures interrogatives qui inversent le sujet avec le verbe et recommande l'emploi du trait d'union dans tous les nombres composés supérieurs à dix-sept.

3.6.2 Les accents aigu, grave et circonflexe

Le rapport de 1901 ne traite pas de l'emploi des trois accents dans l'orthographe, tandis que l'arrêté Haby de 1977 tolère que l'on mette un accent aigu sur le e lorsque celui-ci se prononce fermé et que l'on mette un accent grave sur le e lorsqu'il se prononce ouvert. Cela implique que l'on remplace l'accent aigu par un accent grave et vice-versa en fonction de la prononciation du e. le rapport de 1991 fait presque les mêmes recommandations. Il tolère l'accentuation d'un accent grave ou d'un accent aigu mais il applique cela à un certain nombre limité de mots ; il remplace l'un par l'autre en fonction de la prononciation.

L'arrêté Habby tolère la suppression de l'accent circonflexe sur toutes les voyelles *a, e, i, o, u*. Cependant, l'accent circonflexe reste obligatoire lorsqu'il a une valeur discriminante. Le rapport de 1991 ne tolère la suppression de l'accent circonflexe que sur les deux voyelles *e* et *i*, et l'accent reste obligatoire lorsqu'il est discriminant des homographes.

L'arrêté de 1901 et celui de 1977 ne traitent pas de l'usage du tréma alors que celui de 1991 résume que désormais, il sera possible de mettre le tréma sur la voyelle prononcée dans les mots.

3.6.3 Les verbes en *-eler* et *-eter*

Les deux arrêtés antérieurs à celui de 1991 ne traitent pas directement des conjugaisons des verbes qui se terminent par *-eler* et *-eter*. Dans ces deux arrêtés, il est possible de mettre un accent grave sur le *e* lorsque celui-ci est ouvert [ɛ]. Cela implique le non redoublement du *l* ou du *t* dans les conjugaisons. L'arrêté de 1991 précise que l'on conjuguera la quasi totalité sur le modèle du verbe *peler* et *acheter*, c'est-à-dire que le *e* du radical changera en *e* ouvert avec un accent grave è quand la syllabe suivante contient un *e* muet. Les verbes *appeler* et *jeter* et les verbes de leur famille feront exception à la règle précédente. Ils continueront à se conjuguer par un redoublement du *l* ou du *t* devant la syllabe contenant un *e* muet.

3.6.4 L'accord du participe passé des verbes pronominaux

L'arrêté de 1901 et celui de 1977 ne traitent pas de ce point orthographique et grammatical. Néanmoins, l'arrêté Habby tolère l'accord ou l'absence de l'accord du participe passé suivi d'un infinitif dans tous les cas. Il généralise cette mesure à tous les verbes, que ce soient des verbes pronominaux ou pas. Par ailleurs, le rapport des

rectifications de 1990 tolère l'invariabilité du participe passé du verbe *laisser* lorsque celui-ci est suivi d'un infinitif. C'est le seul aménagement orthographique qui a été décidé quant à l'accord des verbes.

3.6.5 Anomalies diverses

Contrairement au rapport de 1990, les deux arrêtés de 1901 et de 1977 ne proposent pas de liste de graphies rectifiées. Le rapport de 1990 en propose une de plus de 280 anomalies. Les anomalies concernent principalement les consonnes doubles, l'emploi des signes diacritiques (l'accent aigu, grave, circonflexe et le tréma), le trait d'union et le pluriel des mots étrangers.

3.6.6 Un aperçu général

On constate que les deux arrêtés antérieurs à celui de 1990 accordent un espace de tolérance beaucoup plus grand que celui de 1990. De nos jours, les aménagements qu'ils proposent auraient été jugés trop osés. Ils ne précisent pas si ces tolérances s'appliquent aux mots qui sont mentionnés dans les deux arrêtés ou bien à tous les mots du français. Les deux arrêtés manquent de clarté et de précision. Ex : l'arrêté Habby tolère l'invariabilité du participe passé des verbes suivi d'un infinitif. Il ne précise pas ce qu'il faut faire s'il s'agit d'un verbe pronominal ou d'un verbe dont le sens et l'accord sont liés. Le rapport de 1990 est plus prudent dans ses aménagements. Il accorde un espace plus restreint de liberté mais ses aménagements sont très bien étudiés et assez clairs. Même après avoir dicté les nouveaux aménagements, il propose une liste des mots auxquels s'appliquent ces aménagements.

CHAPITRE 4

UNE ÉTUDE VARIATIONNISTE

En français contemporain et à partir des rectifications orthographiques de 1990, des formes variantes des mots ont été tolérées. Les variantes tolérées concernent l'emploi des signes diacritiques, autrement dit, du système d'accentuation en français, de l'emploi du trait d'union dans les mots composés, des consonnes doubles dans les dérivés des mots. Cette étude examine l'alternance entre l'emploi et le non-emploi des signes diacritiques dans l'orthographe et met la lumière sur les facteurs qui influencent l'usage des signes diacritiques. Cinq facteurs seront étudiés : le type de signe diacritique ; la lettre portant le signe diacritique ; la tranche d'âge ; la catégorie grammaticale et le temps des conversations étudiées.

4.1 Méthode

4.1.1 Participants

Les conversations qui ont été étudiées et analysées dans cette étude sont des conversations produites dans un forum de chat qui s'appelle « Europnet ». Les participants, dont le nombre ne dépasse pas quinze, appartenant aux deux sexes masculin et féminin. Nous n'avons pas de données sur leur âge, leur origine ethnique et sociale et leur niveau d'études. On ne sait pas non plus s'ils sont étudiants ou pas. On ne sait pas également s'ils sont français natifs ou pas mais leur façon de parler, le type de vocabulaire dont ils ont usage, le types d'abréviations auquel ils font recours, les tournures qu'ils emploient, les sujets qu'ils abordent dans leurs conversations et la manière dont ils traitent de ces sujets, laissent entendre que le français est leur langue maternelle ou au moins qu'ils ont une connaissance approfondie de la langue française.

Quant à l'âge, « Europnet » répartit les participants en quatre salles de discussions selon l'âge : il y a la salle de discussions intitulée la vingtaine dans laquelle seuls les participants âgés de 20 à 29 ans peuvent entrer ; la salle de la trentaine pour les participants âgés de 30 à 39 ans ; la salle de la quarantaine pour les participants âgés de 40 à 49 ans ; la salle de la cinquantaine pour les participants âgés de 50 à 59 ans. Cependant un problème s'est posé, auquel nous n'avons pas trouvé de solution. En effet, n'importe qui de n'importe quel âge peut entrer dans le forum de discussion à sa guise. Il n'y a pas de moyen de vérifier l'âge exact des participants. Les participants sont censés n'entrer que dans les forums de discussion qui leur sont désignés en fonction de leur âge, mais rien ne peut garantir leur respect des règles.

4.1.2 Procédure

Après avoir collecté et imprimé les conversations des participants, nous avons procédé à relever et à enregistrer tous les mots dont une ou plusieurs lettres étaient susceptibles de porter un signe diacritique quelconque, afin de déterminer l'absence ou la présence du signe diacritique.

Nous avons enregistré pour chaque occurrence les cinq renseignements suivants :

- a) La présence ou l'absence du signe diacritique ; nous avons enregistré si le signe est présent ou absent sur la lettre.
- b) La lettre elle-même ; nous avons enregistré la lettre portant ou qui est censée porter un signe diacritique. Nous avons précisé de quelle voyelle il s'agissait « a, e, i, o, u ».
- c) Le signe diacritique lui-même : nous avons enregistré le type de signe diacritique sur la lettre, si c'est un accent aigu, un accent grave, un accent

circonflexe, une cédille ou un tréma.

- d) La catégorie grammaticale : nous avons enregistré s'il s'agit d'un verbe, d'un substantif, d'un adjectif, d'un adverbe, d'une préposition, ou d'une interjection.
- e) L'âge présumé du participant qui a orthographié le mot : nous avons enregistré si le participant est dans sa vingtaine ou dans sa cinquantaine.

Puis, nous avons identifié plus de 4.000 occurrences dont nous avons éliminé certains mots des statistiques. Il s'agit des mots suivants :

1. Les noms propres tels qu'*Amorphee ; Alès ; Leo ; Céline ; Raphael ; Elena ; Nîmes ; Bezier ; Meteofrance*, cela s'applique également aux noms communs employés comme noms propres. Ex : *Elephantman ; Café ; España ; La beauté ; Mure ; Reve*
2. Les mots dont la lettre, qui est censée porter un signe diacritique, est remplacée par une lettre qui ne porte jamais de signe. Ex : *sa* au lieu de *ça* ; *s'* au lieu de *ça*
3. Les mots où la lettre portant le signe diacritique est remplacée par une autre lettre qui ne porte jamais le même type de signe. Ex : *michant* au lieu de *méchant*
4. Les mots dont la lettre portant un signe diacritique est disparue. Ex : *jusque quand* au lieu de *jusqu'à quand* ; *pv* au lieu de *privé* ; *P1* au lieu de *première* ; *gné* au lieu de *gênée* ; *dja* au lieu de *déjà* ; *ava* au lieu de *ça va* ; *dsl* au lieu de *désolé*

5. Les mots dans lesquels une lettre porte un signe diacritique qu'elle n'est pas censée porter en premier lieu. Ex : *lé* au lieu de *les* ; *é* au lieu de *et* ; *jé* au lieu de *j'ai* ; *allé* au lieu d'*allez* ; *tapé* au lieu de *tapez* ; *éguille* au lieu d'*aiguille*
6. Les mots étrangers et les mots contenant des signes diacritiques qui ne sont pas employés en français. Ex : *hola* ; *España*
7. Les mots dont la variation orthographique ne se limite pas au choix entre deux graphies. Ex : *wé*, *ué*, ou *oué* au lieu de *ouais* ; *me*, *mé*, *mai* au lieu de *mais* ;
8. Les émoticônes. Ex : *:o* ; *Ooo* ; *oo* ; *ô*
9. Les mots qui ne veulent rien dire. Ex : *derbies* ; *béqueussaineuh* ; *dichlorodiphényltrichloroéthane*
10. Les mots dont on n'a pas pu déterminer la catégorie grammaticale. Ex : dans un certain contexte, on n'a pas pu déterminer si la lettre *a* était la conjugaison du verbe *avoir* à la troisième personne du singulier ou la préposition *à*, dans une autre phrase, on n'a pas pu déterminer si *sur* est l'adjectif *sûr* ou la préposition *sur*.
11. Les mots dont une des lettres porte un signe diacritique différent de celui qu'elle est censée porter. Ex : *succés* au lieu de *succès* ; *féssé* au lieu de *fessée* ; *tré* au lieu de *très* ; *prété* au lieu de *prêté*
12. Les mots dont la lettre portant un signe diacritique est remplacée par un signe non alphabétique. Ex : *@* au lieu de *à*

4.2 Description des résultats

Nous avons utilisé le logiciel Goldvarb X, qui permet de faire des analyses quantitatives multivariées (VARBRUL).

Tableau 1

Variable indépendante préliminaire 1 : lettre

Groupe 2	Application	Non-application	Total	Proportion du corpus
e	1316 (60.3%)	867 (39.7%)	2183	56,6%
c	302 (60.0%)	201 (40.0%)	503	13,0%
a	473 (50.2%)	470 (49.8%)	943	24,5%
o	18 (28.1%)	46 (71.9%)	64	1,7%
u	24 (21.6%)	87 (78.4%)	111	2,9%
i	3 (5.9%)	48 (94.1%)	51	1,3%
Occurrences	2136	1719	3855	100%
Pourcentage total	(55.4%)	(44.6%)		

Le tableau ci-dessus récapitule les résultats que nous avons collectés au niveau des lettres portant des signes diacritiques. Il s'agit de la lettre (a) qui peut porter un accent grave (à) ou un accent circonflexe (â), de la lettre (c) qui ne peut s'associer qu'à la cédille (ç), de la lettre (e) qui peut éventuellement porter un accent aigu (é), un accent grave (è), un accent circonflexe (ê) et beaucoup moins fréquemment un tréma (ë), de la lettre (i) qui ne porte que deux accents : l'accent circonflexe (î) et le tréma (ï), de la de la lettre (o) dont le circonflexe est son seul accent (ô), de la lettre (u) qui peut

porter trois signes diacritiques dont l'accent grave (\grave{u}), l'accent circonflexe (\hat{u}), et le tréma (\ddot{u}).

Nous avons observé 3855 occurrences de mots où il était possible de mettre un signe diacritique quelconque sur une des cinq lettres précédentes. Parmi ces occurrences, le signe diacritique était présent dans 2136 occurrences alors qu'il était absent dans 1719 occurrences. L'application de l'accentuation (55,4%) reste supérieure à la non-application de l'accentuation (44,6%) de 10,8%. Les participants aux discussions ont plus tendance à mettre un signe diacritique sur une lettre qu'à ne pas du tout le mettre. Quant à la distribution des signes diacritiques sur les lettres, avec 2183 occurrences au total (1316 occurrences de signe diacritique et 867 cas où il aurait été possible de mettre ce dernier), la lettre (e) est la lettre qui figure le plus souvent avec des signes diacritiques, un pourcentage de 56.6%. Le pourcentage d'emploi des signes diacritiques sur la lettre (e) est largement supérieur à son non-emploi possible de (60,3%) à (39,7%). Ensuite, avec 943 occurrences au total (473 occurrences d'accent et 470 cas, où un accent aurait été possible), la lettre (a) est la lettre qui occupe la seconde place après le (e), avec un pourcentage de 24.5%. Le pourcentage d'emploi de l'accent sur la lettre (a) est presque égal à celui de son non-emploi possible de (50.2%) à (49.8%). Puis, avec 503 occurrences au total (302 occurrences d'accent et 201 cas, où un accent aurait été possible), la lettre (c) est la lettre qui vient en troisième place après les voyelles (e) et (a) avec un pourcentage de 13%. Le pourcentage d'emploi de l'accent sur la lettre (c) est très supérieur à celui de son non-emploi possible de (60.0%) à (40.0%). Après, avec 111 occurrences au total (24 occurrences de signe diacritique et 87 cas, où il aurait été possible de mettre un signe

diacritique), la lettre (*u*) est la lettre qui vient en quatrième place avec un pourcentage de 2.9%. Le pourcentage d'emploi des signes diacritiques sur la lettre (*u*) est très largement inférieur à celui de son non-emploi possible de (21.6%) à (78.4%). Ensuite, sur 64 occurrences au total (46 occurrences de signe diacritique et 18 cas où il aurait été possible de mettre un signe diacritique), la lettre (*o*) est la lettre qui vient en cinquième place avec un pourcentage de 1.7%. Le pourcentage d'emploi des signes diacritiques sur la lettre (*o*) est très largement inférieur à celui de son non-emploi possible de (28.1%) à (71.9%). Finalement, sur 51 occurrences au total (3 occurrences de signe diacritique et 48 cas où il aurait été possible de mettre un signe diacritique), la lettre (*i*) vient en dernière place avec un pourcentage de 1.3%. Le pourcentage d'emploi des signes diacritiques sur la lettre (*i*) est très largement inférieur à celui de son non-emploi possible de (5.9%) à (48.1%).

De manière générale, les participants aux discussions ont tendance à omettre le signe diacritique sur les lettres (*î*), (*o*), (*u*) alors qu'ils ont tendance à le mettre sur les lettres (*c*), (*e*). Ils le mettent sur le (*a*) presque autant qu'ils l'y omettent ; l'emploi des signes diacritiques sur le (*a*) reste supérieur avec un pourcentage de 50.2% contre 49.8%, mais il est indéniable que les deux pourcentages sont presque les mêmes.

4.2.1 Les signes diacritiques

Le tableau 2 (ci-dessous) récapitule les occurrences et pourcentages d'emploi des signes diacritiques en français. Il s'agit de l'accent aigu, de l'accent grave, de l'accent circonflexe, de la cédille et du tréma.

Tableau 2

Variable indépendante préliminaire 2 : signe diacritique

Groupe 3	Application	Non-application	Total	Proportion du corpus
accent aigu	1063 (68.2%)	495 (31.8%)	1558	40.4%
cédille	302 (60.0%)	201 (40.0%)	503	13.0%
accent grave	620 (49.6%)	631 (50.4%)	1251	32.5%
circonflexe	149 (27.6%)	391 (72.4%)	540	14.0%
tréma	2 (66.7%)	1 (33.3%)	3	0.1%
Occurrences	2136	1719	3855	100%
Pourcentage (total)	(55.4%)	(44.6%)		

Quant à l'emploi des signes diacritiques sur les lettres, on note qu'avec un pourcentage de 40.4% des signes diacritiques, l'accent aigu est l'accent le plus largement employé en orthographe quelle que soit la lettre qui le porte. Parmi les 1558 occurrences où il aurait été possible de mettre un accent aigu, ce dernier a été appliqué 1063 fois alors qu'il a été omis dans 495 occurrences. C'est-à-dire que le pourcentage de l'application de l'accent est très supérieur à celui de sa non-application puisque 68.2% de fois on a mis l'accent aigu tandis qu'on l'a omis à 31.8%. L'accent grave vient après l'accent aigu avec un pourcentage de 32.5%. Parmi les 1251 occurrences où il était possible de mettre un accent grave, ce dernier a été appliqué 620 fois alors qu'il a été omis dans 631 occurrences. C'est-à-dire que le pourcentage de l'application de l'accent est légèrement inférieur à celui de sa non-application puisque 49.6% de fois on a mis l'accent grave tandis qu'on l'a omis à 50.4%. L'accent circonflexe vient après l'accent grave avec un pourcentage de 14.0%. Parmi les 540 occurrences où il était possible de mettre un accent circonflexe, ce dernier a été appliqué 149 fois alors qu'il a

été omis dans 391 occurrences. C'est-à-dire que le pourcentage de l'application de l'accent est fortement inférieur à celui de sa non-application puisque 27.6% de fois on a mis l'accent circonflexe tandis qu'on l'a omis à 72.4%. La cédille vient après l'accent circonflexe avec un pourcentage de 13.0%. Parmi les 503 occurrences où il était possible de mettre une cédille, celle-ci a été appliquée 302 fois alors qu'elle a été omise dans 201 occurrences. C'est-à-dire que le pourcentage de l'application de l'accent est très supérieur à celui de sa non-application puisque 60.0% de fois on a mis la cédille tandis qu'on l'a omise à 40.0%. Le tréma vient après la cédille avec un pourcentage de 0.1%. Parmi les 3 occurrences où il était possible de mettre un tréma, celui-ci a été appliqué 2 fois alors qu'il a été omis dans une seule occurrence. C'est-à-dire que le pourcentage de l'application du tréma est très largement supérieur à celui de sa non-application puisque 66.7% de fois on a mis le tréma tandis que l'on l'a omis 33.3%.

4.2.2 Le jour de la discussion

Nous avons essayé également de déterminer si le temps de discussion régit sur l'emploi des signes diacritiques dans les discussions chez les participants. Les discussions que nous avons étudiées se répartissent sur trois jours : le premier, le trois et le six mai. On note que le corpus du premier mai constitue 16% de l'ensemble des discussions. Pour donner une idée rapide de la grosseur du corpus, nous trouvons utile de dire que ce pourcentage représente plus ou moins six pages de dialogue imprimé. Le corpus du trois mai constitue 42.7% de l'ensemble des discussions, c'est presque quarante pages de dialogue imprimé. Le corpus du six mai constitue 41.3% de l'ensemble des discussions, c'est-à-dire presque trente-sept pages de dialogue

imprimé. C'est-à-dire que la partie la plus grosse du corpus est celle du trois mai et la partie la plus petite est celle du premier mai. Le tableau ci-après récapitule les résultats sur l'application ou la non-application de l'accentuation au fur et à mesure que les discussions avançaient.

Tableau 3

Variable indépendante préliminaire 3 : jour de la discussion

Groupe 4	Application	Non-application	Total	Proportion du corpus
Le 1 ^{er} mai	291 (47.1%)	327 (52.9%)	618	16.0%
Le 3 mai	977 (59.4%)	668 (40.6%)	1645	42.7%
Le 6 mai	868 (54.5%)	724 (45.5%)	1592	41.3%
Occurrences	2136	1719	3855	100%
Total	(55.4%)	(44.6%)		

Nous avons remarqué que, le premier mai, on a mis un signe diacritique dans 291 mots sur un total de 618 mots, alors que 327 mots n'ont pas reçu de signe diacritique. Autrement dit, parmi tous les mots qui auraient pu éventuellement comporter d'un signe diacritique, 52.9% n'en ont pas reçu tandis que 47.1% de ces mots en ont reçu au moins un. Dans ce cas, nous en déduisons que la non-application de l'accentuation reste supérieure à l'application de l'accentuation de 5.8%. Le premier mai est le seul jour où les participants aux discussions avaient plus tendance à employer des mots dont l'orthographe ne comporte pas de signes diacritiques.

Le trois mai, on a mis un signe diacritique dans 977 mots sur un total de 1645 mots, alors que 668 mots n'ont pas reçu de signe diacritique. C'est-à-dire que parmi tous les mots qui auraient pu éventuellement avoir un accent sur une de leurs lettres, sauf 59.4% de ces mots ont effectivement reçu un signe diacritique quelconque tandis que 40.6% de ces mots ont été dénudés de leurs signes diacritiques. Les deux pourcentages précédents sont assez importants en eux-mêmes mais ils montrent bien que l'application de l'accentuation est largement supérieure à la non-application de l'accentuation de 18.8%.

Le six mai, les participants ont mis un signe diacritique dans 868 mots sur un total de 1592 mots, alors que 724 mots sont restés sans signe diacritique. Autrement dit, 54.5% des mots qui auraient pu se doter d'un signe diacritique quelconque en ont reçu un tandis que 45.5% des mots en sont restés dépourvus. Les deux pourcentages précédents sont assez proches l'un de l'autre mais ils montrent en même temps que l'application de l'accentuation reste supérieure à la non-application de l'accentuation de 9%.

4.2.3 L'âge

Nous avons analysé également le facteur de l'âge pour mieux comprendre le rôle que joue ce dernier dans l'emploi ou non-emploi des signes diacritiques dans l'orthographe. Les participants aux discussions que nous avons observées se répartissaient sur deux catégories d'âge. Le forum de la vingtaine où seules les personnes âgées de 20 à 29 ans ont le droit d'entrer ; le forum de la cinquantaine où seules les personnes âgées de 50 à 59 ans ont le droit d'entrer. Nous avons choisi ces deux catégories parmi d'autres catégories d'âge comme la trentaine et la quarantaine

parce que la marge est plus grande entre la vingtaine et la cinquantaine, ce qui nous permettrait de mieux voir les nuances dans les résultats.

Le tableau 4, ci-dessous, récapitule les résultats pour les deux tranches d'âge : vingtaine et cinquantaine.

Tableau 4

Variable indépendante préliminaire 4 : tranche d'âge

Groupe 5	Application	Non-application	Total	Proportion du corpus
Vingtaine	1136 (55.2%)	922 (44.8%)	2058	53.4%
Cinquantaine	1000 (55.6%)	797 (44.4%)	1797	46.6%
Occurrences	2136	1719	3855	100%
et pourcentage total	(55.4%)	(44.6%)		

En ce qui concerne la vingtaine, parmi les 2058 mots qui auraient pu au moins porter un signe diacritique quelconque, seuls 1136 de ces mots en ont effectivement porté un ou plus, c'est-à-dire que 922 mots ont été dénudés de leur signe diacritique. Le pourcentage d'application des signes diacritiques dans le forum de la vingtaine est de 55.2% alors que celui de la non-application des signes diacritiques est de 44.8%. Les deux pourcentages sont assez importants en eux-mêmes et indiquent qu'il y a une grande proportion des participants qui mettent l'accent, tandis qu'il y a une autre grande proportion des participants qui ne le mettent guère. Cependant, on constate que le taux

d'application de l'accentuation reste assez supérieur à celui de non-application de l'accentuation de 10.4%.

Quant à la cinquantaine, parmi les 1797 mots qui auraient pu au moins porter un signe diacritique quelconque, seuls 1000 de ces mots en ont effectivement porté un ou plus, c'est-à-dire que 797 mots ont été orthographiés sans signe diacritique. Le pourcentage d'application des signes diacritiques dans le forum de la cinquantaine est de 55.6% alors que celui de la non-application des signes diacritiques est de 44.4%. Les deux pourcentages sont assez importants en eux-mêmes et indiquent les mêmes résultats que dans le forum de la vingtaine. On constate que le pourcentage d'application de l'accentuation reste assez supérieur à celui de non-application de l'accentuation d'un taux de 11.2%.

4.3 Analyse multivariée (VARBRUL)

4.3.1 Facteur (variable indépendante) 1 : graphème

Le logiciel dont nous nous sommes servis pour analyser les résultats a produit des tableaux de pourcentages dont certaines cellules sont vides. Cela s'interprète par le fait que certaines combinaisons de lettres et de signes diacritiques n'existent pas en français, telles que la lettre *c* qui ne porte que la cédille ; la lettre *o* qui ne porte jamais d'accent grave ; la lettre *u* qui ne porte jamais d'accent aigu. C'est pour cette que raison nous avons combiné le groupe *lettre* et le groupe *signe diacritique* ensemble pour éviter d'avoir des cellules vides. D'autre part, cela pourrait nous montrer quelle est la lettre et l'accent qui sont les plus répandus en français. Le tableau ci-après montre le résultat de cette modification.

Tableau 5

Facteur (variable indépendante) 1 : graphème

Groupe 1 (2)	Présence du signe diacritique	Absence du signe diacritique	Total	Pourcentage du corpus
é	1063 68.2%	495 31.8%	1558	40.4
ç	302 60.0%	201 40.0%	503	13.0
à	463 51.9%	429 48.1%	892	23.1
ô	18 28.1%	46 71.9%	64	1.7
ê	113 35.5%	205 64.5%	318	8.2
è	140 45.6%	167 54.4%	307	8.0
â	10 19.6%	41 80.4%	51	1.3
û	7 11.9%	52 88.1%	59	1.5
î	1 2.1%	47 97.9%	48	1.2
ù	17 32.7%	35 67.3%	52	1.3
ï	2 66.7%	1 33.3%	3	0.1
Total	2136 55.4	1719 44.6	3855	

D'après le tableau 5 (ci-dessus) l'accent aigu sur la lettre e est le plus répandu en français. Il couvre 40.4% de l'ensemble des signes diacritiques dans le corpus.

Ensuite, l'accent grave sur la lettre *a* vient en deuxième place avec un pourcentage de 23.1%. La cédille sur le *c* vient en troisième place avec un pourcentage de 13% de l'ensemble des signes diacritiques dans le corpus. Les autres signes diacritiques restent d'usage mais ils ne sont pas aussi fréquemment utilisés que les trois premiers ; l'accent circonflexe et l'accent grave sur la lettre *e* est assez utilisé avec un pourcentage proche de 8% mais ce pourcentage est relativement faible si on le compare aux trois premiers pourcentages.

Comme l'accent circonflexe et le tréma sur la lettre *i* n'apparaissent que trois fois dans tout le corpus, nous avons décidé d'éliminer *î* et *ï* de nos résultats. En effet, l'accent circonflexe sur le *i* n'a été appliqué qu'une seule fois dans toutes les discussions des participants, de même, le tréma sur le *i* n'a été appliqué que deux fois dans l'ensemble des discussions. Cela veut dire que nous n'avons pas assez de renseignements fiables, pour ces graphèmes, sur les facteurs qui influencent l'emploi du signe diacritique sur le *i*. Par conséquent, les pourcentages des autres signes diacritiques ont changé légèrement (voir le tableau 6, ci-dessous).

Tableau 6

Facteur (variable indépendante) 1 pour Goldvarb X : graphème

Groupe	Présence du signe diacritique	Absence du signe diacritique	Total	Pourcentage du corpus
é	1063 68.2%	495 31.8%	1558	41.0
ç	302 60.0%	201 40.0%	503	13.2
à	463 51.9%	429 48.1%	892	23.4
ô	18 28.1%	46 71.9%	64	1.7
ê	113 35.5%	205 64.5%	318	8.4
è	140 45.6%	167 54.4%	307	8.1
â	10 19.6%	41 80.4%	51	1.3
û	7 11.9%	52 88.1%	59	1.6
ù	17 32.7%	35 67.3%	52	1.4
Total	2136 56.1%	1719 43.9%	3855	

4.3.2 Facteur (variable indépendante) 2 : tranche d'âge

Quant à la tranche d'âge, le tableau X (ci-dessous) montre que les pourcentages dans les deux catégories d'âge sont presque identiques ; le pourcentage d'application

des signes diacritiques dans la vingtaine et la cinquantaine sont respectivement : 56.0% et 56.1%. Les pourcentages de non-application des signes diacritiques dans les deux catégories d'âge sont respectivement : 44.0% et 43.9%. Cela indique que l'âge n'est pas vraiment un facteur pertinent dans l'emploi des signes diacritiques. Une personne plus jeune n'est pas nécessairement moins attentive à l'usage des signes diacritiques et une personne plus âgée n'est pas forcément plus attentive à cet usage. Vice-versa, les personnes plus âgées n'ont pas une plus grande maîtrise de leur orthographe que les personnes moins âgées. Autrement dit, le groupe 2—le groupe de la tranche d'âge— n'est pas un facteur significatif dans l'emploi des signes diacritiques.

Tableau 7

Facteur (variable indépendante) 2 pour Goldvarb X : tranche d'âge

Groupe 2	Application	Non application	Total	Proportion du corpus
2	1135 (56.0%)	890 (44.0%)	2025	53.2%
5	998 (56.1%)	781 (43.9%)	1779	46.8%
Occurrences et Pourcentage (total)	2133 (56.1%)	1671 (43.9%)	3804	100%

Dans le Tableau 8 (ci-dessous), on voit les deux variables indépendantes et dans le Tableau 9 (ci-après), on voit les résultats de l'analyse multivariée (VARBRUL).

Tableau 8

Graphème et Tranche d'âge

	Vingtaine			Cinquantaine			Σ		
	+	-	Σ	+	-	Σ	+	-	Σ
é	595 (70%)	253 (30%)	848	468 (66%)	242 (34%)	710	1063 (68%)	495 (32%)	1558
à	190 (47%)	213 (53%)	403	273 (56%)	216 (44%)	489	463 (52%)	429 (48%)	892
ç	173 (60%)	117 (40%)	290	129 (61%)	84 (39%)	213	302 (60%)	201 (40%)	503
ê	67 (36%)	118 (64%)	185	46 (35%)	87 (65%)	133	113 (36%)	205 (64%)	318
è	76 (45%)	92 (55%)	168	64 (46%)	75 (54%)	139	140 (46%)	167 (54%)	307
ô	8 (27%)	22 (73%)	30	10 (29%)	24 (71%)	34	18 (28%)	46 (72%)	64
û	5 (11%)	39 (89%)	44	2 (13%)	13 (87%)	15	7 (12%)	52 (88%)	59
ù	13 (38%)	21 (62%)	34	4 (22%)	14 (78%)	18	17 (33%)	35 (67%)	52
â	8 (35%)	15 (65%)	23	2 (7%)	26 (93%)	28	10 (20%)	41 (80%)	51
î	0 (0%)	32 (100%)	32	1 (6%)	15 (94%)	16	1 (2%)	47 (98%)	48
ï	1 (100%)	0 (0%)	1	1 (50%)	1 (50%)	2	2 (67%)	1 (33%)	3

Tableau 9

L'analyse VARBRUL des facteurs Graphème et Tranche d'âge

Groupe	Facteur	présence du signe diacritique		Pourcentage du corpus	Poids de Gvb X
		<i>n</i>	(%)		
Graphème					
	é	1063	(68,2 %)	41,0	,63
	ç	302	(60,0 %)	13,2	,54
	à	463	(51,9 %)	23,4	,45
	è	140	(45,6 %)	8,1	,40
	ê	113	(35,5 %)	8,4	,30
	ù	17	(32,7 %)	1,4	,28
	ô	18	(28,1 %)	1,7	,24
	â	10	(19,6 %)	1,3	,16
	û	7	(11,9 %)	1,6	,10
					Étendue ,53
Tranche d'âge					
	Vingtaine	1135	(56,0 %)	53,2	[]
	Cinquantaine	998	(56,1 %)	46,8	[]
					Étendue Ø
Total $\chi^2 = 17,6196$; $\chi^2/\text{cell} = 0,9789$; Log likelihood = -2466,183 ; Input = 0,561					

Il est important de noter que lorsqu'il n'y a aucune différence significative entre/parmi les facteurs d'un groupe, on met des crochets vides, sans les poids de l'analyse VARBRUL. Quand il y a au moins deux groupes avec des différences significatives entre/parmi les facteurs, il est possible de comparer l'étendue de chaque groupe afin de savoir quel groupe influence le plus la variation. Les poids de Goldvarb X pour le groupe Tranche d'âge étaient ,501 (vingtaine) et ,499 (cinquantaine).

Pour le groupe 1 (Graphème), le tableau ci-dessus montre le degré de favorisation des signes diacritiques. Pour mieux comprendre le tableau, il est important de souligner que le terme « règle » renvoie à la présence du signe diacritique sur une lettre quelconque. Lorsque le pourcentage est supérieur à 0.500, la présence du signe diacritique se trouve favorisée. Lorsque le pourcentage est inférieur à 0.500, l'absence du signe est favorisée ou bien la présence du signe est défavorisée. Ainsi, nous constatons que la présence de l'accent aigu sur la lettre e est favorisée (0.627), la présence de la cédille sur la lettre c est également favorisée (0.540). Cela veut dire que ces deux signes diacritiques en particulier sur ces deux lettres ont été les plus appliqués dans l'orthographe des participants.

CHAPITRE 5

CONCLUSION

5.1 Caractéristiques de l'orthographe du français

Après avoir exposé la problématique de l'orthographe du français dans l'introduction de cette étude, et après avoir parcouru l'histoire de l'écriture du français depuis sa conception jusqu'à nos jours, nous nous rendons enfin compte que l'orthographe du français ne se limite pas à une simple transcription des sons de la parole. Maurice Grevisse, dans *Le bon usage*, pp 91-103, traite des caractéristiques de l'orthographe du français en cinq points principaux.

L'orthographe du français est plutôt phonologique que phonétique pour différentes raisons. Elle n'est pas phonétique parce qu'il y a des lettres muettes qu'il faut écrire mais qui ne se prononcent guère, surtout à la fin des mots comme le *d* dans *badaud* et le *g* dans *vingt*, et dans certains mots au milieu des mots parce que l'orthographe du français n'adhère guère au principe phonétique qui réserve une seule lettre pour un seul son et inversement. L'application de ce principe phonétique et simple n'est pas possible en français parce que le nombre de lettres de l'alphabet du français est largement inférieur au nombre des sons de cette langue (26 lettres pour 36 sons). Elle est phonologique parce qu'une seule lettre peut correspondre à plusieurs sons telle que le *c*, qui correspond au [k] et au [s], parce qu'un seul son peut se transcrire par plusieurs lettres ou groupes de lettres tel que le [o] qui peut correspondre aux lettres *o*, *au*, *eau*. Le français a essayé de résoudre le problème de sa carence en lettres par l'emprunt de lettres nouvelles au grec et à d'autres langues étrangères telles que les *k*, *w*, *y*, et *z*. Le français a également différencié le *i* du *j* et le *u* du *v* pour transcrire de

nouveaux sons. Il a aussi élargi l'usage des signes diacritiques, et a inventé les diagrammes et trigrammes.

Pourtant, toutes ces mesures n'étaient pas suffisantes pour remédier à ce problème de transcription pour deux raisons : d'un point de vue quantitatif, les lettres introduites sont si peu nombreuses qu'elles ne répondent pas à tous les besoins graphiques ; d'un point de vue qualitatif, certaines de ces lettres ne sont pas indispensables en français parce que les fonctions qu'elles remplissent sont déjà remplies par d'autres lettres telle que le *y* qui transcrit le son [j] tandis qu'il y a déjà la lettre *i* qui peut toujours représenter le son [j].

L'orthographe du français est historique aussi, cela veut dire que certaines lettres ou groupes de lettres ont changé de prononciation sans changer de graphèmes comme le diagramme *oi* qui se prononçait [we] à un moment de l'histoire, alors que sa prononciation a changé en [wa].

L'orthographe du français est étymologique parce qu'il y a une quantité de lettres qui ont été ajoutées ou gardées dans les mots pour rappeler leur étymons latins comme *corps* (*lat. corpus*), *sept* (*lat. septem*).

L'orthographe du français est morphosyntaxique quant à l'accord en genre et en nombre des verbes, des adjectifs et des participes passés. Elle est également morpho-lexicale puisque l'orthographe d'usage des mots ne change pas, l'adjectif *court* s'écrit toujours avec un *t* même si ce *t* ne se prononce jamais, aussi bien au singulier qu'au pluriel.

Il est important de souligner que certaines lettres jouent un rôle de discriminants des homophones. Sans ces lettres, la distinction entre ces mots serait quasi impossible

puisqu'elle serait réduite exclusivement au contexte des mots. Par exemple, dans *mère*, *mer*, et *maire*, l'accent grave, le e muet et le diagramme *ai* ont entre autres une valeur distinctive.

5.2 L'orthographe et l'enseignement du français

5.2.1 La graphonie de René Thimonnier

L'orthographe du français est difficile, tout le monde l'admet, les réformistes comme contre-réformistes, mais elle n'est pas impossible. Si on ne peut pas aménager tous les problèmes d'orthographe dans l'état où elle est de nos jours, il faudra trouver et adapter de nouvelles méthodes pour faciliter son apprentissage. René Thimonnier propose, entre autres, dans son ouvrage *Le système graphique du français*, de s'appuyer sur l'analogie pour maîtriser l'orthographe. Il propose des séries de mots dont le sens et la prononciation sont proches ou presque les mêmes. Ex : *terre*, *terrain*, *terrier*. Les séries de mots proposées ont des exceptions et ne conviennent pas toujours. Par conséquent, les propositions de René Thimonnier ont été rejetées. Or, les séries de mots seraient très utiles pour se constituer une idée générale sur la façon dont fonctionne l'orthographe du français. Ex : un apprenant du français langue étrangère a tendance à accepter et à assimiler plus vite l'orthographe de *oiseau* s'il sait déjà que *bureau*, *eau*, *cadeau*, *fardeau* se terminent par le même diagramme *eau*. Ainsi, il serait judicieux d'enseigner au début une série de mots qui répondent à cette série analogique avant d'introduire les apprenants aux mots tels que *fléau* et *chariot*.

5.2.2 L'orthographe de règle

Comme nous l'avons mentionné déjà, Alexis A. Patagos a proposé dans les années soixante de changer radicalement d'orthographe. Son projet se résume à

l'abandon de notre système graphique actuel et à l'adoption d'un système graphique quasi identique à celui de l'Alphabet Phonétique International. Dans sa tentative de convaincre l'opinion publique de son projet un peu trop osé, il a proposé dans une conférence de presse à *Trois-Rivières* au Canada en 1962 d'enseigner la forme féminine avant la forme masculine des adjectifs. Enseigner *américaine* avant *américain* ; *grande* avant *grand* ; *étonnante* avant *étonnant* nous semble une idée révolutionnaire car, comme le fait comprendre le professeur de linguistique lui-même, si l'apprenant sait déjà que *grande* se termine avec *de* et que pour mettre *grande* au masculin singulier, il suffit d'omettre le *e*, il se souviendra toujours que la forme masculine de *grand* se termine avec un *d* même si l'apprenant ne l'entend pas souvent.

Nous proposons de pousser cette idée encore plus loin dans la mesure du possible. Pourquoi ne pas enseigner les conjugaisons des verbes en *-er* à la deuxième personne du singulier avant de le conjuguer à la première ou à la troisième personne du singulier. Enseigner *tu marches* avant *je marche* ou *il marche* rappelle à l'apprenant que pour conjuguer ce verbe avec le pronom *je* ou *il*, il suffit de laisser tomber le *s*. cela s'applique aussi aux conjugaisons des verbes à la troisième personne du singulier ou du pluriel. Autrement dit, enseigner *ils mangent* avant *il mange*. Ce changement de méthode habituerait les apprenants au fait qu'il y a souvent une lettre de plus que l'on ne prononce pas.

5.2.3 Les homophones

Les homophones sont les mots qui se prononcent de façon identique mais qui s'écrivent différemment tels que *maire, mère, mer* ; *vers, ver, verre, vert*.

L'apprentissage de l'orthographe et du sens des homophones d'un seul coup prête à

beaucoup de confusion et de multiples fautes d'orthographe. L'apprentissage des homophones devrait se faire de façon progressive et relativement lente. L'enseignant du français pourrait introduire le premier mot homophone et attendre jusqu'à ce que les apprenants s'habituent à son orthographe. Ensuite, il pourrait leur introduire le deuxième mot homophone et ainsi de suite pour finir par mettre plusieurs homophones dans le même texte. Les exercices à remplir dans les blancs sont très efficaces pour assurer la maîtrise d'un groupe de mots homophones. À titre d'exemple, veuillez observez l'exercice ci-dessous.

Remplissez les blancs en choisissant le mot convenable entre *vers*, *verre*, *ver*, *vert*.

J'habite dans un appartement de deux chambres. Les murs sont peints au _____. C'est ma couleur préférée. Je me lève _____ cinq heures du matin pour voir le lever de soleil. J'aime bien parce que cela m'inspire à écrire quelques _____ de plus pour mon recueil. _____ six heures, je vais au café pour prendre un _____ de thé avec ma meilleure amie.

5.2.4 Les accents

Avant d'enseigner l'emploi des signes diacritiques en français, il faudrait d'abord les mettre en valeur. On a tendance à omettre les accents ou les signes diacritiques de son écriture parce que d'abord, c'est plus rapide. C'est dû au fait qu'on a l'impression que les signes diacritiques ne sont pas aussi importants que les lettres. Or en français, le signe diacritique a la valeur d'une lettre, il modifie la prononciation des mots aussi bien que les lettres. Il faudrait mettre en valeur l'usage des accents.

5.3 L'histoire du français

Écrire des mots avec des lettres que l'on ne prononce pas pourrait paraître facilement absurde pour les apprenants natifs et, à plus forte raison, pour les apprenants de français langue étrangère. Or ces lettres muettes ne sont pas tout à fait absurdes, il y en a beaucoup qui trouvent leur justification dans l'histoire de l'évolution de l'écriture du français. C'est pourquoi, il faudrait expliquer aux apprenants de français le contexte dans lequel cette langue s'est constituée, car lorsque les apprenants ont une idée générale de la valeur que représentent ces lettres muettes, ils auront tendance à ne pas les négliger dans leur écriture.

5.4 Les réformes à venir

Les aménagements orthographiques qui ont été entrepris sont loin d'être suffisants pour remédier à la problématique de l'orthographe du français. Jacques Leconte et Philippe Cibois, dans leur ouvrage *Que vive l'orthographe* soulignent que d'autres problèmes de type orthographique méritent réflexion et attendent une solution tels que l'accord du participe passé ; le x du pluriel ; les finales en *-ssion, -xion, -tion* ; les adjectifs en *-ant* et *-ent* ; les lettres grecques... Malgré cela, nous pouvons dire pour terminer que l'orthographe du français, avec tous ses problèmes, n'est pas si absurde qu'on l'imagine. Le français a un système graphique qui suit souvent une certaine logique basée sur plusieurs facteurs comme la phonie, l'étymologie, la distinction des homonymes, l'analogie et l'histoire.

APPENDICE A
EXEMPLES D'ORTHOGRAPHE LOGIQUE

➤ Les consonnes

Le signe	Le son	L'orthographe actuelle	Exemples de l'orthographe logique
<i>b</i>	[b]	babouin, baguette, rabbin	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>babwē, bagètə, rabē</i> • Des termes tels qu'<i>abcès, obstiné, absolument, obtenir, abstenir</i> ne seront pas écrits avec un <i>b</i> puisque c'est plutôt un <i>p</i> qu'on entend : <i>apsè, opstiné, aposolument, optenir, apstenir</i>.
<i>c</i>	--	--	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>c</i> sera banni de l'alphabet du français étant donné que les deux sons qu'il transcrit : [s] et [k] seront représentés respectivement par les signes graphiques <i>s</i> et <i>k</i>.
<i>d</i>	[d]	domaine, admission	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>domènə, admisiō</i> • On écrira <i>t</i> au lieu de <i>d</i> lorsque le <i>d</i> se prononce <i>t</i> dans les liaisons telles que <i>ce grand homme, il se rend à la police,</i>
<i>f</i>	[f]	fontaine, philosophie	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>fõtènə, filozofiə</i> • Le <i>f</i> se substituera aux lettres grecques <i>ph</i> qui seront naturellement éliminées de notre orthographe.
<i>g</i>	[g]	gare, vergogne, Marguerite	<p>On écrira : <i>gare, vèrgoñ, Margeritə</i></p> <p>On maintiendra le <i>g</i> dur dans tous les cas où il se prononce [g]</p>
<i>h</i>	[f]	chacun, chuchotement	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>hakē, hwhotmā</i> • La lettre <i>h</i> transcrit désormais la valeur

phonique de [f]. Ainsi, les lettres doubles *ch* seront abandonnées.

ç	Une aspiration	hop, ha ha	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>çop, ça ça</i> • C'est le h dit aspiré, il sera transcrit quand il est prononcé clairement dans la parole
j	[ʒ]	jérémiade, gentille, joie, girafe	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>jérémiade, jātiyə, jwa, jirafə</i> • Le <i>j</i> remplacera le <i>g</i> dans tous les cas où il se prononce [ʒ].
k	[k]	karaté, cabane, quatre	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>karaté, kaban, katr</i> • Le <i>k</i> remplacera le <i>q</i> et le <i>c</i> dans tous les cas où cette dernière lettre se prononce [k].
l	[l]	limon, fille, nationalité	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>limō, fiyə, nasionalité</i> • Le <i>l</i> perd son rôle de <i>l</i> mouillé.
m	[m]	maman, symétrie, âme	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>mamã, simétriə, amə</i> • Le <i>m</i> disparaîtra dans les nasales, c'est-à-dire, on ne l'écrit pas quand il est nasalisé. Ex : <i>tōbə</i> au lieu de <i>tombe</i>, <i>bōbə</i> au lieu de <i>bombe</i>.
n	[n]	nana, ordinateur, capitaine	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>nana, ordinatər, kapitèn</i> • Le <i>n</i> disparaîtra dans les nasales, c'est-à-dire, on ne l'écrit pas quand il est nasalisé. Ex : <i>bō</i> au lieu de <i>bon</i>, <i>mamã</i> au lieu de <i>maman</i>.
ñ	ɲ	compagnon, baigne	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>kompañō, beñə</i>
p	[p]	pépé, dompteur	<ul style="list-style-type: none"> • On écrira : <i>pépé, dōtər</i>
q	--	--	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>q</i> sera banni de l'alphabet du français pour

la même raison que le *c*. le son [k] que le *q* transcrit sera représenté par la lettre *k*.

<i>r</i>	[ʁ]	richesse, période	• On écrira : <i>rihèsə, périodə</i>
<i>s</i>	[s]	sable, rousse, garçon, national	• On écrira : <i>sablə, rws, garsō, nasional</i> • on n'écrira plus de <i>t</i> dans des mots comme <i>nation</i> et <i>patience</i>
<i>t</i>	[t]	téléphone, attraction, théorie	• On écrira : <i>téléfon, atraksiō, téoriə</i>
<i>v</i>	[v]	vagabond, neuf heures	• On écrira : <i>vagabō, næv ær</i>
<i>x</i>	0 ou marque du pluriel	Xzavier, boxer, six amis, minutes	• On écrira : <i>Gzavié, boksé, siz amix, minutəx</i>
<i>z</i>	[z]	zone, rusé	• On écrira : <i>zonə, rwzé</i>

➤ **Les voyelles orales:**

Le signe	Le son	L'orthographe actuelle	Exemples de l'orthographe logique
a	[a]	Fromage, patte	• On écrira : <i>fromajə, pat</i>
e	[ə]	je, demander	• On écrira : <i>je, demādé</i>
ə	--	grande, dépannage	• On écrira : <i>grādə, dépanajə</i> • C'est l'e totalement muet, il sera obligatoire

pour la déclinaison et pour marquer le féminin, il est facultatif dépendant de la fluidité de la prononciation dans la phrase française.

é	[e]	ajouter, répéter	• On écrira : <i>ajwté, répété</i>
è	[ɛ]	fête, pouvait	• On écrira : <i>fêtə, pwvè</i>
œ	[œ]	bœuf, œuf	• On écrira : <i>bœf, œf</i>
i	[i]	minute, sympathie	• On écrira : <i>minutə, sēpatia</i> • Le <i>i</i> est une simple <i>i</i> voyelle
o	[ɔ]	corbeau, comme	• On écrira : <i>korbò, komə</i>
ò	[o]	morceau, rôti	• On écrira : <i>morsò, ròti</i>
u	[y]	tu, dur	• On écrira : <i>tu, dur</i>
w	[u]	coucou, sourire	• On écrira : <i>kwkw, swrir</i>

➤ **Les voyelles nasales :**

Le signe	Le son	L'orthographe actuelle	Exemples de l'orthographe logique
ã	[ã]	enfant, amant	• On écrira : <i>ãfã, amã</i>
ē	[ɛ̃]	examen, pain	• On écrira : <i>ègzamē</i>
õ	[ɔ̃]	Pont, front	• On écrira : <i>põ, frõ</i>
œ̃	[œ̃]	brun, un	• On écrira : <i>brœ̃, œ̃</i>

➤ Les voyelles semi-nasales :

Le signe	Le son	L'orthographe actuelle	L'orthographe logique
y	[j]	pommier, pied	• On écrira : <i>pomyé, pyé</i>
u (avec un petit > dessus)	[ɥ]	ennui, huer	• On écrira : <i>ānu^{>}i, u^{>}é</i>
w (avec un petit > dessus)	[w]	jouer, roi	• On écrira : <i>ju^{>}é, ru^{>}a</i>

Le linguiste Patagos propose de nouveaux points d'intonation, il juge que le point d'exclamation et celui d'interrogation ne sont pas suffisants. En plus du point d'interrogation et d'exclamation, il introduit six nouveaux points d'intonation à son orthographe :

1. **Le point d'amour** : il est formé de deux points d'interrogation qui se regardent et dessinent une sorte de cœur
2. **Le point de conviction** : c'est un point d'exclamation transformé en croix
3. **Le point d'autorité** : il ressemble à un parasol avec un point dessous
4. **Le point d'ironie** : il a la forme de la lettre grecque (psi)
5. **Le point d'acclamation** : c'est la lettre v ou plutôt deux points d'exclamation qui ont un seul point dessous
6. **Le point de doute** : il a la forme d'un éclair ou d'un point d'interrogation tremblant

On note que le fameux principe phonétique que le professeur Alexis Patagos avait suivi dans son projet de la nouvelle orthographe ou de l'orthographe logique affecte presque tout l'inventaire alphabétique du français. Selon son orthographe logique, l'alphabet français comptera désormais 23 lettres: *A B D E F G H I J K L M N O P R S T U V W Y Z*. Les signes graphiques : *c, q, ç, ê, ë, ï, î, ô, ú, û, ü*, et le *x*, sauf pour noter le pluriel des noms, disparaîtront de notre graphie. Chaque lettre ne représentera qu'un seul son. C'est-à-dire que certaines lettres s'appauvriront comme le *d*, l'*s* et le *g*. Alors que d'autres lettres recevront de nouvelles valeurs phoniques comme le *h*, et le *w*. les lettres grecques *th, ph* seront abandonnées à jamais, les doubles consonnes désertent nos livres. De nouveaux graphèmes étrangers à nos yeux feront leur entrée dans notre graphie, il s'agit des signes : *ã, ã, õ, ò, õ, ñ, ç, w* avec le signe *>* dessus, *u* avec le signe *>* dessous. Des lettres peu familières dans les langues romaines ou bien moins utilisées dans l'écriture du français seront plus fréquentes que jamais comme le *w*, le *k* et *h*. Et le *l* mouillé n'existera plus puisqu'il sera transcrit par le *i*.

Pour donner une idée plus claire de cette *ortograf lojik*, et avant de juger de cette orthographe, nous avons reproduit ci-dessous un paragraphe qu'Hervé Bazin avait proposé dans son livre p. 199 et p. 202

LE CORBEAU ET LE RENARD⁶

« Ë korbò ètè perhéè d'ã grã pomyé. Il sérè du bèk sur ã morsò de fromajø de brebi k'il venè de hipér ò bedò é il se disèt ã son ètimè : « Vë Dyœx (é pwrã il n'iy ãn a k' ã), je vè-ti bē me régaler à s'tø œrø... »

LE CORBEAU ET LE RENARD

« Un corbeau était en perché e sur la suprême branche d'un grand pommier. Il serrait du bec sur un morceau de fromage de brebis qu'il venait de chiper au bedeau et il se disait en son intime : « Vingt Dieux (et pourtant il n'y en a qu'un), je vais –ti ben me régaler à c'te heure »

⁶ Bazin (Hervé). Plumons l'oiseau. Paris. Éditions Grasset. 1966. P. 199-202

APPENDICE B
EXEMPLES DE L'ARRETÉ LEYGUES DE 1901

N.B. Certaines tolérances orthographiques de l'arrêté Leygues ont été maintenues dans l'arrêté Haby (voir Appendice C). Celles-ci seront indiquées par un point d'exclamation. On ne traitera dans la partie sur l'arrêté Haby que les nouvelles rectifications et celles qui ont été modifiées ou écartées de celui de 1901 (c.-à-d. celui-ci, Leygues). Une autre partie de ces rectifications sont encore appliquées aujourd'hui parce qu'elles sont devenues de règle.

I. Les substantifs

a) La liberté du singulier et du pluriel des substantifs

! Suivant l'usage, on admettra l'emploi des substantifs, aussi bien au singulier qu'au pluriel, dans toutes les constructions où le sens admet l'un ou l'autre.

Exemples⁷ :

**Ex 1: des prêtres en bonnet carré ou en bonnets carrés.*

**Ex 2 : ils ont ôté leur chapeau ou leurs chapeaux.*

**Ex 3 : des pommiers en fleur ou en fleurs.*

**Ex 4 ; de la gelée de groseille ou de groseilles.*

! On admettra d'appliquer dans tous les cas la règle du pluriel sur les noms propres, c'est-à-dire les noms propres prennent la marque du pluriel quand ils sont employés au pluriel. Cela s'applique aussi sur les noms propres désignant des œuvres. (*Voir exemple 3*)

Exemples :

Ex 1 : les Richards viennent d'arriver ou les Richard viennent d'arriver.

⁷ On mettra un astérisque sur les exemples qui ont été illustrés dans les deux arrêtés en question.

Ex 2 : *les Fouquets et les Mitterrands ne sont pas amis* ou *les Fouquet et les Mitterrand ne sont pas amis.*

Ex 3 : *j'ai lu tous les Voltaires* ou *j'ai lu tous les Voltaire.*

! On admettra également, dans tous les cas, que les noms empruntés à des langues étrangères soient formés au pluriel selon la règle générale du pluriel en français. C'est-à-dire qu'on ajoute un s ou un x au mot pour le mettre au pluriel. *Ex :* le pluriel de *table* est *table*, le pluriel de *gâteau* est *gâteaux*. Si le mot se termine par un s, x ou z au singulier, la marque du pluriel ne sera pas nécessaire pour indiquer le pluriel du mot. Sinon, elle sera prise comme faute d'orthographe. *Ex :* le pluriel du *cours* est *cours*, le pluriel du *prix* est *prix* et *nez* est le pluriel de *nez*. Quelquefois, il faut modifier la fin du mot et ajouter un x pour mettre le mot au pluriel comme le mot *cheval* dont le pluriel est *chevaux*. On dit *maréchal, maréchaux, amiral, amiraux, terminal, terminaux*. Ce sont les règles du pluriel en français, tandis qu'en anglais, d'où beaucoup de mots sont empruntés, la lettre s est la seule marque du pluriel, néanmoins, il arrive que l'on insère la lettre e suivi d'un s aux mots qui se terminent par un s. *Ex :* le pluriel du *sandwich* est *sandwiches* en anglais, comme le pluriel du *boss* est *bosses*. L'arrêté précise qu'on a le choix, soit d'appliquer les règles du pluriel du français, soit d'appliquer celles des langues étrangères d'où les mots sont empruntés.

Exemples :

***Ex 1 :** *des sandwichs (avec un s mais sans e), ou des sandwiches.*

Ex 2 : *les médias* ou *les média.*

b) Les substantifs de deux genres.

Certains mots peuvent avoir un double genre en français. Les mots : *aigle*, *automne*, *délice*⁸, *enfant*, *hymen*, *Pâques*, pourront être employés aussi bien au masculin qu'au féminin, sauf pour *aigle* qui reste féminin quand il est synonyme d'*enseigne* ou de *drapeau*.

Exemples :

Ex 1, aigle : *j'ai attrapé un aigle ; j'ai repéré une aigle ; les enseignes romaines.*

Ex 2, automne : *quelle belle automne ; l'automne de l'an dernier était beau.*

Ex 3, délice : *ce cours d'histoire était un délice pour moi ; il s'abandonne aux grandes délices.*

Ex 4, enfant : *c'est un grand enfant ; c'est une enfant têtue.*

***Ex 5, hymen :** *L'hymne national ; l'hymne religieuse.*

***Ex 6, pâques :** *à Pâques prochains ; à pâques prochaines.*

Remarques : Selon l'arrêté, *délice* n'a pas le même sens au masculin singulier qu'au féminin pluriel. Il change de sens quand il change de nombre. Ce changement de sens est si subtil qu'il ne faudrait pas inutilement s'en occuper.

On admettra que les mots *amour* et *orgue* restent masculins au singulier, ils garderont leur double genre au pluriel. C'est-à-dire, ils sont masculins au singulier mais ils peuvent être masculins ou féminins au pluriel.

Exemples :

Ex 1, amour : *un amour de passion et d'abnégation ; de belles et longues amours ; *des amours tardifs.*

⁸ Selon l'arrêté, ce mot change de sens quand il change de nombre, et par conséquent du genre. La différence est si subtile qu'il ne faudrait pas s'en occuper inutilement. <http://languefrancaise.olymp-network.com/tolerances01.htm>

Ex 2, orgues : *j'ai acheté un orgue ; il est fanatique de grandes orgues ; il a deux beaux orgues*

Remarques : Aujourd'hui, *amour, orge* et *délice* sont masculins au singulier et féminins au pluriel. Ils n'ont plus de double genre au pluriel. C'est-à-dire, ils ne sont que féminins au pluriel.

On tolérera dans toutes les constructions l'accord de l'adjectif avec les mots *gens* et *orge* quand ils sont au féminin.

Exemples :

Ex 1, gens : *ce sont des gens intelligents ; ce sont de charmantes gens.*

En effet, *gens* est du genre masculin quand il n'est pas accompagné d'un adjectif qualificatif, ou si ce dernier ne le précède pas, autrement dit, *gens* reste masculin lorsqu'il est suivi par l'adjectif qualificatif. Il est du genre féminin quand il est employé dans des expressions telles que *les petites gens, les vieilles gens*, c'est-à-dire que *gens* est du genre féminin lorsqu'il est précédé par l'adjectif.

Remarques : L'arrêté de 1901 met *orge* dans la même rubrique que *gens* mais, il n'en parle pas et n'y fournit aucun exemple. On comprend que la même tolérance orthographique s'appliquera sur les deux mots.

Exemples :

Ex 1 : *les grosses orges ; les orges cultivés*

II. Le trait d'union

! Le trait d'union et l'apostrophe seront supprimés dans tous les verbes, le trait d'union ne sera plus obligatoire dans les mots composés, les adjectifs composés, les participes passés ou

les adjectifs associés à des adverbes, les structures interrogatives où le verbe est inversé avec le sujet, les numéraux composés quelque soit le chiffre complexe qu'ils forment et les adverbes.

Exemples :

Ex 1, le trait d'union dans les verbes : *s'entraimer (ou s'entr'aimer) ; s'entra percevoir (ou s'entr'apercevoir) ; s'entretuer (ou s'entre-tuer).*

Ex 2, le trait d'union dans les mots composés : *pomme de terre (ou pomme de terre) ; week end (ou week-end).*

Remarque sur l'exemple 2 : la suppression du trait d'union dans *pomme de terre* est de règle aujourd'hui, orthographier *pomme de terre* avec un trait d'union est considéré comme faute d'orthographe aujourd'hui.

***Ex 3, le trait d'union dans les adjectifs composés :** *je n'aime pas qu'elle soit si courtvêtue (ou je n'aime pas qu'elle soit si court-vêtu),*

Remarque sur l'exemple 3 : l'arrêté tolère que les adjectifs composés deviennent variables lorsque les éléments qui les constituent sont soudés. *Ex: nouveauné, nouveaunée, nouveaunés, nouveaunées; - courtvêtu, courtvêtue, courtvêtus, courtvêtues.* Cette règle n'est plus possible selon les *rectifications de l'orthographe* de 1990, parce que le procédé de la soudure pourrait entraîner des prononciations défectueuses ; on risque de mal prononcer le diagramme *eau* dans *nouveau-né*, et de prononcer le *t* dans *court-vêtu*.

Ex 4, le trait d'union dans les structures interrogatives : *iras tu avec nous ? (ou iras-tu avec nous ?) ; parlez-vous français (ou parlez vous français)*

Ex 5, le trait d'union dans les participes passés : *vous trouverez ci jointe copie de ma lettre de démission (ou vous trouverez ci-jointe copie de ma lettre de démission)*

Ex 6, le trait d'union dans les numéraux : *quarante trois (ou quarante-trois) ; trois mil six cents quatre-vingts-dix (ou trois mille six cent quatre-vingt-dix)*

Remarque sur l'exemple 6 : l'arrêté tolère également que *vingt* et de *cent* prennent la marque du pluriel même lorsqu'ils sont suivis d'un autre adjectif numéral, il admet également la graphie *mille* au lieu de *mil*, mais il reste toujours invariable.

Ex 7, le trait d'union dans les adverbes : *il n'arrête pas de flâner par ci par là ou par-ci par-là*

L'arrêté de l'orthographe de 1977 a précisé que le trait d'union resterait obligatoire lorsque sa présence enlevait une ambiguïté. L'arrêté de 1977 ne traite pas d'apostrophe dans les verbes.

Exemples :

Ex 1 : *c'est la petite fille de Marc / c'est la petite-fille de Marc.*

Ex 2 : *c'est ma belle sœur Sarah / c'est ma belle-sœur Sarah.*

Il restera également obligatoire quand il doit être placé avant et après le *t* euphonique intercalé à la troisième personne du singulier entre une forme verbale et un pronom sujet postposé. Autrement dit, lorsque le *t* euphonique est là, le trait d'union est obligatoire, et lorsque le *t* disparaît, l'absence du trait d'union est tolérée.

Exemples :

Ex 1 : *danse-t-elle bien ? Mais, danses tu bien ?*

Ex 2 : *a-t-il compris le modèle ? Mais, as-tu compris le modèle*

Ex 3 : *parle-t-elle chinois ? Mais, sort il avec vous ? chantent elles bien ?*

III. Les articles

a) Les articles devant les noms propres :

On admettra l'emploi de l'article défini, aussi bien au singulier qu'au pluriel, devant certains noms propres (*voir exemple 1*). Quelquefois, l'article fait partie du nom propre ou il y est ajouté, il sera important de le séparer du nom quand il n'en fait pas partie intégrale.

Exemples :

**Ex 1 : le Tasse ; le Corrège ; le Dante ; le Guide*

**Ex 2 : la Fontaine, la Fayette ou Lafayette.*

b) La suppression des articles devant les adjectifs :

Lorsque deux adjectifs sont unis par la conjonction de coordination *et*, et se rapportent au même substantifs de manière à désigner en réalité deux choses différentes, on aura le choix de garder l'article devant le second adjectif ou de le laisser tomber.

Exemples :

**Ex 1 : l'histoire ancienne et moderne ou l'histoire ancienne et la moderne.*

Ex 2 : la voiture jaune et rouge ou la voiture jaune et la rouge.

c) Les articles partitifs :

On tolérera l'emploi des articles partitifs contractés *du, de la, des* au lieu de *de* devant les noms précédés d'un adjectif.

Exemples :

Ex 1 : c'est de la bonne marchandise ou de bonne marchandise

Ex 2 : *c'est du bon pain ou de bon pain.*

Aujourd'hui, cette tolérance orthographique et grammaticale est appliquée lorsque le substantif est au singulier. On se sert des articles partitifs contractés *du* et *de la* devant les substantifs précédés d'un adjectif au singulier.

Exemples :

Ex 1 : *c'est du bon thé (au lieu de c'est de bon thé)*

Ex 2 : *j'ai mangé de la viande hachée (au lieu de j'ai mangé de bonne viande).*

Quant au pluriel, on a gardé l'usage ancien quand il s'agit du pluriel. On se sert de l'article partitif non contracté *de* devant les substantifs précédés d'un adjectif au pluriel.

Exemples :

Ex 1 : *j'ai de bons amis (au lieu de j'ai des bons amis).*

Ex 2 : *nous avons trouvé de grands arbres (au lieu de nous avons trouvé des grands arbres).*

Il reste possible d'employer *de* devant les substantifs au singulier mais il ne s'agit plus d'un article partitif mais de la préposition *de*, car l'idée de la partition n'est plus là. Observons les deux exemples ci-dessus, dans le premier exemple, *de* peut être remplacé par *un peu de*, *beaucoup de*, *un verre de*. C'est l'idée de la partition ou comptabilité, tandis que *de* dans le second exemple ne veut pas dire une partie de la qualité mais son niveau de fonctionnement. L'idée de partition n'existe pas dans le second exemple. Ces deux exemples sont un des contextes dans lesquels on peut distinguer *de* en tant que préposition de *de* en tant qu'article partitif.

Exemples :

Ex 1 : nous avons bu du jus d'orange

Ex 2 : cette voiture est de grande qualité.

d) Article devant *plus, moins, etc.*

Contrairement à l'usage, on tolérera que l'article défini devant les adjectifs *moins, plus, mieux*, dans les constructions superlatives, devienne variable. Cette tolérance orthographique a été maintenue et confirmée par l'arrêté de 1977 avant de devenir la règle de nos jours. L'invariabilité de l'article dans ces constructions superlatives est prise comme faute d'orthographe.

Exemples :

Ex 1 : on a acheté les voitures les moins chères ou le moins chères

Ex 2 : c'est un des enfants les plus doués ou le plus doués.

Ex 3 : c'est un des professeurs les mieux instruits ou le mieux instruits.

IV. L'accord des adjectifs

a) Adjectifs particuliers

! Contrairement à l'usage, On tolérera que les adjectifs *nu, demi, feu* et *fort* dans l'expression *se faire fort de* deviennent variables lorsqu'ils précèdent le substantif auquel ils se rapportent.

Exemples :

**Ex 1, nu : elle courait nus pieds ou nu-pieds.*

***Ex 2, demi** : *une demie heure* ou *une demi heure s'écoula* (sans trait d'union)

Ex 3, feu : *feue la reine* ou *feu la reine*.

Remarques : l'adjectif *feu*, qui est synonyme de *décédé* ou de *défunt*, reste invariable aujourd'hui lorsqu'il est placé avant un déterminant comme dans *feu la reine*.

Ex 3, fort, *elle se fait forte de* ou *elle se fait fort de gagner au loto*.

b) Adjectif construit avec plusieurs substantifs

Lorsqu'un adjectif qualificatif suit plusieurs substantifs de genres différents, on tolérera qu'il soit construit au masculin pluriel sans prendre en considération le genre et le nombre du substantif le plus proche à cet adjectif.

Exemples :

***Ex 1** : *appartements et chambres meublés*.

Ex 2 : *papiers et cartes luisants*.

c) Les adjectifs composés⁹

Les adjectifs composés sans trait d'union et les adjectifs qui désignent à l'origine des substantifs resteront invariables.

Exemples :

Ex 1 : *il a les yeux bleu clair et les cheveux marron*.

d) Les participes passé et présent.

⁹ Voir aussi, la Remarque sur l'exemple 4. Le trait d'union. Tolérances orthographiques ou grammaticales de 1901.

L'usage veut que les participes passés : *approuvé, attendu, ci-inclus, ci-joint, excepté, non compris, y compris, ôté, passé, supposé, vu*, restent invariables lorsqu'ils sont placés avant le nom avec lequel ils se relient, variables lorsqu'ils sont placés après le nom, on admettra dans tous les cas l'accord facultatif de ces participes passés avec leurs substantifs. L'application des autres règles, suivant que ces mots sont placés au commencement ou dans le corps de la proposition, suivant que le substantif est ou n'est pas déterminé, ne sera pas obligatoire.

Exemples :

Ex 1, en tête de la phrase : *elle n'a pas pu étudier vu ou vue la coupure d'électricité.*

***Ex 2, enfin de la phrase :** *vous trouverez cette lettre ci-jointe ou ci-joint.*

***Ex 3, avant un nom sans déterminant :** *vous trouveriez ci-inclus ou ci-incluse copie de la pièce.*

***Ex 4, avant ou après un substantif déterminé :** *j'aime tous les sport, excepté(e) la boxe ou la boxe excepté(e).*

e) L'adjectif franc :

On tolérera l'accord facultatif de l'adjectif *franc*.

Exemples :

***Ex 1 :** *envoyer franc de port ou franche de port une lettre.*

f) l'adjectif qualificatif dans avoir l'air

! Suivant l'usage, on admettra la liberté d'accord de l'adjectif qualificatif qui suit l'expression *avoir l'air*. On ne se préoccupera pas des nuances subtiles qui pourraient exister si l'adjectif est accordé avec le mot *air* ou avec le sujet du verbe *avoir*.

Exemples :

Ex 1 : elle a l'air sportif ou elle a l'air sportive

Ex 2 : ils ont l'air fatigué ou ils ont l'air fatigués

Aujourd'hui la règle a petit peu changé. En effet, lorsqu'il s'agit des personnes, on accorde l'adjectif, soit avec le mot *air*, soit avec le sujet du verbe *avoir*. Lorsqu'il s'agit des choses inanimées, l'accord se fait avec le sujet du verbe *avoir*. Si le mot *air* prend un article indéfini, l'adjectif reste au masculin¹⁰.

Exemples :

Ex 1 : Sophie a l'air doux ou douce.

Ex 2 : la maison a l'air neuve

Ex 3 : ils ont un air amical.

g) Les adjectifs numériques *vingt* et *cent*

! On tolérera le pluriel de *vingt* et de *cent* même lorsque ces mots sont suivis d'un autre adjectif numéral. On admettra également la graphie *mille* au lieu de *mil* mais il reste toujours invariable.

Exemples :

Ex 1 : quatre vingts six ou quatre vingt-six

Ex 2 : deux cents trois ou deux cent trois.

Ex 3 : mille neuf cents quarante deux ou mil neuf cent quarante-deux

¹⁰ Bled (Édouard). Orthographe. Guide pratique. Hachettes Éducation. Paris. 1993. P. 37

Aujourd'hui, *vingt* et *cent* sont variables seulement lorsqu'ils un autre adjectif numéral, sinon ils restent invariables dans les autres cas. Les deux graphies : *mil* et *mille* sont admises et toujours invariables.

Exemples :

Ex 1 : *quatre-vingts* mais *quatre-vingt-dix*.

Ex 2 : *sept cents* mais *sept cent soixante-trois*.

Ex 3 : *deux mil trois cent deux* ou *deux mille trois cent deux*.

h) Les adjectifs démonstratifs, indéfinis et pronoms

1) Ce

On tolérera que les particules *ci* et *là* puissent être associées au pronom qui les précède sans exiger une distinction de sens. Le trait d'union peut être supprimé aussi dans ce genre de constructions.

Exemples

***Ex 1:** *qu'est ce ci ; qu'est ce là.*

2) Même

! On tolérera que *même* s'accorde avec le nom ou le pronom qui le précèdent. Le trait d'union ne sera pas obligatoire non plus dans ce type de constructions.

Exemples :

***Ex 1 :** *dans les fables, les bêtes mêmes parlent* ou *dans les fables, les bêtes même parlent.*

Ex 2 : *vous êtes d'ici, vous mêmes ? ou vous êtes d'ici, vous-même ?*

De nos jours, *même* appartient à plusieurs catégories grammaticales¹¹ : tout d'abord, il est adjectif indéfini variable, quand il se rapporte à un nom ou à un pronom. Il a le sens de *semblable* ou *pareil* (*voir exemples 1 et 2*). Lorsque *même* est associé à un pronom, le trait d'union reste obligatoire (*voir exemple 2*). Ensuite, *même* est adverbe quand il modifie un verbe, il devient invariable comme tous les adverbes (*voir exemple 3*). Finalement, *même* est pronom variable lorsqu'il remplace un nom (*voir exemple 4*).

Exemples :

Ex 1 : *j'ai suivi les mêmes instructions*

Ex 2 : *nous faisons la cuisine nous-mêmes.*

Ex 3 : *même le chien ne voulait pas de lui.*

Ex 4 : *j'adore ta montre, j'achèterai la même.*

3) **Tout**

! On tolérera que *tout* soit facultativement variable devant les noms de villes (*voir exemple 1*), invariable dans la tournure *être tout(e) à...*, même si *tout* se rapporte à un mot féminin (*voir exemple 2*), variable lorsqu'il a le sens indéfini de *chaque* (*voir exemple 3 et 4*). L'arrêté Haby n'a gardé de ces tolérances que les deux derniers cas, c'est-à-dire *tout* dans l'expression *être tout(e) à...*, et *tout* dans le sens de *chaque*. Par contre, il a proposé d'autres rectifications qui seront mentionnées plus tard dans la partie réservée à cet arrêté.

Exemples :

¹¹ Pour plus de renseignements, voir Bled (Édouard). Orthographe. Guide pratique. Hachettes Éducation. Paris. 1993. Pp. 45, 46

Ex 1 : tout Paris ou toute Paris.

Ex 2 : c'est Clémentine qui parle: je suis tout à vous ou je suis toute à vous.

**Ex 3 : des marchandises de toute sorte ou de toutes sortes.*

Ex 4 : des mots de tout genre ou de tous genres.

4) Aucun

Aucun peut s'employer au singulier ou au pluriel dans les constructions négatives.

Exemples :

**Ex 1 : il ne fait aucun effort ou il ne fait aucuns efforts.*

Ex 2 : je n'ai aucune idée de ce dont il parle ou je n'ai aucunes idées de ce dont il parle.

5) Chacun

! Lorsque *chacun* reprend un nom ou un pronom à la troisième personne du pluriel, et précède un adjectif possessif, il sera admis d'accorder l'adjectif possessif avec *chacun* au singulier *son, sa, ses*, ou de l'accorder avec le nom au pluriel *leur, leurs*.

Exemples :

**Ex 1 : les poètes, chacun change le monde à sa manière ou à leurs manières.*

Ex 2 : rangez vos livres, chacun à sa place ou à leur place.

V. L'accord des verbes

a) Différence du sujet apparent et du sujet réel

Dans les constructions telles que : *sa maladie sont des vapeurs* ou *sa maladie est des vapeurs*, il n'y a pas de moyen de trouver et d'enseigner une règle claire. C'est une question de style qui ne serait pas dans les examens.

b) Accord du verbe précédé de plusieurs sujets et non réunis par la conjonction et

! Lorsqu'un verbe est précédé de plusieurs sujets juxtaposés, et non résumés par un mot indéfinis tel que *tout, rien, chacun*, il sera possible de construire le verbe, soit au singulier comme l'usage le veut, soit au pluriel.

Exemples :

**Ex 1 : sa gentilles, sa beauté, son esprit, m'ont fait ou m'a fait tomber amoureux d'elle.*

Ex 2 : la joie, l'allégresse s'empara ou s'emparèrent de tous les spectateurs.

c) Accord du verbe précédé de plusieurs sujets au singulier unis par des conjonctions telles que : *ni, comme, ainsi que, etc.*

! On mettra le verbe aussi bien au singulier qu'au pluriel quand il est précédé de plusieurs sujets unis par *ni, comme, ainsi que* et leurs équivalents.

Exemples :

Ex 1 : ni la force ni l'argent ne peuvent (ne peut) la faire changer d'avis.

Ex 2 : maman ainsi que papa n'aiment pas (n'aime pas) mon ami.

Ex 3 : le capitaine comme son caporal ont accusés (a été accusé) de trahison.

d) Accord du verbe quand le sujet est un mot collectif

! Lorsqu'un le sujet et un mot collectif tel que : *un peu de, une bande de, un banc de*, suivi d'un complément au pluriel, on tolérera la construction du verbe au singulier, en accord avec le mot collectif, ou au pluriel en accord avec le complément.

Exemples :

**Ex 1 : un peu de connaissances suffisent ou suffit.*

**Ex 2 : À mon approche, une bande de moineaux s'envolèrent ou s'envola.*

Ex 3 : la majorité des élus étaient ou était dans la cour.

e) Accord du verbe quand le sujet est *plus d'un*

! Lorsque le sujet du verbe est plus d'un/d'une, suivi ou non d'un complément au pluriel, on tolérera l'accord du verbe au singulier avec plus d'un, ou au pluriel avec le complément.

Exemples :

**Ex 1 : plus d'un de ces hommes était ou étaient à plaindre.*

Ex 2 : plus d'une de ces femmes était ou étaient candidate(s) aux élections présidentielles.

f) Accord du verbe précédé de *un de ceux (une de celles) qui*.

L'accord du verbe au singulier ou au pluriel devient un sujet délicat lorsque le verbe est précédé par cette tournure, par conséquent, l'arrêté n'avance pas de tolérances ou de rectifications à l'égard de ce point. Il précise également que ce point grammatical ne sera introduit dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

g) *C'est, ce sont*

! On admettra l'emploi de *c'est* au lieu de *ce sont* pour annoncer un substantif au singulier ou au pluriel.

Exemples :

**Ex 1 : Ce sont là (c'est là) de beaux résultats.*

Ex 2 : c'étaient (c'était) eux qui devaient venir chez nous.

h) Concordance ou correspondance des temps.

Dans les phrases subordonnées au passé, on admettra la construction du verbe au présent du subjonctif quand la concordance stricte demanderait l'imparfait du subjonctif.

Exemples :

Ex 1 : je voulais qu'il finisse ou qu'il finît son travail.

Ex 2 : il faudrait qu'il vienne ou qu'il vînt.

VI. Le participe

a) Participe présent et adjectif verbal.

L'usage veut que le participe présent reste invariable et que l'adjectif verbal s'accorde avec le nom auquel il se rapporte. Il faudra enseigner la règle générale d'après laquelle on distingue le participe de l'adjectif en ce que le premier indique l'action (*voir exemple 1*), et le second indique l'état (*voir exemple 2*). Il faudra également tolérer l'accord du participe présent dans les cas douteux (*voir exemple 3*).

Exemples :

Ex 1 : elle avait les yeux brillant de fièvre.

Ex 2 : *elle avait les yeux brillants.*

***Ex 3 :** *des sauvages vivent errant ou errants dans les bois.*

Dans le premier exemple, l'adjectif *brillant* a la valeur d'un adjectif qualificatif, il peut être remplacé par *rouge*. Il s'accorde avec le nom, tandis que *brillant* dans le second exemple, marque plutôt une action, il peut être remplacé par *qui brillent*, la suite de la phrase *de fièvre* montre qu'il ne s'agit pas d'un état permanent de briller. C'est un participe présent, il ne s'accorde pas avec le nom. Dans le troisième exemple, *errant* peut être l'un ou l'autre, *les sauvage vivent et errent dans les bois*, ou *ils vivent perdus dans les bois*.

b) Le participe passé

- 1) Lorsque le participe passé est construit comme épithète, il doit s'accorder avec le mot auquel il se rapporte (*voir exemples 1*). Lorsque le participe passé est construite comme attribut à l'aide du verbe *être* ou d'un verbe intransitif, il doit s'accorder avec le sujet (*voir exemples 2*).

Exemples :

Ex 1 : *des arbres coupés ; des chevaux harnachés ; des personnes camouflées*

Ex 2 : *ils sont restés ; ils semblent affamés, elles deviennent fatiguées.*

- 2) Le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir* peut rester invariable lorsqu'il est suivi d'un infinitif, d'un participe présent ou d'un participe passé, quels que soit le genre et le nombre des compléments qui le précèdent.

Exemples :

Ex 1 : *les amis que j'ai laissé (laissés) dormir chez moi.*

Ex 2 : *les chiens qu'on a vu (vus) sortant du bois.*

Ex 3 : *la télévision qu'on m'a appris perdu (perdue)*

3) Lorsque le participe passé est précédé d'une expression de quantité, et lorsque celle-ci est le complément d'objet direct du participe passé, il sera toléré d'accorder le participe passé au singulier avec l'expression de quantité, ou au pluriel avec son complément.

Exemples :

Ex 1 : la foule d'hommes que j'ai vue (vus).

Ex 2 : la bande de loups qu'il a poursuivie (poursuivis).

VII. L'adverbe

a) Le **ne** explétif dans les propositions subordonnées.

! On tolérera la suppression du *ne* explétif dans toutes les propositions subordonnées dépendant de verbes ou de locutions signifiant comme : *empêcher, défendre, éviter, craindre, désespérer, avoir peur, de peur, douter, contester, nier, tenir à peu, ne pas tenir à, s'en falloir*. Il sera supprimé également après les mots de comparaison tels que : *autre, autrement, meilleur*, de même après les locutions : *à moins que* et *avant que*.

Exemples :

Ex 1 : j'ai peur qu'il vienne (qu'il ne vienne).

Ex 2 : il faut que je parte avant qu'il aille (qu'il n'aille) faire une autre bêtise.

Ex 3 : elle ne doute pas que ce soit (ne soit) un coup monté.

Ex 4 : ma note était meilleure que je l'espérais (ne l'espérais).

**Ex 5 : il ne tient pas à moi que cela se fasse ou ne se fasse.*

Le *ne* explétif n'est pas un *ne* de négation. Il n'a pas forcément le sens de la négation. Pour mettre une phrase au négatif, il faut se servir de *ne* et *pas*. C'est pour ça, il est préférable de l'appeler explétif pour la distinguer du *ne* dans la construction *ne + verbe + pas*. Sur l'autre côté, le *ne* explétif comprend des nuances de négation ; *j'ai peur qu'il ne vienne* laisse entendre que *je ne voudrais pas qu'il vienne*, *il faut que je parte avant qu'il ne fasse une autre bêtise* laisse entendre que *je ne voudrais pas qu'il fasse une bêtise durant mon absence*.

Il n'y a pas de moyen de tirer et d'enseigner de règles évidentes pour l'emploi du *ne* explétif, mais on note qu'il est toujours employé dans les propositions subordonnées dont le verbe est au subjonctif (*voir les 6 exemples précédents*). On note également qu'un nombre limité de verbes et de locutions dans la proposition principale pourraient imposer l'emploi du *ne* explétif dans la proposition subordonnées. Ces verbes et locutions sont mentionnés là-haut. *Ex : vouloir, tolérer, accepter, être sûr que, être certain que* n'exigent pas l'emploi du *ne* explétif, alors que *falloir, avoir peur, avant que* entraînent son emploi. Finalement, on note que l'absence du *ne* explétif ne change pas le sens de la proposition.

APPENDICE C
EXEMPLES DE L'ARRETÉ HABY DE 1976 / 1977

I. Le substantif

a) Les substantifs de deux genres.

1) Le genre du mot *gens*

Le mot *gens* est de genre masculin, il peut avoir un double genre dans des expressions telles que *les bonnes gens, les vieilles gens, les petites gens*, ou tout simplement lorsqu'il est précédé d'un adjectif.
Ex : les vieille gens mais *les gens intéressés*.

On admettra que lorsqu'un adjectif ou un participe se rapporte à l'une de ces expressions ou lorsqu'un pronom la reprend, on admettra que cet adjectif, ce participe, et ce pronom soient, eux aussi, au féminin.

Exemples :

***Ex 1 :** *instruits (instruites) par l'expérience, les vieilles gens sont prudents (prudentes) : ils (elles) ont vu trop de choses.*

Ex 2 : *ces belles gens n'arrêtent pas de voyager : ils (elles) doivent être très fortunés (fortunées).*

De nos jours, il est toujours possible d'appliquer cette tolérance orthographique. Pourtant, *Le Robert Micro* note que l'adjectif placé juste avant *gens* se met au féminin bien que ce qui suit reste au masculin. *Ex : ces vieilles gens semblent fort las (au lieu de lasses)¹².*

Édouard Bled explique dans son *Orthographe*, p. 33, que *gens* aujourd'hui a toujours un double genre, il est normalement masculin, mais lorsqu'il est employé dans le sens de *des personnes* sans complément déterminatif, l'adjectif qui le précède se construit au féminin.

Exemples :

Ex 1, sans complément déterminatif : *de vieilles gens, quelles gens, toutes gens.*

Ex 2, avec un complément déterminatif : *tous les gens-ci ; de vieux gens de guerre.*

¹² Le Robert Micro. Paris. 1998. Entrée: gens

Lorsque *gens* est précédé par deux adjectifs ou un déterminant et un adjectif, le choix de la forme de l'adjectif et du déterminant dépend de celle de l'adjectif le plus voisin ; si l'adjectif le plus voisin a une forme féminine distincte de la forme masculine comme *beau* et *belle*, on met les deux adjectifs et le déterminant au féminin (*voir exemples 1*). Si l'adjectif le plus voisin a une seule forme au féminin et au masculin comme *honnête*, on met les deux adjectifs et le déterminant au masculin (*voir exemples 2*).

Exemples :

Ex 1: toutes les petites gens ; de bonnes vieilles gens

Ex 2 : tous les honnêtes gens ; quels sages gens.

2) Les noms des métiers

Qu'ils soient précédés par *madame* ou non, les noms masculins de titres et de professions ainsi que leurs déterminants et les adjectifs qui les accompagnent resteront masculins, même s'ils sont appliqués à des femmes.

Exemples :

Ex 1: madame le ministre.

Ex 2 : le professeur du français s'appelle Claire.

Pourtant, lorsque ces noms masculins de métiers sont repris par un pronom, on admettra que ce pronom se construise au féminin.

Exemples :

Ex 1: le professeur du français s'appelle Claire, j'adore ce professeur, il (elle) est parti(e) en Pennsylvanie.

Ex 2 : notre médecin est une dame, il (elle) est très doué(e).

Il faudrait faire attention que l'application de la féminisation des noms des métiers se limitent au pronom. Il ne s'agit pas de rectifier l'orthographe des noms des métiers par l'ajout d'un e au mot

professeur par exemple. Aussi, les adjectifs qui accompagnent ces noms masculins de métiers doivent rester masculins même s'il s'agit d'une femme, sauf si cet adjectif est placé après le pronom qui reprend le nom du métier ; dans le premier exemple, l'adjectif démonstratif *ce* ne change pas en *cette* parce qu'il est placé avant le pronom qui reprend le nom du métier, tandis que le participe passé *partie* s'accorde avec le sujet parce qu'il est placé après le pronom reprenant.

II. L'accord des adjectifs

a) L'accord de *grand* dans *grand-mère*

On tolérera l'accord en nombre de l'adjectif *grand* dans *grand-mère*, *grand-tante*, etc. les deux graphies : *grands-mères* et *grand-mères* seront tolérées et ils le sont toujours.

Exemples :

Ex 1 : *les deux grands-mères (grand-mères) ont passé tout l'après-midi au parc.*

Ex 2 : *il a deux grands-tantes (grand-tantes) qui vivent loin de chez lui.*

Remarque : il paraît important de souligner que l'accord de *ce* est exclusif au nombre et non pas au genre ; *grandes-mères* et *grandes-tantes* ne sont pas des graphies correctes.

III. L'accord des verbes

a) Accord du verbe précédé de plusieurs sujets réunis par les conjonctions *ni* et *ou*

Lorsque le verbe est précédé de plusieurs sujets à la troisième personne du singulier et réunis par les conjonctions *ou* ou *ni*, on admettra la construction du verbe au singulier en accord avec le sujet le plus voisin, ou au pluriel en accord avec l'ensemble de sujets.

Exemples :

Ex 1 : *le noir ou le gris ne vous convient pas (ne vous conviennent pas).*

Ex 2 : *ni le lieu ni le temps sont bon (est bon) pour parler d'un tel sujet.*

Ex 3 : *Le racisme ou la discrimination révèle ou révèlent d'un repli sur soi.*

b) Accord du verbe précédé de *un de ceux (une de celles) qui* et leurs équivalents

A l'encontre de l'arrêté de 1901 qui s'est abstenu d'avancer de rectifications sur ce point, l'arrêté Haby précise que l'on admettra l'accord du verbe aussi bien au singulier qu'au pluriel lorsque le verbe est précédé de *un des... qui, un de ceux que, une des... que, une de celles qui*, etc.

Exemples :

Ex 1 : c'est un des élèves qui a (ont) obtenu une bourse cette année

Ex 2 : madame Tanaka est une de celle que j'ai rencontrée (rencontrées) lors de mon voyage au Japon.

**Ex 3 : La Belle au bois dormant est un des contes qui charment les enfants.*

c) Concordance des temps

Dans les phrases subordonnées au passé, on admettra la construction du verbe au présent du subjonctif quand la concordance stricte demanderait l'imparfait du subjonctif (*voir exemples 1*). On admettra également que le verbe de la subordonnée soit construit au passé du subjonctif lorsque la concordance stricte demanderait le plus-que-parfait du subjonctif (*voir exemples 2*). Ainsi, on note que l'arrêté de 1901 n'a toléré que la première règle correspondant au premier exemple ci-dessous, alors que l'arrêté de 1977 est allé plus loin en tolérant la seconde règle correspondant au second exemple.

Exemples :

Ex 1 : je voulais qu'il finisse ou qu'il finît son travail

**Ex 2 : je ne pensais pas qu'il soit venu ou qu'il fût venu chez elle.*

Aujourd'hui, explique Albert Hamon dans sa Grammaire pp. 210-211, lorsque le verbe dans la phrase principale ou introductive est à un temps passé de l'indicatif, et exige l'emploi du subjonctif dans la phrase subordonnée, le verbe de cette dernière se construit, soit à l'imparfait pour exprimer le présent ou

l'avenir par rapport au verbe principal (*voir exemple 1*), soit au plus-que-parfait pour exprimer une antériorité¹³ (*voir exemple 2*).

Exemples :

Ex 1 : *il fallait (hier) que vous fissiez votre devoir (hier ou plus tard)*

Ex 2 : *je voulais (hier) qu'elle eût rangé sa chambre (à un moment donné avant-hier).*

Cette règle, poursuit-il, n'est plus respectée puisque le plus-que-parfait du subjonctif tend à disparaître, et que l'imparfait frôle quelquefois le ridicule. *Ex : il fallait que nous sussions nos leçons.* Par voie de conséquence, on a tendance aujourd'hui d'employer le présent et le passé du subjonctif au lieu de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif dans les subordonnées.

Exemples :

Ex 1 : *je voulais que tu sois (au lieu de fusses) heureux*

Ex 2 : *je souhaitais qu'il m'ait téléphoné (au lieu de qu'il m'eût téléphoné).*

d) l'accord du participe présent

Contrairement à l'usage, on admettra l'accord du participe présent et l'invariabilité de l'adjectif verbal.

Exemples :

***Ex 1 :** *La fillette, obéissant (obéissante) à sa mère, alla se coucher.*

***Ex 2 :** *J'ai recueilli cette chienne errant (errante) dans le quartier.*

Aujourd'hui le participe présent est invariable, on tolère pourtant son accord comme s'il était un adjectif verbal dans les cas douteux¹⁴. Aussi, le participe passé est variable dans sa forme composé lorsqu'il est conjugué avec être. *Ex : ayant lavé ; étant passé(es) ; étant venu(es).*

¹³ Hamon (Albert). Grammaire. Guide pratique. Hachette Éducation. Paris. 1993

e) l'accord du participe passé ayant le pronom *on* comme sujet

Contrairement à l'usage qui veut que le participe passé se rapportant au pronom *on* se mette au masculin singulier, on admettra l'accord du participe passé en genre et en nombre avec le pronom sujet *on*.

Exemples :

Ex 1: on est allé(es) en Grèce

Ex 2 : on est resté(es) dehors.

f) L'accord du participe passé suivi d'un infinitif.

L'usage veut que le participe passé construit avec le verbe *avoir* et suivi d'un infinitif s'accorde avec le complément d'objet direct lorsque celui-ci est le sujet de l'infinitif (*voir exemples 1*). Le participe passé reste invariable dans le cas contraire (*voir exemple 2*)

Exemples :

Ex 1: la fille que j'ai entendue chanter ; les hommes que j'ai vus se battre.

**Ex 2 : les airs que j'ai entendu jouer.*

On tolérera l'absence de l'accord dans le premier cas et sa présence dans le second cas, sauf si le participe passé est le verbe *faire*

Exemples :

Ex 1: la fille que j'ai entendue ou entendu chanter ; les hommes que j'ai vus ou vu se battre.

**Ex 2 : les airs que j'ai entendu ou entendus jouer.*

Ex 3 : la maison que j'ai fait construire ; les tapis que je me suis fait nettoyer

¹⁴ Voir les exemples 1, 2 et 3 sur l'accord du participe. Partie VI. Arrêté de 1901

Aujourd'hui, suivis d'un infinitif, le participe passé du verbe *faire* reste invariable, le participe passé du verbe *laisser* est devenu facultativement invariable suite aux *rectifications de l'orthographe* de 1990. Les participes passés d'autres verbes sont toujours variables.

g) L'accord du participe passé conjugué avec *avoir* et précédé de *plus de...en*

Suivant l'usage, on admettra l'accord du participe passé conjugué avec le verbe *avoir* et précédé de *plus de... en*.

Exemples :

Ex 1 : j'ai pris plus de notes que j'en ai voulues ou voulu.

Ex 2 : Il a écrit plus de livres qu'il n'en a publiés ou publié.

h) L'accord des participes passés des verbes intransitifs : *coûter, courir, valoir, vivre*

On admettra que le participe passé des verbes *coûter, courir, valoir, vivre*, etc., s'accorde avec le complément d'objet direct lorsque celui-ci est placé avant le verbe.

Exemples :

Ex 1 : je ne te dis pas les peines que cette affaire m'a coûtées ou coûté.

Ex 2 : je pense toujours aux bons moments que j'ai vécus ou vécu en France.

Albert Hamon explique dans sa *Grammaire* p. 203, que les participes passés de ces verbes sont normalement invariables parce qu'ils sont intransitifs, mais ils deviennent variables lorsqu'ils prennent un sens figuré.

Exemples :

Ex 1 : la demi-heure que j'ai couru (sens propre : durée ; invariable)

Ex 2 : les dangers que j'ai courus (sens figuré : c.o.d ; variable)

i) L'accord de *étant donné*

Pour *étant donné* qui se place normalement en tête de la phrase, on continuera à suivre l'usage qui admet l'accord ou l'absence de l'accord.

Exemples :

Ex 1 : étant donné ou étant donnés les intérêts de l'entreprise, on ferait mieux de réduire le nombre des congés payés.

Ex 2 : étant donné ou étant donnée la neige, il n'y a pas d'école aujourd'hui.

IV. Les indéfinis

a) L'un et l'autre

1) l'un et l'autre comme adjectif

Lorsque l'un et l'autre précède un nom auquel ils se rapportent comme adjectif, on aura le choix de mettre ce nom aussi bien au singulier qu'au pluriel.

Exemples :

Ex 1 : j'ai parlé à l'un et l'autre conseillère (conseillères).

Ex 2 : nous avons regardé l'un et l'autre film (films).

2) L'un et l'autre comme pronom

Lorsque l'un et l'autre sont employés comme pronom, on aura le choix de mettre le verbe aussi bien au singulier qu'au pluriel.

Exemples :

Ex 1 : l'un et l'autre ne parle pas (ne parlent pas) français.

Ex 2 : l'un et l'autre ne veut pas (ne veulent pas) démissionner.

b) L'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre

1) L'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre comme adjectifs

Contrairement à l'usage, lorsque *l'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre*, précèdent un nom auquel ils se rapportent comme un adjectif, on mettra ce nom au singulier. Quant au verbe, il sera possible de le mettre au singulier ou au pluriel.

Exemples :

Ex 1 : l'un ou l'autre collier coûte (coûtent) cher.

Ex 2 : ni l'un ni l'autre accusé a (ont) plaidé coupable.

2) L'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre comme pronom

Lorsque *l'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre* sont le sujet du verbe, on aura le choix de construire ce verbe au singulier ou au pluriel.

Exemples :

Ex 1 : l'un ou l'autre ne sert à rien (ne servent à rien).

Ex 2 : ni l'un ni l'autre chante (chantent) bien.

V. Même et tout

a) Tout comme adverbe

Tout sera variable devant les mots féminins dans tous les cas

Exemples :

Ex 1, devant une consonne : elles sont tout est toute pâle.

Ex 2, devant une voyelle : elles sont toutes inquiètes.

Ex 3, devant un h aspiré : il avait la barbe toute hérissée

Ex 4, devant un h muet : j'étais toute habillée de noir.

Bled explique dans son *Orthographe*, p. 45, qu'aujourd'hui, tout employé comme adverbe, est invariable. Il s'accorde par euphonie lorsqu'il est placé devant un mot commençant par un *h* muet ou une voyelle.

VI. Les accents

1) L'accent aigu et grave

On admet d'accentuer avec un accent aigu tous les mots dans lesquels le *e* se prononce fermé [e]. Cela s'applique également sur les mots empruntés à des langues étrangères (*voir exemples 1*). Aussi, il est possible de remplacer un accent aigu par un accent grave sur la voyelle *e* lorsque celle-ci se prononce ouverte [ɛ] (*voir exemples 2*). Cela s'applique aussi sur le *e* du radical dans les conjugaisons verbales au futur et au conditionnel des verbes du type *céder*. (*voir exemples 3*).

Exemples :

***Ex 1 :** *asséner* (au lieu d'*assener*) ; *référendum* (au lieu de *referendum*)

***Ex 2 :** *évènement* (au lieu d'*événement*) ; *allègrement* (au lieu d'*allégrement*).

Ex 3 : *je céderai* (au lieu de *je céderai*), *ils s'inquièteront* (au lieu de *ils s'inquiéteront*)

2) L'accent circonflexe

On admet la suppression de l'accent circonflexe sur toutes les voyelles *a, e, i, o, u* (*voir exemples 1*). On maintient l'accent circonflexe lorsqu'il devient un signe discriminant, c'est-à-dire lorsque sa suppression peut former des homographes, suscitant ainsi des confusions ou des ambiguïtés dans le texte (*voir exemples 2*).

Exemples :

Ex 1 : *grace* (au lieu de *grâce*) ; *bete* (au lieu de *bête*) ; *connaitre* (au lieu de *connaître*) ; *plutot* (au lieu de *plutôt*), *gout* (au lieu de *goût*).

Ex 2 : *tâche/tache*; *forêt/foret* ; *vous dites/vous dites* ; *rôder/roder*; *mûr/mur*

3) L'accent grave

Lorsque le e avec un accent aigu se prononce ouvert [ɛ], il sera toléré de remplacer l'accent aigu par un accent grave. Cela s'applique aussi sur le e du radical dans les conjugaisons verbales au futur et au conditionnel des verbes du type céder.

Exemples :

Ex 1 : *grace (au lieu de grâce) ; bete (au lieu de bête) ; connaitre (au lieu de connaître) ; plutot (au lieu de plutôt), gout (au lieu de goût).*

Ex 2 : *tâche/tache; forêt/foret ; vous dites/vous dites ; rôder/roder; mûr/mur*

Dans certains mots, la lettre e avec un accent aigu est généralement prononcée [è] à la fin d'une syllabe. On admettra l'emploi de l'accent grave à la place de l'accent aigu.

RÉFÉRENCES

- Académie française. (n.d.). *Rectifications de l'orthographe*. Retrieved from <http://www.academie-francaise.fr>
- Arrêté Haby. (1991). *Mots*, 28, 118-119. Retrieved from http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/mots_0243-6450_1991_num_28_1
- Arrêté Leygues : tolérances orthographiques ou grammaticales de 1901. (n.d.). Retrieved from <http://languefrancaise.olympo-network.com/tolerances01.htm>
- Bazin, H. (1966). *Plumons l'oiseau*. Paris: Grasset.
- Beaulieux, C. (1927). *Histoire de l'orthographe française*. Paris: Champion.
- Bled, É. (1993). *Orthographe : guide pratique*. Paris: Hachette Éducation.
- Calvin, J. (1541/2008). *Institution de la religion chrétienne* (Tome I). Genève: Droz.
- Catach, N. (1991). *Orthographe ! Orthographe !* Paris: Duculot.
- Catach, N. (1998). *L'Orthographe*. Paris: Presses universitaires de France.
- Cerquiglioni, B. (2004). *La Genèse de l'orthographe française (XII^e-XVII^e siècles)*. Paris: Champion.
- Cerquiglioni, B. (1995). *L'Accent du souvenir*. Paris: Champion.
- Chevrel, A. (1991). L'École républicaine et la réforme de l'orthographe (1879-1891). *Mots*, 28, 35-55. Retrieved from http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/mots_0243-6450_1991_num_28_1
- Cibois, P. (1991). Enquêtes sur d'opinion sur l'orthographe. *Mots*, 28, pp. 86-98.

- Clédat, L. (1901). *L'arrêté ministériel du 26 février 1901 sur la simplification de la syntaxe* (pp. 5-10). Paris: Le Soudier. Retrieved from <http://www.archive.org/details/larrtministriel00clgoog>
- Cohen, M. (1967). *Histoire d'une langue, le français (des lointaines origines à nos jours)*. Paris: Éditions Sociales.
- Commission générale de terminologie et de néologie. (1998). *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Retrieved from <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/coeter/feminisation/sommaire.html>
- Conseil supérieur de la langue française. (1990). *Rapport sur les rectifications de l'orthographe de 1990*. Retrieved from <http://www.academie-francaise.fr>
- Dauzat, A. (1967). *Tableau de la langue française*. Paris: Payot.
- Grevisse, M. (1993). *Code de l'orthographe française*. Bruxelles: Duculot.
- Grevisse, M. (1993). *Le Bon Usage* (13^e éd.). Paris: Duculot.
- Hamon, A. (1993). *Grammaire : guide pratique*. Paris: Hachette Éducation.
- Leclerc, J. (2007). *L'histoire de la langue française*. Retrieved from http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s3_Ancien-francais.htm
- Leconte, J. et Cibois, P. (1989). *Que vive l'orthographe*. Paris: Seuil.
- Malécot, A. (1977). *Introduction à la phonétique française*. Mouton: La Haye.
- Pasques, L. (1991). La controverse orthographique au 17^e siècle. *Mots*, 28, 19-34. Retrieved from http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/mots_0243-6450_1991_num_28_1
- Perret, M. (2005). *Introduction à l'histoire de la langue française*. Paris: Colin.
- Petitjean, L. (1991). Un vieux casse-tête : l'accord du participe passé. *Mots*, 28, 70-85.

Robert, P. (1966). *Le Robert micro*. Paris: Société du nouveau lettré.

Thimonnier, R. (1967). *Le système graphique du français*. Paris: Plon.

Tournier, M. et Petitjean, L. (1991). *Bibliographie sur les réformes de l'orthographe*.

Mots, 28, 128-129.

Walter, H. (2005, July). 1539 : l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Exit le latin. *Historia*,

703, 64.